UQAR

1987

P. ROSE

M

114

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A RIMOUSKI

La petite production indépendante à la lumière des luttes populaires et des expériences communautaires de développement en milieu rural périphérique de l'Est du Québec

PAR

PAUL ROSE

THESE PRÉSENTÉE EN VUE DE L'OBTENTION DE LA

MAITRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SEPTEMBRE 1987


BIBLIOTHÈQUE
17 OCT. 1988
RIMOUSKI

T A B L E   D E S   M A T I E R E S

LISTE DES CARTES. V

LISTE DES FIGURES V

LISTE DES TABLEAUX. V

INTRODUCTION 1

Chapitre I: REPERES THÉORIQUES, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES

1.1. <u>Cadre théorique de référence</u> 9

1.1.1. La question régionale 9

1.1.2. La question du développement coopératif . . 10

1.1.3. La question de la petite production 11

1.2. <u>Petite production: carences et points de repère</u> . 13

1.2.1. Petite production, phénomène transitoire . 14

1.2.2. Petite production, phénomène isolé... . . 15

1.2.3. Premières brèches 17

1.3. <u>Problématique et hypothèses</u> 23

Chapitre II: MÉTHODES DE VÉRIFICATION 26

2.1. <u>Démarche</u> 26

2.1.1. Accumulation capitaliste 27

2.1.2. Pluriactivité. 28

2.2. <u>Enquête</u> 31

2.2.1. Périodisation 32

2.2.2. Territoires d'enquête de la recherche 34

2.2.2.1. Mont-Louis 34

2.2.2.2. AmJal 36

2.2.3. Questionnaires et mesures 40

2.3. Échantillon 44

Chapitre III: PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S ? QUELQUES BALISES. . 53

3.1. Personne/année de travail,durée d'opération des MP 56

3.2. Force de travail 66

3.2.1. évaluation de l'embauche 70

3.2.2. L'embauche d'aides non-parentales 74

3.2.3. L'embauche d'aides parentales 80

3.2.4. Analyse des entreprises en zone critique . 85

3.3. échantillon des petit(e)s producteur(e)s 97

3.4. Petites productions de Mt-Louis et d'AmJal 99

Chapitre IV: LA PETITE PRODUCTION PLURIACTIVE 105

4.1. Première année et durée de la propriété des MP . . 107

4.2. L'emploi salarié chez les petit(e)s producteur(e)s 113

4.3. L'échange chez les petit(e)s producteur(e)s . . . 120

4.4. Polysectorialité 129

CONCLUSION GéNéRALE 150

A N N E X E S 148

ANNEXE 1: TRAITEMENT DES QUESTIONS D'EMBAUCHE 156

ANNEXE 2: TRAITEMENT DES QUESTIONS RELATIVES

A LA 1ere ANNéE DE PMP 169

ANNEXE 3: TABLEAUX INTéGRAUX 172

B I B L I O G R A P H I E 186

LISTE DES CARTES

		Page
Carte 1 :	RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'EST DU QUÉBEC	2
Carte 2 :	TERRITOIRES DES OPÉRATIONS DIGNITÉ	3
Carte 3 :	TERRITOIRES DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	5
Carte 4 :	LE TERRITOIRE DE MONT-LOUIS	35
Carte 5 :	LE TERRITOIRE D'AMJAL	37
Carte 6 :	POSITION GÉOGRAPHIQUE DE MT-LOUIS ET AMJAL DANS L'EST DU QUÉBEC	39

LISTE DES FIGURES

figure 1 :	VARIABLES DE POLYSECTORIALITÉ	130
figure 2 :	VARIABLE DE POLYSECTORIALITÉ LINÉAIRE	131
Figure 3 :	VARIABLE DE POLYSECTORIALITÉ LINÉAIRE	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	ÉCHANTILLON DES AGRICULTEUR(E)S, DES PECHEUR(E)S COTIERS/IERES ET DES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANT(E)S DE LOTS BOISÉS DES TERRITOIRES D'ENQUETE DE MT-LOUIS ET D'AMJAL	45
Tableau II :	ÉCHANTILLON DES PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS ET D'AMJAL PROPRIÉTAIRES DE LEURS MOYENS DE PRODUCTION AVANT 1980	47
Tableau III :	L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE SELON LE SECTEUR	76
Tableau IV :	L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE EN UNITÉS PERSONNE-ANNÉE DE TRAVAIL	79
Tableau V :	L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE SELON LE SECTEUR	82
Tableau VI :	L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE EN UNITÉS PERSONNE-ANNÉE DE TRAVAIL	84
Tableau VII :	L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/ RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE	100

Page

Tableau VIII:	L'AIDE PARENTALE RéMUNéRéE/ RéMUNéRABLE CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE	102
Tableau IX :	PREMIERE ANNéE ET DURéE DE PROPRIéTé DES MOYENS DE PRODUCTION CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERITOIRE	111
Tableau X :	L'EMPLOI SALARIé CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS	115
Tableau XI :	L'EMPLOI SALARIé CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL	116
Tableau XII :	L'éCHANGE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS	121
Tableau XIII:	L'éCHANGE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL	122
Tableau XIV :	POLYSECTORIELLES (PARALLELE ET LINéAIRE) A MT-LOUIS: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS, NOMBRE D'ANNéES ET D'ACTIVITéS IMPLIQUéES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S	135
Tableau XV :	POLYSECTORIELLES (PARALLELE ET LINéAIRE) A AMJAL: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS, NOMBRE D'ANNéES ET D'ACTIVITéS IMPLIQUéES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S	136
Tableau XVI :	POLYSECTORIELLES (PARALLELE ET LINéAIRE) A MT-LOUIS: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS ET NOMBRE D'ACTIVITéS IMPLIQUéES PAR SECTEUR CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S	141
Tableau XVII:	POLYSECTORIELLES (PARALLELE ET LINéAIRE) A AMJAL: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS ET NOMBRE D'ACTIVITéS IMPLIQUéES PAR SECTEUR CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S	142
Tableau XVIII:	POLYSECTORIELLES (PARALLELE ET LINéAIRE): TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS, NOMBRE D'ACTIVITéS IMPLIQUéES SELON LA CATéGORIE D'APPARTENANCE DES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S	144

Page

LISTE DES TABLEAUX INTÉGRAUX (EN ANNEXE)

(TABLEAUX RELATIFS A L'AIDE RÉMUNÉRÉ/RÉMUNÉRABLE)

L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRRITOIRE 167

L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE A MT-LOUIS ET A AMJAL 168

L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE 169

L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE A MT-LOUIS ET A AMJAL 170

(TABLEAUX RELATIFS à LA POLYSECTORIALITÉ)

MT-LOUIS: NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES ET LEUR TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S POLYSECTORIEL(LE)S 171

AMJAL: NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES ET LEUR TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S POLYSECTORIEL(LE)S 172

NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES ET LEUR TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP SELON LA CATÉGORIE D'APPARTENANCE DES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S (PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S POLYSECTORIEL(LE)S) 173

INTRODUCTION

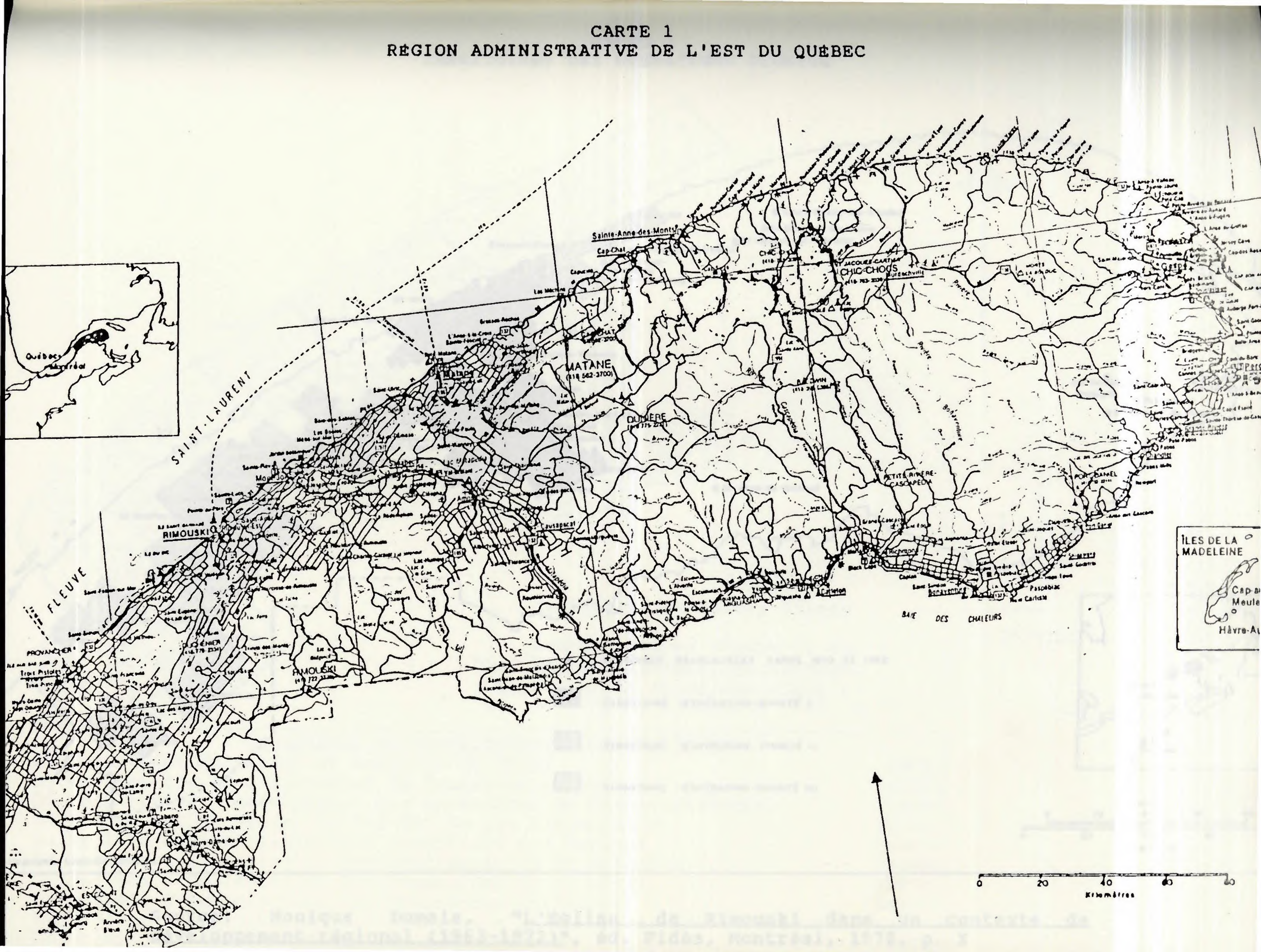
Le Bas St-Laurent et l'ouest de la Gaspésie sont depuis une quinzaine d'années, l'objet de luttes et d'expériences populaires de développement d'une ampleur exceptionnelle.

D'abord, au début des années '70, on assiste à un mouvement de contestation de la logique du développement régional axé sur les intérêts des compagnies multinationales d'exploitation forestière et les besoins industriels des grands centres urbains; logique capitaliste qui avait conduit l'Etat à planifier la fermeture par étapes d'une soixantaine de paroisses de l'arrière-pays, la première phase touchant dans l'immédiat une douzaine de celles-ci (voir carte 2).

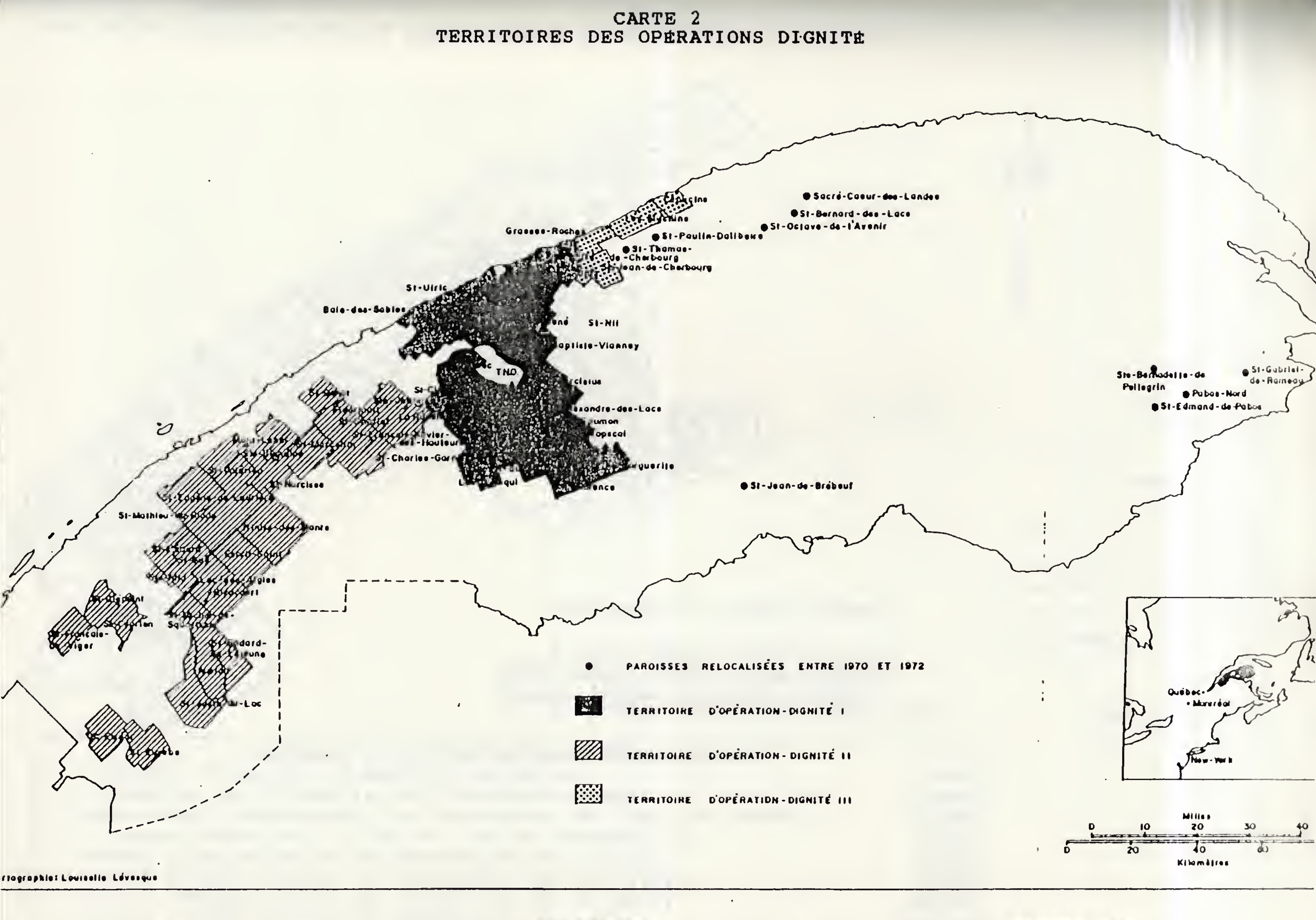
Ce vaste mouvement de protestation populaire se déroule en trois vagues successives appelées Opérations Dignité: 1970, O.D.-1 (Vallée de la Matapédia et Métis); 1971, O.D.-2 (Témiscouata et Neigette) et 1972, O.D.-2 (Nord-ouest de la Gaspésie).

Puis, vers le milieu des années '70, on assiste, dans la foulée des Opérations Dignité, à l'émergence d'un mouvement populaire de développement des ressources matérielles et humaines de

CARTE 1
RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'EST DU QUÉBEC



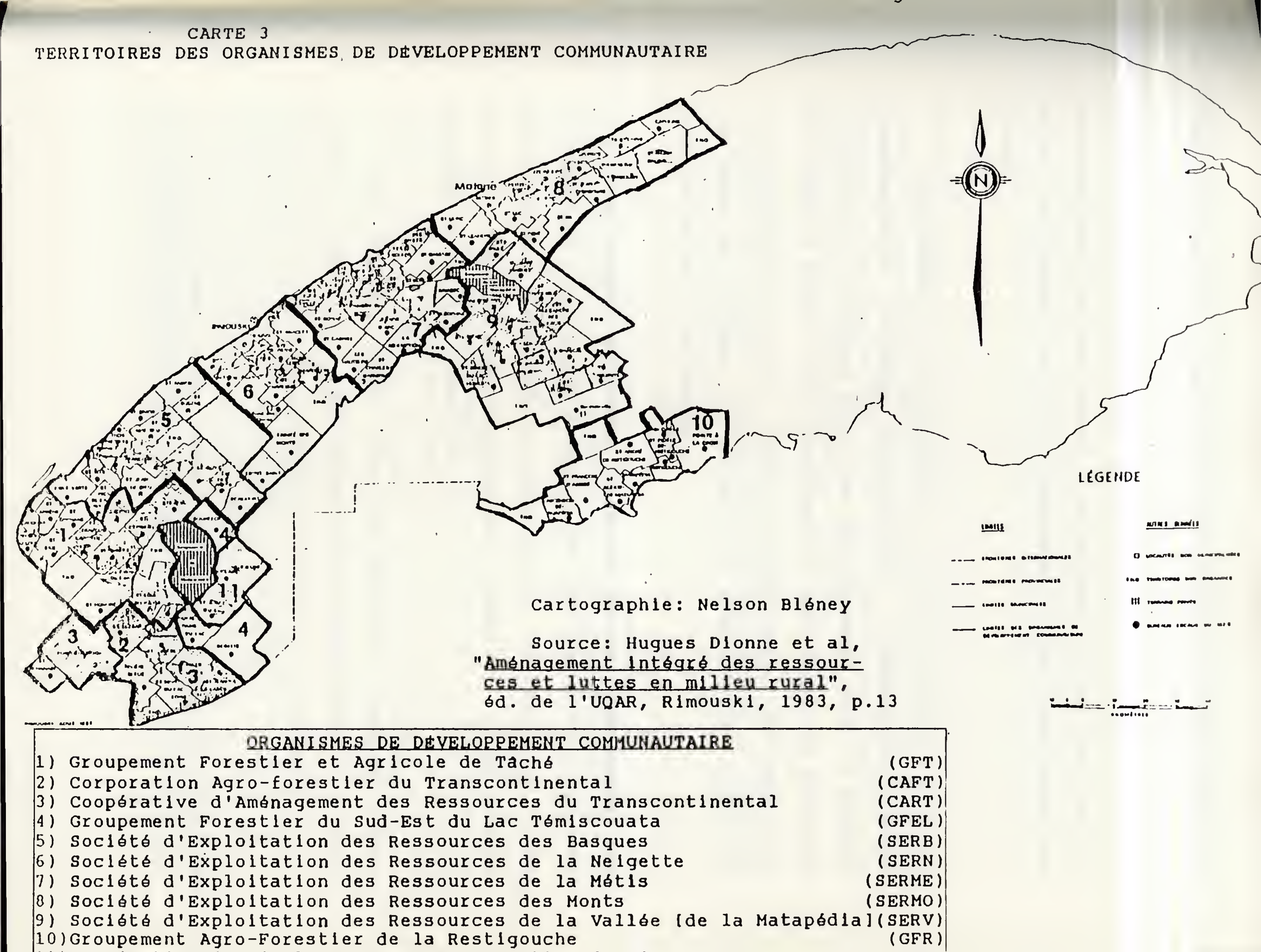
CARTE 2
TERRITOIRES DES OPÉRATIONS DIGNITÉ



Source: Monique Dumais, "L'Église de Rimouski dans un contexte de développement régional (1963-1972)", éd. Fidès, Montréal, 1978, p. X

CARTE 3

TERRITOIRES DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Cartographie: Nelson Bléney

Source: Hugues Dionne et al, "Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural", éd. de l'UQAR, Rimouski, 1983, p.13

ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

1) Groupement Forestier et Agricole de Taché (GFT)
2) Corporation Agro-forestier du Transcontinental (CAFT)
3) Coopérative d'Aménagement des Ressources du Transcontinental (CART)
4) Groupement Forestier du Sud-Est du Lac Témiscouata (GFEL)
5) Société d'Exploitation des Ressources des Basques (SERB)
6) Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette (SERN)
7) Société d'Exploitation des Ressources de la Métis (SERME)
8) Société d'Exploitation des Ressources des Monts (SERMO)
9) Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée [de la Matapédia] (SERV)
10) Groupement Agro-Forestier de la Restigouche (GFR)

l'arrière-pays. Il s'agit alors d'un projet de regroupement sur une base territoriale plutôt que sur la base sectorielle propre au développement capitaliste. Ce projet populaire en milieu rural périphérique s'articule autour d'un concept original dans sa forme et son contenu, celui de l'aménagement intégré des ressources (AIR).

Concrètement il se traduit par la mise sur pied d'organismes communautaires (sociétés d'exploitation, coopératives, groupes forestiers), véritables outils de développement que se donnent les "gens du milieu". Ces organismes ont pour mandat de favoriser le regroupement (pour une gestion communautaire) des ressources publiques et privées du milieu (voir page suivante, carte des territoires des organismes).

C'est d'abord au secteur forestier qu'ils s'attaquent; ils revendiquent avec succès l'aménagement des lots publics. En 1980 ils obtiennent finalement la rétrocession à la population locale des lots forestiers intra-municipaux placés par l'Etat sous le contrôle du capital industriel ([1]).

Parallèlement, débute chez les petit(e)s producteur(e)s la mise en commun (en partie ou en totalité) des unités de production: celle-ci se pratique surtout en forêt et, à un degré

---

[1] M. Drapeau, J.-G. Gagnon, "Défaire la défaite!, histoire des luttes des paroisses du Bas du Fleuve", Rimouski, éd. S.A.I.R.E.Q., 1982, pp. 91-92.

moindre, en agriculture. Le secteur des pêches n'est pas touché. Elle connait un réel essor surtout à l'aube des années quatre-vingts ([2]).

Dans ce dernier cas, il s'agit donc d'un projet social original puisque le/la producteur/e ([3]), tout en conservant la propriété juridique de ses moyens de production, les opère sous gestion commune avec les autres producteur(e)s participant(e)s. C'est cet aspect central de l'A.I.R., c'est-à-dire la forme associative de production mise de l'avant, qui constituera le questionnement principal de notre recherche.

Plus précisément la présente étude tentera d'expliquer l'émergence et de vérifier la viabilité de ce modèle communautaire de développement régional en milieu rural (l'aménagement intégré des ressources) à partir d'éléments du procès de production ayant existé jusque là chez les producteur(e)s qui en constituent la base sociale.

Dans un premier temps, nous situerons la problématique générale et les questions théoriques qu'elle soulève, puis nous poserons nos hypothèses de base et préciserons notre démarche.

---

[2] Collectif de recherche sous la direction de H. Dionne, "Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural", Cahier no 11, éds du Grideq (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec), Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 1983, pp. 106-110 et 159-161.

[3] Devant l'incertitude présente quant à la feminisation de certains substantifs, nous avons choisi de féminiser uniformément en "eure" les noms en "eur" (et "teur").

Dans un deuxième temps nous établirons quelques paramètres nous permettant d'affirmer que les producteur(e)s en question appartiennent massivement au groupe des petit(e)s producteur(e)s.

Enfin, dans un troisième temps, nous mettrons en rapport trois indicateurs propres au mode de vie et à la façon de produire des petit(e)s producteurs en question.

CHAPITRE I

REPERES THÉORIQUES, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES

1. REPERES THÉORIQUES, PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES

1.1. Cadre théorique de référence

La portée émancipatrice du projet d'A.I.R., notamment en 1986 alors que la croissance du mouvement paraît marquer un certain temps d'arrêt, renvoie à la fois à la question régionale, à la question du développement coopératif et à la question de la petite production.

1.1.1. La question régionale

Notre recherche concerne globalement l'Est du Québec. Il s'agit d'une région administrative définie par l'état. Notre cadre de référence cependant dépasse largement cette notion technocratique de région. Le rapport à l'espace qui nous intéresse est celui que structurent et que traversent les rapports de productions et de classes. Lorsque nous faisons référence à l'Est du Québec, c'est uniquement en tant que région périphérique éloignée des grands centres urbains de Montréal et de Québec. Pour nous, il s'agit donc essentiellement d'un espace intra-national (i.e. à l'intérieur de la formation sociale québécoise) dont la dimension périphérique se traduit par un procès d'accumulation capitaliste plus vif: ponctions de valeurs du capital monopoliste (extraction sans transformation sur place, industries peu/moins "performan-

tes", etc..), confinement du capital non-monopoliste (c.-à-d. régional en grande partie) à la sous-traitance et aux productions à faible composition organique, soumission des formes non-capitalistes de production, d'où un chômage endémique, une réserve de main d'oeuvre à bon marché, des niveaux de revenus très bas, etc., bref une sur-exploitation du travail humain par rapport au centre. Aussi, par territoires d'A.I.R., entendrons-nous des espaces particuliers dont la caractéristique principale est qu'ils sont objets de cette forme de luttes et de résistances à la pénétration capitaliste dans l'Est du Québec. Dans cette perspective déterminée du rapport à l'espace, le développement régional qui nous intéresse ici est celui qui passe par les classes populaires (i.e. non-capitalistes). La présente recherche a donc pour objet l'étude d'éléments du mouvement A.I.R. associés à l'élaboration d'une stratégie de développement régional populaire en milieu rural de l'Est du Québec.

1.1.2. La question du développement coopératif

Dans la même optique, le développement coopératif qui nous intéresse ici est particulier puisqu'il est mis en oeuvre par des organismes communautaires multisectoriels. Dans sa forme même, ce type d'organisme populaire, par rapport aux organismes communautaires fonctionnant de façon plus sectorielle, est beaucoup plus difficilement intégrable au M.P.C.. Ceux-ci deviennent, de soi, plus imperméables à cette logique du développement capitaliste qui passe par la spécialisation, la centralisation/concentration

et la sectorialisation. Ce type de développement coopératif populaire à organismes multisectoriels constistue donc une garantie supplémentaire non-négligeable, comparativement notamment aux coopératives sectorielles (forme d'organisation mieux connue au Québec). Il faut donc se garder de poser de façon mécanique la question générale du développement coopératif sans tenir compte de la forme particulière des organismes communautaires dont il est question ici. D'autre part il faut entendre "développement coopératif" (communautaire, populaire) dans son sens social large d'appropriation collective d'instruments de développement par une communauté territoriale déterminée.

1.1.3. La question de la petite production

Enfin l'émergence du mouvement A.I.R. soulève la question de la petite production, et de façon plus spécifique, celle des petit(e)s producteur(e)s (*). Quel est le potentiel de cette forme de production en tant qu'agent de changement social, notammment lorsqu'elle perdure et se développe dans des espaces ruraux en régions éloignées (tel l'arrière pays de l'Est du Québec) marginalisés par le Mode de Production Capitaliste ? Sa marge d'autonomie par rapport au MPC s'élargit-elle en région périphérique éloignée? En somme jusqu'où peuvent aller les petit(e)s producteur(e)s dans la défense d'une logique de développement non-capitaliste et la résistance au MPC ?

---

* Ce qui renvoie, au premier chef, à leur identification sur le terrain. Cependant cette question, relevant plus du domaine méthodologique que théorique, sera traitée au chapitre suivant.

Malheureusement, cette forme de production, comparativement à d'autres, a été l'objet d'un intérêt théorique beaucoup moins important. Et spécialement sous un aspect: ses conditions d'existence particulière (en soi et par rapport au M.P.C.) qui pourraient expliquer le saut à des formes associatives de production.

Voyons brièvement ici l'état actuel du développement théorique et pratique sur la question de la petite production, ses principales lacunes et les balises pertinentes qu'elle permet de poser dans le cadre général de notre recherche.

1.2. Petite production: carences et points de repère

La petite production, en tant que concept, peut se résumer comme suit: forme de production où le/la producteur(e) est, souvent avec ses proches, propriétaire de ses moyens de production et les fait fonctionner sans l'aide de salariés réguliers. Il n'y a pas à proprement parler d'accumulation de capital, même s'il existe parfois un léger surplus, puisque le produit résultant du procès de travail sert ici principalement à la reproduction simple de l'unité de production.

On distingue alors deux types majeurs de petite production: la petite production domestique (dite d'auto-subsistance) où la totalité/majorité des produits sont auto-consommés à l'intérieur de l'unité de production, et la petite production marchande où ceux-ci sont échangés/vendus. A l'état pur, l'une et l'autre se rencontrent donc plutôt rarement.

Les travaux théoriques les plus sérieux sur la question ont surtout mis en relief deux aspects de la petite production: son caractère de transition ou, à l'inverse, d'isolement face au Mode de Production Capitaliste.

1.2.1. Petite production, phénomène transitoire

Parent pauvre de la recherche fondamentale théorique, la petite production en est venue à couvrir, de facto, tout ce qui n'était pas à proprement parler de la période de la féodalité ou du Capitalisme. Ou si on réfère aux concepts marxistes, tout ce qui n'appartenait pas au Mode de Production Féodal ou au Mode de Production Capitaliste. Ainsi Marx voyait dans la "petite production marchande" uniquement une forme de production passagère appelée à rapidement disparaître ([5]). Pour lui, la petite production jouait un rôle progressiste par rapport au MPF et réactionnaire par rapport au MPC (le capitalisme à l'époque n'avait pas encore atteint son stade monopoliste). Ce point de vue axé sur l'économique (nécessité par un contexte de lutte à l'idéalisme dominant à l'époque) a suscité une interprétation mécanique de la petite production qui a amené plusieurs marxistes (et non marxistes) à ne voir dans celle-ci qu'un phénomène sinon totalement négligable, tout au moins largement dépassé (vestiges d'une "survivance", etc.). De fait, ainsi enfermé dans une perspective trop exclusivement économique, tout un groupe de travaux parmi les plus importants sur la question ont surtout mis l'accent sur le processus de dissolution de la "petite production": décomposition (Lénine [6]), soumission

---

[5] K. Marx, "Les formes qui précèdent la production capitaliste", dans "Contribution à la critique de l'économie politique", Paris, éds Sociales, 1977. Ainsi que "Le Capital", particulièrement le Livre III tome 3, Paris, éds Sociales, Paris, 1976.

[6] V. Lénine, "Le développement du capitalisme en Russie", Moscou, éds du Progrès, 1969, (Oeuvres...) tome III.

formelle/réelle (Kaustky [7], Servolin [8], Faure [9]) et intégration au MPC (Vergopoulos, Amin [10]). Tout au plus ici la petite production est-elle condamnée à se maintenir/croitre à un niveau d'existence superficielle: par complémentarité objective au MPC (Kaustky), par capacité interne d'adaptation (Servolin), ou encore en tant que forme recréée par le MPC (Vergopoulos, Amin). En bref, l'étude de la petite production se développe dans tout ce qui fait qu'elle n'est plus "petite production": à la limite tout ce qui fait qu'elle n'est plus que "vestige", illusion (quasi culturelle, folklorique), forme déguisée/sournoise du MPC, "capitalisme sans capitalistes", etc.. En un mot le phénomène de la petite production est étudié en rapport avec le MPC dans une seule perspective: celle de son absorbtion effective par le MPC.

1.2.2. Petite production, phénomène isolé...

En réaction à cette position, un autre groupe d'auteurs (Chayanov [11], Shanin [12], R.E.F. Smith [13] et Crisenoy [14] notam-

---

[7] K. Kautsky, "La question agraire", Paris, éds Maspero, Paris, 1973.

[8] C. Servolin, "Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le MPC", dans "L'univers politique des paysans", Paris, éds A.Colin, 1972.

[9] C. Faure, "Agriculture et capitalisme", Paris, éds Anthropos, 1978.

[10] K. Vergopoulos et S. Amin, "La question paysanne et le capitalisme", Paris, éds Anthropos, 1974. Et plus récemment, de K. Vergopoulos, "Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire", Paris, éds Maspero, 1977.

[11] A.V. Chayanov, "On the theory of Peasant Economy", Illinois, éds Thorner, Kerbay and Smith, 1966.

ment) en sont venus à étudier la petite production en soi. Ici l'explication du maintien de la petite production ne repose plus dans ses rapports avec le MPC, mais bien à l'extérieur de ceux-ci. Comme si la petite production était en quelque sorte coupée et indépendante du MPC. Ses lois internes propres (auto-subsistance et reproduction simple plutôt que recherche du profit) lui permettraient ni plus ni moins de se développer en marge du MPC, comme étant à toute fin pratique peu ou pas concernée par ce dernier. La survivance de la petite production s'expliquerait par son caractère distinctif, spécifique, sinon sa supériorité globale par rapport au MPC. En somme s'il y a résistance ici, elle ira uniquement de soi, se situant à l'extérieur du MPC, se résumant à toutes fins utiles au seul fait de la présence de formes de productions antérieures au MPC et difficilement intégrables à ce dernier. Il s'agit donc d'une résistance rétroactive, tournée vers le passé. Tout au plus cette enclave en milieu capitaliste d'un passé où les producteurs n'étaient pas encore séparés de leurs moyens de production annonce-t-elle de soi "le temps futur...où le travail associé remplacera l'ordre des chaînes." (Crisenoy, "Lénine face...", p.13)

Bref ce type d'analyse, comme la précédente, éclaire peu. Dans ce cas, comme dans l'autre, est évacuée l'étude d'un aspect de la petite production mis en relief par le projet A.I.R.: sa capacité, dans certaines conditions, de résistance progressive face au M.P.C. C'est-à-dire une résistance qui s'oriente non plus vers le seul maintien de formes de production antérieures au MPC mais vers le dépassement dans des formes associatives.

1.2.3. Premières brèches

Il faudra attendre Alain Lipietz ([15]) pour donner à la question de la petite production une perpective théorique plus globale dépassant l'étude exclusive ou en parallèle de ses aspects purement "isolateurs" ou "intégrateurs".

Lipietz, faisant intervenir le concept d'articulation au MPC, distingue alors trois phases majeures d'existence de la petite production par rapport au MPC. Chaque phase se caractérise par un type de rapport: 1) rapport extra économique marqué par le recours à des moyens non économiques pour briser l'autosubsistance et l'isolement de la petite production; 2) rapports marchands de la petite production avec une ou des branches de division du travail non dominées par le MPC; 3) rapports de production avec les autres branches. C'est seulement dans la phase 3 que l'on peut parler de soumission réelle du travail au capital, bien que

---

[15] A. Lipietz, "Le capital et son espace", Paris, éds Maspero, 1978.

celle-ci ne soit pas encore totale, le ou la petit(e) producteur(e) possédant encore un certain degré d'indépendance (diversification marginale de la production, marge de manoeuvre par rapport à plusieurs éléments intégrateurs, etc.).

Dépendant donc de la phase où on se trouve, la résistance à l'envahissement capitaliste se manifestera différemment. En somme la principale contribution de Lipietz en ce qui nous intéresse aura été d'avoir cerné, en trois moments dialectiques distincts, les aspects "isolateurs" et "intégrateurs" du rapport petite production/MPC. Cela met en lumière différents types de résistances extra-économiques et économiques de la petite production: celles fonctionnant au repli (phase 1), à la voie d'évitement (phase 2), et enfin aux modalités d'entrisme (phase 3). Lipietz cependant, s'en tenant à son objet, l'espace du capital, développe sa réflexion théorique surtout sur la période terminale d'absorbtion, celle de "l'articulation interne" de la petite production au MPC.

Lipietz montre donc comment les aspects "isolation" et "intégration" correspondent en fait à des moments et des niveaux distincts d'articulation au mode de production dominant. Cependant, ce processus d'articulation (externe et/ou interne) au MPC n'est pas égal ou unidirectionnel: dans certaines conditions par exemple, la petite production pourrait très bien sauter la phase 2 et passer directement de la phase 1 à 3, ou encore se replier de 2 à 1, et même, théoriquement du moins, rien n'interdit de

concevoir une situation de retour de la phase 3 aux phases antérieures.

Notre problématique générale dans la perspective du modèle de Lipietz se présenterait alors comme suit: saut de la phase 3 (celle de "l'articulation interne" au MPC), tout au moins de la partie finale d'absorbtion de la phase 3, c'est-à-dire donc le passage direct de la forme petite production à des formes associatives de production. En somme on complèterait le modèle par une quatrième phase, celle du dépassement, c'est-à-dire un moment et un niveau ultime d'articulation au MPC fonctionnant cette fois sur la base de formes associatives de production plutôt qu'en vertu d'un repli (phase 1), ou de rapports exclusifs/majoritaires avec les branches non dominées par le MPC (phase 2), ou d'une l'autonomie résiduelle limitée (phase 3).

Le modèle de Lipietz permet donc de comprendre théoriquement une ultime quatrième possibilité. En autant bien sûr qu'on puisse encore parler de petite production à ce stade-ci alors que les possesseur(e)s juridiques des moyens de production aliènent la propriété réélle (contrôle économique) à la collectivité. A la fois donc affirmation de la petite production (tout moins dans sa forme juridique) et dépassement (dans sa forme productive, économique), phénomène complexe certes, mais que le modèle permet, pour l'essentiel, d'appréhender, de saisir/situer par rapport aux autres phénomènes de transition dans le procès d'articulation de la petite production au MPC.

Néanmoins, malgré cette brêche ouverte par Lipietz, celui-ci n'ayant pas étudié concrètement l'éventualité d'une quatrième phase dans son modèle, nous demeurons sur notre faim quant à l'objet même de notre recherche: les conditions qui expliquent le saut de la phase 3 de "l'articulation interne" au MPC (tout au moins dans sa partie finale d'absorbtion) et, donc, le passage direct de la forme petite production à des formes associatives de production.

A cet égard cependant certains travaux pratiques récents de chercheur(e)s de l'Association des ruralistes français fournissent un éclairage intéressant ([16]). Ceux-ci démontrent combien la petite production agricole en France a été en permanence traversée par la pluriactivité. Nombre d'agriculteurs pratiquent une ou des activité/s extérieure/s à l'activité agricole, et ce phénomène est encore plus répandu dans les unités de production de faible dimension. Les auteurs soulignent combien, contre toute attente, l'intensification du processus de modernisation des exploitations agraires au cours des vingt-cinq dernières années n'a pas eu raison de la petite production agricole, plusieurs petites entreprises s'étant maintenues par la multiplication des sources de revenus que constituait la pluriactivité. Comme le souligne un chercheur "on a toujours fait un peu de tout à la campagne". Malheureusement, un peu à cette image, la pluriactivité demeure ici un concept flou, chez les uns traitée exclusi-

---

[16] Collectif (P. Lacombe, H. Mendras et al), "La pluriactivité dans les familles agricoles", éds A.R.F. (Association des Ruralistes Français), Paris, 1984.

vement sous l'angle de la double activité paysan/ouvrier, chez les autres à toutes les activités non agricoles possibles et impossibles, productives ou non. D'autre part, autre lacune, les cas analysés appartiennent uniquement à la petite production agricole. Néanmoins, en regard de toutes les situations, deux types d'interprétation maîtresse se dégagent. L'un, le plus répandu, fait de la pluriactivité une stratégie de résistance transitoire, passagère, à l'élimination ([17]), en bref une simple étape supplémentaire avant l'absorbtion. L'autre va nettement plus loin, et donne au phénomène la dimension d'une résistance active participant à une stratégie de maintien . Même si dans ce dernier cas certains vont jusqu'à évoquer "un lieu d'invention d'autres conditions de travail, de vie et de relations", l'interprétation de la pluriactivité comme forme de résistance ne dépasse pas le niveau d'une pérennité améliorée de la petite production. On demeure donc, concrètement du moins, bien loin des formes associatives de production.

Néanmoins la pluriactivité en tant que condition particulière d'existence de la petite production (notamment chez les unités de production de plus faible taille), la pluriactivité transformée en stratégie dans le procès d'articulation de la petite production au MPC pourrait donc constituer une piste

---

[17] Au même titre que d'autres ont relevé des situations de pérennité via des stratégies de diversification du patrimoine familial, ex:achat d'un commerce (P.Perrier-Cornet,"La reproduction des formes familiales de production", in "Société Française", no 13, oct.nov.déc. 1986, pp 61-66); ou encore comme au Portugal par la pratique des "remessas", i.e. envois de devises par des émigrants membres de la famille/parenté (N. DeRoo Lemos, "La petite paysannerie au Portugal: à propos de 'l'orthodoxie' marxiste", in Anthropologie et société, vol.2, no 2, 1978, pp 5-21).

intéressante de repérage d'éléments explicatifs du passage à la phase 4 telle que nous l'avons défini plus haut.

A condition bien sur de mieux dégager la pluriactivité dans ses divers aspects.

1.3. Problématique et hypothèses

Résumons donc. Un projet social original (Aménagement Intégré des Ressources) où les producteur(e)s, tout en conservant la propriété juridique de leurs moyens de production, les regroupent à l'intérieur d'organismes communautaires de développement dont ils/elles sont partie prenante et qui ont été mis sur pied avec la population des territoires concernés.

Notre problématique quant à l'émergence et à la viabilité (dans des espaces ruraux déterminés de l'Est du Québec) du projet A.I.R. en tant que modèle de développement régional populaire (c'est-à-dire non-capitaliste) se ramène donc à deux points: position de classe des producteur(e)s concernés et durabilité de leur passage à des formes associatives de production. Plus précisément notre problématique autour de ces deux points se formule ainsi:

- Dans quelle mesure les producteur(e)s des territoires A.I.R. pouvaient-ils/elles être considéré(e)s comme appartenant historiquement aux groupe des petit(e)s producteur(e)s (c'est-à-dire essentiellement des producteur(e)s exploitant(e)s non directement impliqué(e)s dans des rapports d'accumulation capitalistes ?

- Et si tel est le cas, à la lumière des expériences populaires d'A.I.R. en certains milieux ruraux de l'Est du Québec, comment expliquer chez les petit(e)s producteur(e)s le passage aux formes associatives de production? Et sous ce rapport quelle est la viabilité du projet A.I.R. en tant que modèle de développement régional populaire en milieu rural?

Nous posons les deux hypothèses suivantes:

1) Les producteur(e)s des territoires concernés appartiennent au groupe des petit(e)s producteur(e)s;

2) Le saut qualitatif de la forme petite production aux formes associatives de production serait relié à une forme historique particulière de pluriactivité, la polysectorialité. Il s'agit d'une pluriactivité qui a lieu à l'intérieur de l'unité de production, et qui est carctérisée par la pratique d'au moins une activité productive dans deux secteurs d'activités et plus (secteurs définis ici en tant qu'objets et lieux de travail). La viabilité du modèle A.I.R. serait en rapport avec l'ancienneté et l'ampleur de la polysectorialité en tant qu'élément spécifique du procès de production.

CHAPITRE II

MÉTHODES DE VÉRIFICATION

2. MÉTHODES DE VÉRIFICATION

2.1. Démarche

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons choisi de comparer dans l'Est du Québec deux types d'espaces ruraux particuliers diamétralement opposés quant à ce qui nous intéresse. L'un, regroupe deux territoires A.I.R., ceux du J.A.L. (Coopérative agro-forestier du Témiscouata [18]) et de la S.E.R.V. (Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée de la Matapédia). Il s'agit des organismes communautaires les plus dynamiques du mouvement d'aménagement intégré des ressources (selon une étude récente du Grideq) [19]. L'autre, le territoire de Mont-Louis, est un espace défavorisé de l'Est du Québec où les producteur(e)s ruraux/les sont des plus inorganisé(e)s au plan socio-économique. Mont-Louis n'a pas connu de phénomène communautaire d'A.I.R. Tout au plus dans la pêche-côtière, quelques organismes sont-ils apparus aux cours des dernières décennies: cependant ils n'ont jamais dépassé le niveau d'associations sectorielles, sont

---

[18] Mieux connu sous le nom de coopérative de développement du J.A.L., abréviation des municipalités et/ou paroisses qui en font partie (St-Juste/Lots Renversés, Auclair et Lejeune).

[19] Voir Collectif de Recherche, "Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural", Cahier no 11, éds du Grideq, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 1983, 352 pages.

territoires voisins et ont eu une existence assez éphémère ([20]).

2.1.1. Accumulation capitaliste

Dans un premier temps, partant du principe que l'accumulation capitaliste découle essentiellement de l'usage du travail d'autrui, nous avons défini et utilisé un indicateur de ce type d'accumulation: celui du nombre annuel moyen d'unités personne/année-travail durant les années où il y avait eu effectivement travail dans l'entreprise. Le rapport indique le nombre annuel moyen d'employé(e)s régulier(ière)s auxquels le producteur a eu recours durant les années d'opération de son entreprise. Un/e employé/e régulier/ière représente douze mois de travail accumulé, donc équivaut au travail d'une personne sur une base régulière. Cette mesure nous a permis de déterminer que les producteurs des deux types d'espaces ruraux choisis appartenaient au groupe des petit(e)s producteur(e)s.

Ajoutons que l'évaluation de "l'employé/e régulier/ière" a nécessité sur le terrain des modalités d'approche dont nous traiterons plus spécifiquement au chapitre 4.

---

[20] Voir à ce sujet H. Landry, S. Lemieux et L. Gosselin "Les associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne: histoire et particularités", texte d'une communication présentée par le Centre de recherche en ressources maritimes de l'Est du Québec (Université du Québec à Rimouski), dans le cadre du colloque consacré aux traditions maritimes, 12 octobre 1984, 27 pages.

2.1.2. Pluriactivité

Dans un deuxième temps, nous tenterons de vérifier notre seconde hypothèse en comparant chez les petit(e)s producteur(e)s des deux territoires, trois formes distinctes de pluriactivité susceptibles selon nous d'avoir quelque signification quant à l'absence ou l'émergence d' organismes populaires d'AIR: la double activité (ou multiactivité) paysan/emploi(s) salarié(s), les activités de troc (échange de biens et services), et, enfin, la polysectorialité (type de pluriactivité ayant pour cadre l'unité de production exclusivement et que nous verrons plus loin).

Par pluriactivité, les auteurs de l'association des ruralistes français (dont il a été question plus haut) entendaient le fait pour les petit(e)s producteur(e)s agricoles de pratiquer une ou des activités à l'extérieur de l'agriculture.

En appliquant le phénomène à l'ensemble des exploitant(e)s, on pourrait alors définir la pluriactivité comme étant le fait pour les petit(e)s producteur(e)s de pratiquer une/des activité/s à l'extérieur de leur secteur principal de production.

Une autre distinction s'impose selon que la pluriactivité s'opère dans des activités productives ou non. Les activités dont la nature est de produire des "biens matériels nécessaires à la vie" ont une signification sociale toute autre que les autres

types de pratiques. Sans sous-estimer les unes et les autres, il importe de ne pas les confondre.

D'autre part, le niveau où s'opère la pluriactivité peut revêtir un sens social spécifique. La pluriactivité qui se situe à l'extérieur de l'unité de production (niveau de la vente de la force de travail, niveau des échanges avec le marché, niveau des échanges hors marché, etc.), n'aura certainement pas le même effet que celle qui se situe à l'intérieur, c'est-à-dire au niveau même du procès de travail de la petite production.

Conséquemment, nous avons retenus trois variables de pluriactivité comme pouvant potentiellement être reliées à l'émergence (ou à l'absence) du phénomène A.I.R. chez les petit(e)s producteur(e)s des deux territoires ruraux de l'Est du Québec.

La première (paysans/emplois salariés), parce qu'il s'agit de l'indice généralement le plus reconnu de l'intégration des petit(e)s producteur(e)s au MPC. Nous pourrions par exemple penser que l'émergence du phénomène A.I.R. serait reliée à une plus grande prolétarisation des petit(e)s producteur(e)s ou l'inverse.

Quant au deuxième, la pratique du troc, elle peut être à la fois une des causes et l'effet d'une solidarité territoriale, dépendant de ses conditions particulières d'émergence et d'existence. En effet le mode de vie qui fait que les gens pour survivre et/ou mieux vivre sont amenés à échanger biens et

services, en plus de les situer, en partie du moins, hors du marché capitaliste, a pour conséquence de créer, d'entretenir et de solidifier les liens existants.

Enfin la polysectorialité, c'est-à-dire le fait de d'avoir dans le cadre de l'unité de production des activités productives dans au moins deux secteurs (en tant que lieux et objets de travail), ce type de pluriactivité donc, à titre de condition particulière d'existence de l'entreprise, nous est apparu à première vue assez près du modèle communautaire d'AIR, comme une transposition de formes du privé au collectif. D'autre part, plus profondément, ce type particulier de pratique de la petite production où le/la petit(e) producteur(e) n'est pas enfermé dans un poste unique de production nous est apparu de ce fait plus imperméable à l'approche sectorielle, au fonctionnement corporatiste, donc en un mot plus difficilement intégrable au MPC.

On remarquera que deux des variables retenues serrent de près la pratique productive (procès de production et vente de la force de travail), alors la troisième, le troc, relève plutôt du mode de vie.

2.2. Enquête

Nous avons procédé par analyse secondaire, à partir des questionnaires non-traités d'une vaste enquête à laquelle nous avons participé à l'automne 1983.

Cette enquête, menée par le Grideq (UQAR), visait à mesurer "la pénétration du capitalisme dans l'Est du Québec" (PCEQ). Six "micros-régions typiques de l'Est du Québec" ([21]) ont été retenues par le GRIDEQ. Celles-ci ont donné lieu à la délimitation de sept sous-régions d'enquête: trois en Gaspésie (New-Richmond, Chandler et Mt-Louis) et trois au Bas St-Laurent (Amqui/Cabano, St-Fabien et L"Isle Verte). Les sous-régions d'Amqui et Cabano ont été classées dans le même type de "micros-regions": mêmes caractéristiques au niveau des activités de petite production (pas de pêcheur(e)s, grand nombre d'agriculteur(e)s et prédominance des propriétaires de lots boisés).

Nos objectifs ne correspondant pas exactement à ceux poursuivis par la recherche du GRIDEQ ("PCEQ"), il a fallu effectuer un tri dans la masse des résultats disponibles et ensuite procéder à des croisements d'informations afin d'obtenir les données qui nous intéressaient tout particulièrement.

---

[21] Serge Côté et al. "Sommaire du projet: 'La pénétration du Capitalisme dans l'Est du Québec', Annexe II", Rimouski, feuilles ronéotypées, 14 mai 1984, p.3

2.2.1. Périodisation

L'enquête "PCEQ" par questionnaires portait sur deux périodes décennales (1939-40 à 1950 et 1951 à 1960), quatre périodes quinquénnales (1961 à 1965, 1966 à 1970, 1971 à 1975, et 1976 à 1980) et trois années (1980-81-82) prises une à une.

Nous n'avons retenu que les répondant(e)s qui étaient propriétaires de leurs moyens de production avant 1980 et d'autre part nous avons exclu chez ces dernier(e)s les données annuelles contemporaines (1980,-81 et -82). Ceci pour les raisons suivantes.

Les organismes communautaires d'AIR ont connu une participation économique large et intense, en termes concrets de mise "sous gestion commune" de moyens de production, à partir du début des années 1980 [22]. Or ce qui nous intéressait ici c'était de connaître l'état de la situation avant cette implantation économique étendue du phénomène d'AIR. Moment qu'il ne faut pas confondre avec celui de la mobilisation et de la contestation politique, lesquelles ont lieu, comme on l'a vu, au début et au milieu des années soixante-dix. Donc comme deux des facteurs que l'on veut mesurer se situent plutôt au niveau production (salariat et polyvalence des petit(e)s producteur(e)s),

---

[22] Cahier 11 du GRIDEQ, op. cit., pp. 106-110 (JAL) et pp. 159 et 161 (SERV)

le recours indistinct aux données annuelles de 1980 et d'après n'aurait pu que brouiller le sens des résultats ([23]).

Dans l'ensemble donc, nous nous en sommes tenu à la vision globale et aux grands traits dégagés par les répondant(e)s pour chacune des périodes décennales et quinquénnales de 1939-40 à 1980.

Précisons en terminant que si nous avons limité l'étude des petit(e)s producteur(e)s aux propriétaires d'avant 1980 (excluant donc ceux/celles qui le sont devenu(e)s en 1980), c'est, outre les motifs déja mentionnés, afin d'obtenir une période d'au moins deux années de propriété des MP, ce qui permet minimalement de dégager certaines tendances.

Résumons. L'objet de la présente recherche est, dans un deuxième temps, l'examen du salariat (emplois salariés hors de l'unité de production), du troc et de la polysectorialité chez les petit(e)s producteur(e)s durant la période pré-AIR. Elle vise

---

[23] Exceptionnellement cependant nous avons dû faire référer, de façon complémentaire, aux données annuelles de 1980:soit chez les quelques propriétaires (six) de moyens de production établis en 1978 et 1979. Répondant(e)s chez lesquels nous avons remarqué une tendance à exclure l'année 1980 de leurs estimation de la période "1976-80". Ce qui est compréhensible dans la mesure où plus cette période s'amenuise plus elle perd tout sens de synthèse :on y répond alors comme s'il s'agissait de questions par année (au plus deux années) et donc on garde les informations touchant l'année 1980 pour la partie contemporaine du questionnaire. Nous avons donc dû chez ces six répondants pondérer en quelque sorte la "période" 1976-80 par les données annuelles de 1980. Précisons cependant qu'un seul de ce groupe était d'AmJal, donc du territoire d'enquête touché par le phénomène d'AIR: de ce fait donc ce recours exceptionnel aux données annuelles de 1980 n'introduit pas de biais significatif, en regard des objectifs de notre recherche.

à en obtenir une vision/estimation globale, celle donnée/perçue par les petit(e)s producteur(e)s eux/elles-mêmes en tant que témoins privilégiés de cette époque. Ce qui explique d'une part notre choix des répondant(e)s propriétaires de MP avant 1980, et d'autre part, outre une exception non significative, notre recours exclusif aux données périodiques du questionnaire, soit celles de 1939 ([24]) à 1980 inclusivement (où cette dernière année cependant apparait synthétisée/pondérée avec les autres années de la période 1976-80).

2.2.2. Les territoires d'enquête de la recherche

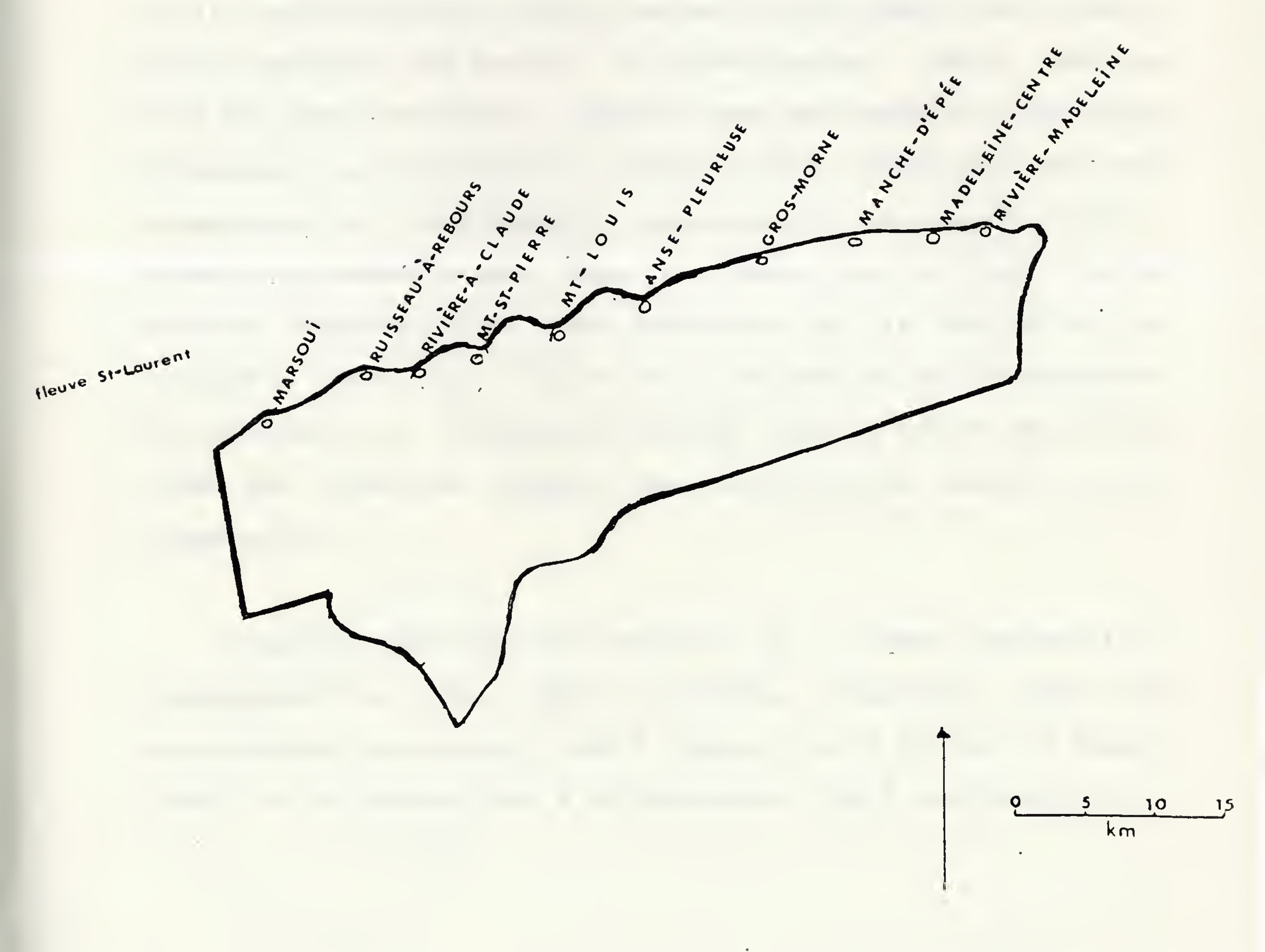
2.2.2.1. Mont-Louis

Ce territoire, situé dans la péninsule nord de la Gaspésie (voir carte 4), est formé de la bande littorale qui s'étend de Marsoui à l'ouest à Rivière Madeleine à l'est. Il comprend les municipalités de Marsoui, de Rivière à Claude, de Mont St-Pierre, de Mont-Louis (la plus populeuse) et de Rivière Madeleine. Au recensement de 1981, la population totale y était de 3650 personnes réparties comme suit: 527 à Marsoui, 284 à Rivière à Claude, 350 à Mont St-Pierre, 1788 à Mont-Louis et 701 à Rivière Madeleine. En 1983, selon les listes de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), de la Direction Générale des Pêches Maritimes (MAPAQ) et du Syndicat des Producteurs de Bois (SPB)

[24] Et d'avant 1939, lorsque disponibles.

CARTE 4

LE TERRITOIRE DE MONT-LOUIS



on relevait dans le territoire 6 agriculteur(e)s, 92 pêcheur(e)s côtier(e)s [c.-à-d. propriétaires d'embarcations de moins de 45 pi.] et 315 propriétaires exploitant(e)s de lots boisés.

2.2.2.2. AmJal

Sous cette appellation nous désignons, par rapport à l'enquête "PCEQ", la sous-région d'Amqui et une partie (le JAL) de la sous-région de Cabano, toutes deux situées dans le haut-pays (intérieur des terres) du Bas-St-Laurent. AmJal, pour les fins de notre recherche, regroupe donc deux espaces (voir carte 5) épousant les délimitations géographiques respectives des deux organismes de Développement Communautaire les plus à l'avant-garde du mouvement d'AIR. Dans le premier cas il s'agit de la Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée de la Matapédia (SERV), dans l'autre de la Coopérative de Développement Agro-Forestier du Témiscouata (connue sous le nom de JAL, sigle formé des premières lettres des municipalités membres de la coopérative).

L'espace géographique délimité par la SERV comprenait au recensement de 1981 8244 personnes réparties dans les municipalités suivantes: 4002 à Amqui, 1327 à St-Léon le Grand, 1326 à Lac au Saumon, 699 à St-Tharsisius, 546 à Lac Humqui, et

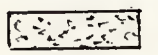
CARTE 5
LE TERRITOIRE D'AMJAL

STE-PAULE
ST-VIANNEY
lac Matapédia
ST-THARSISIUS
ST-ALEXANDRE-DES-LACS
TNO
VAL BRILLANT
AMQUI
STE-IRÈNE
LAC-AU-SAUMON
CAUSAPSCAL
STE MARGUERITE
ST-LEON LE GRAND
TNO
ALBERTVILLE
STE-FLORENCE
LAC HUMQUI
Routhierville
TNO
AMQUI

AUCLAIR
LEJEUNE
LOTS RENVERSÉS
ST-JUSTE
JAL

0 5 10 15
km

Notes: Les divisions adoptées ici sont celles des paroisses

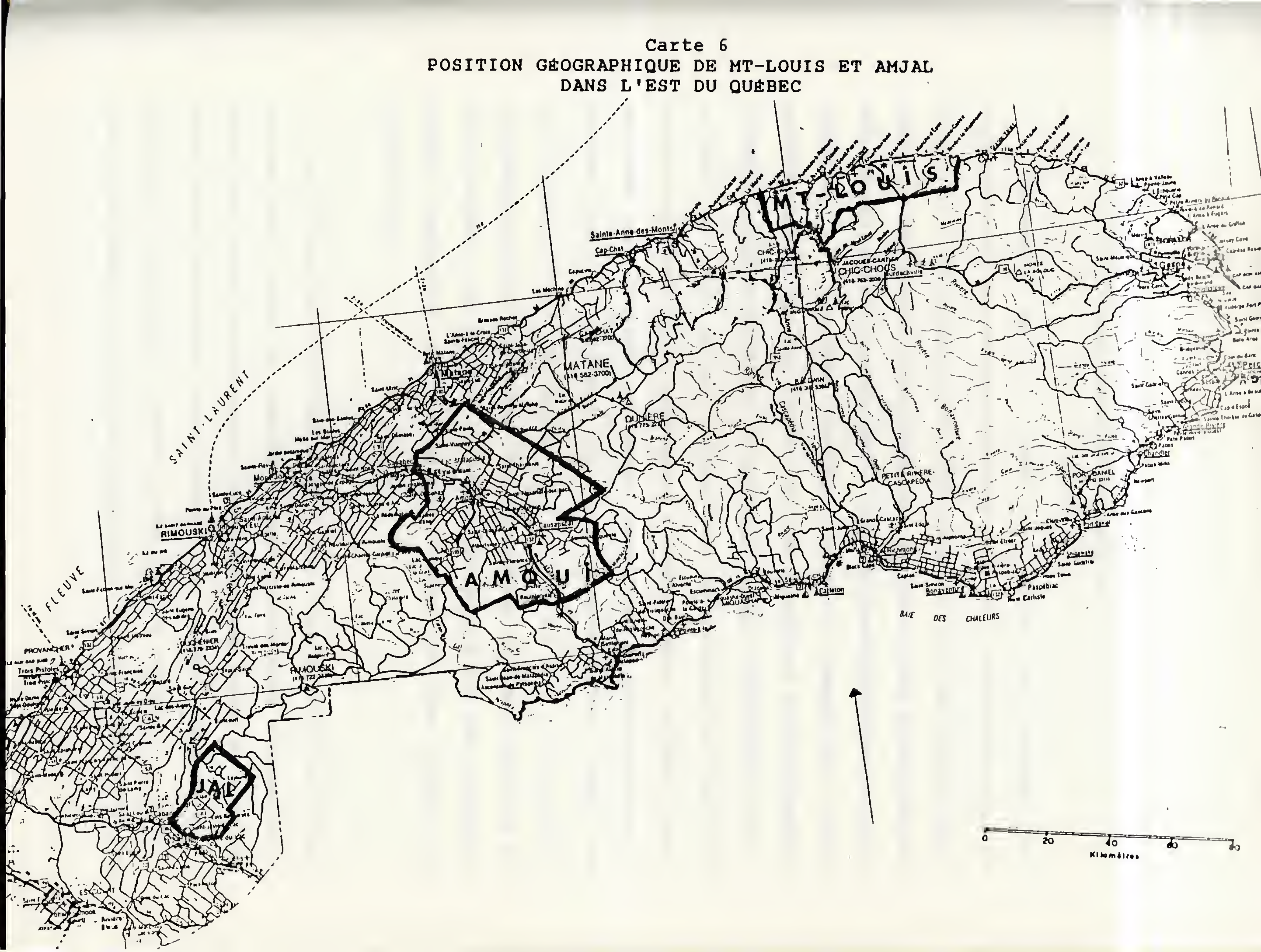
TNQ: Territoires non organisés 

344 à St-Alexandre-des-Lacs. En 1983, on y comptait selon les listes de l'UPA et du SPB, 219 agriculteur(e)s et 379 propriétaires exploitant(e)s de lots boisés.

L'espace géographique occupé par le JAL regroupe trois municipalités et, au même recensement, il était habité par 1816 personnes: 754 à St-Juste/Lots Renversés, 593 à St-Emile-d'Auclair et 469 à Lejeune. Les listes de l'UPA et du SPB révélaient la présence en 1983 de 55 agriculteur(e)s et 117 propriétaires exploitant(e)s de lots boisés.

La population totale à AmJal, en 1981, s'élevait donc à 10,060 personnes. Et en 1983 le territoire d'enquête d'AmJal réunissait 274 agriculteur(e)s et 496 propriétaires exploitant(e)s de lots boisés. Rappelons qu'on n'y retrouve aucun/e pêcheur(e) côtier/ère puisqu'il s'agit ici d'espaces situés loin à l'intérieur des terres (contrairement à Mont-Louis, tout en littoral).

Carte 6
POSITION GÉOGRAPHIQUE DE MT-LOUIS ET AMJAL
DANS L'EST DU QUÉBEC



2.2.3. Questionnaires et mesures

Dépendant de la liste à partir de laquelle les producteur(e)s ont été sélectionnés lors de l'échantillonnage en 1983, nous distinguons le questionnaire des agriculteur(e)s, celui des pêcheur(e)s côtier(ière)s et celui des propriétaires exploitant(e)s de lots boisés. Tous ces questionnaires ont deux sections. La première (partie A) est commune aux trois questionnaires et est faite de 76 questions d'ordre général (identification, biens de propriété, types d'activités, etc.) portant sur des objets autres que la pratique de l'activité productive propre à la catégorie d'appartenance de 1983. Cette dernière est traitée de façon spécifique et élaborée dans la seconde section (partie B) du questionnaire: chez les agriculteur(e)s et les pêcheur(e)s côtier(ière)s, elle comprend 48 questions contre 29 chez les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés (ce nombre inférieur s'explique ici par une moins grande complexité de l'objet de travail et des moyens de productions).

Au niveau des activités productives, nous retiendrons celles qui ont fait l'objet de questions pour les périodes antérieures à 1980. Les activités examinées sont regroupées selon cinq objets et/ou lieux de travail: l'agriculture, la forêt, l'érablière, la pêche et le jardinage. Notons immédiatement que dans la recherche, l'expression "activités productives" désigne les activités

reliées à ces cinq objets/lieux [25]: dans tous les cas il s'agit d'activités dont le but est la production de biens d'usage et/ou de biens qui ont une valeur d'échange.

Le/la producteur/e peut donc, en ce qui nous concerne, être présent dans cinq activités productives au maximum. D'abord celle de sa catégorie d'appartenance selon les listes de 1983 (pêche côtière ou agriculture ou forêt), à laquelle s'en ajoutent quatre en rapport avec les autres objets/lieux de travail. Nous éviterons de parler d'activités productives principales et secondaires afin de ne pas créer de confusion par rapport à notre "périodisation": une activité "principale" en 1983 pouvant très bien ne pas l'avoir été avant 1980. Nous situant dans une perspective historique globale, nous préférons alors faire référence à l'activité de la catégorie d'appartenance (ici agricole/c.a., ou forestière ou de pêche côtière) et aux activités hors catégorie d'appartenance (agricole/h.c.a., de pêche/h.c.a., forestière/h.c.a., d'érablière, de jardinage). Ainsi en rapport avec l'objet/lieu de travail "pêche" nous retrouvons les activités de pêche côtière et de pêche/h.c.a.; en agriculture, les activités agricoles c.a. et h.c.a.; en forêt, les activités forestières/c.a. et forestières/h.c.a.. Quant aux activités d'érablière et de jardinage, il s'agit d'occupations qui ne font pas l'objet de listes particulières, la notation "hors catégorie d'appartenance" devient inutile et superflue.

---

[25] Un secteur n'apparait pas ici, celui de la transformation domestique (boucherie, pain, beurre, conserves, confiserie, etc.): les données n'étaient pas disponibles pour les périodes antérieures à 1980.

Notons que cette distinction entre activité de la catégorie d'appartenance et h.c.a. dans les trois secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la forêt revêt une signification pour nous, uniquement au niveau du traitement particulier à apporter aux questions s'y rapportant de part et d'autre dans le questionnaire.

Le principal outil de mesure que nous utiliserons par rapport à nos trois variables est le taux d'occupation par rapport au temps de propriété des moyens de productions (tPMP). Le temps de PMP est calculé en années à partir de la premiere année de propriété de MP dans un (ou plus) des cinq objets/lieux de travail ([26]). Nous mesurerons l'importance de l'emploi salarié

---

[26] Quant au calcul du tPMP, dans cinq entreprises la possession était antérieure à 1939.Deux choix possibles:ramener leur PMP à 1939 ou conserver l'information comme telle en extrapolant à la période d'avant 1939 les données de la période 1939/40-50. Dans le premier cas, on se privait d'une donnée importante et, en écourtant le temps de PMP, on risquait d'amplifier les taux réels d'occupation des éléments observés.Par contre dans le second cas, en interprétant la période la plus reculée couverte par le questionnaire comme comprenant les années antérieures à la deuxième guerre, on stipulait que les mêmes éléments s'y retrouvaient dans les mêmes proportions. Chez chacune des cinq entreprises concernées,la variation entre ces deux options demeure infime. Que l'on calcule les taux d'occupation sur la base de 40 ou 41 ans (1939-/40-80) plutôt que par rapport à 51 ans (1930-80, la plus longue durée de PMP observée ici) ne change pas grand chose quant à l'ordre de grandeur des taux d'occupation. Mêmes observations quant aux différentiations qui pourraient être introduites par l'extrapolation d'au plus neuf ans (no 585) par rapport à une cueillette de données s'étendant, elle, sur plus de quarante ans dans tous les cas. Enfin, précisons-le, par rapport à l'ensemble des répondants, l'une ou l'autre des options demeure sans signification statistique:elles concernent seulement cinq entreprises. Il en va ainsi des relations entre les deux territoires d'enquête: trois des entreprises visées sont de Mt-Louis alors que les deux autres sont d'AmJal.

La deuxième option a été retenue parce qu'elle comportait moins d'inconvénients et que la probabilité qu'elle colle davantage à la réalité était plus grande. De plus, la période la plus reculée couverte par le questionnaire est suffisamment large (11 et 12 ans dépendant de la question) pour constituer une forte mesure de pondération de telle sorte que l'extrapolation aux années

du chef d'entreprise, le niveau d'échange (troc) et la polysectorialité en terme d'occupation du tPMP. Nous postulons donc que le fait d'être propriétaires de MP produit des effets particuliers en termes de comportements et d'attitudes. Tous les taux d'occupation sont calculés à deux decimales près, sauf les taux pondérés, présentés, eux, à trois décimales.

Quant au traitement du questionnaire, dans les chapitres suivants, afin de ne pas alourdir inutilement le texte, nous n'avons pas répété les questions pour l'année 1980. Nous nous en sommes tenus à la présentation des questions périodiques. Il faudra donc se rappeler, à chaque fois que nous référons aux dites questions, que les données ont été complétées par la question correspondante pour l'année 1980 (bloc contemporain du questionnaire, données annuelles) pour les six répondants dont la PMP est postérieure à 1977.

---

pré-guerre ne risque pas d'introduire de distortions notables chez les cinq entreprises touchées. Signalons enfin, que les questions telles que rédigées laissent place à une estimation large de la période initiale puisque qu'on demande de répondre "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler,...".

2.3. échantillon

L'échantillon a été obtenu à partir des listes de 1983 de l'UPA ,du SPB et de la Direction Générale des Pêches Maritimes (MAPAQ). Il s'agit d'un échantillon aléatoire stratifié.

Les pêcheur(e)s côtiers/ières, compte tenu leur faible nombre, ont été échantionné(e)s avec un taux de sondage plus élevé, soit deux sur cinq. A Mt-Louis 36 noms ont été tirés et numérotés de 579 à 614 inclusivement.

Les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés, la catégorie de producteurs la plus importante dans l'est du Québec, ont été tirés avec le taux le plus faible: un sur vingt. A Mt-Louis 16 noms ont été sortis et numérotés de 164 à 179 inclusivement. Pour Am-Jal on relève 25 noms dont 24 ont été numérotés ainsi: 180 à 198 inclusivement (Amqui), 214 et 215, 219, 220 et 222 (JAL). Le 25e n'a pas été numéroté du fait qu'il s'agissait d'un producteur non-résident, propriétaire d'un lot à St-Juste (son domicile permanent étant à plusieurs centaines de kilomètres de la région de l'Est du Québec).

Enfin chez les agriculteur(e)s le taux de sondage est de un sur dix. A Mt-Louis, un nom, numéroté 328; et à AmJal 26, numérotés comme suit: 329 à 349 inclusivement (Amqui), 374 à 377 inclusivement et 379 (Jal).

Nous obtenons donc l'échantillon suivant:

Tableau I
ÉCHANTILLON DES AGRICULTEUR(E)S, DES PECHEUR(E)S COTIERS/IERES ET DES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANT(E)S DE LOTS BOISÉS DES TERRITOIRES D'ENQUETE DE MT-LOUIS ET D'AMJAL

Territoires d'enquête	Catég.de producteur(e)s (listes de 1983)	Popul. des producteur(e)s	échantillon initial	Nbr. de répondant/es	Nbr.de questionnaires rejetés	échantillon réel
MT-LOUIS						
	Agr.	6	1	1	0	1
	Péc.	92	36	34	0	34
	Plb.	315	16	16	2	14
	(Total)	413	53	51	2	49
AMJAL						
	Agr.	274	26	21	0	21
	Plb.	496	25	17	0	17
	(Total)	770	51	38	0	38

Le taux de réponses demeure donc très élevé, plus de 95% à Mont-Louis et plus de 75% à AmJal. Au total, ont refusé de répondre ou n'ont pu être rejoints: à Mont-Louis deux pêcheurs côtiers [27]; à AmJal sept propriétaires expl. de lots boisés [28] et cinq agriculteur(e)s [29]. Enfin à AmJal un treizième producteur (non

[27] Les nos 582 et 604.

[28] Les nos 183, 188, 189, 190, 191, 198 et 215.

[29] Les nos 329, 338, 339, 342 et 379.

numéroté) a été exclu au départ, soit, comme on l'a vu, un propriétaire de lots boisés non-résident.

Deux questionnaires seulement ont été rejetés. Il s'agit de deux répondants du territoire d'enquête de Mt-Louis, lesquels apparaissaient sur les listes des propriétaires de lots boisés: [30]. Le premier est de la localité même de Mt-Louis, le second du village de Gros-Morne. Ceux-ci de même que leurs parents n'ont jamais été propriétaires de lots boisés ou autres MP : il y a manifestement erreur sur la personne. Ce qui donne un échantillon réel global de 87 répondant(e)s: 49 à Mt-Louis et de 38 à AmJal.

Maintenant en tenant compte du critère de la propriété des MP avant 1980 nous obtenons:

---

[30] Les nos 178 et 173.

Tableau II
ÉCHANTILLON DES PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS ET D'AMJAL PROPRIÉTAIRES DE LEURS MOYENS DE PRODUCTION AVANT 1980

Territoire d'enquête	Catég. de producteur(e)s (la catég. inscrite aux listes de 1983)	échantillon réel	PRODUCTEUR(E)S EXCLU(E)S (Non-prop.av'80 dans la catég. inscrite aux listes de 1983) TOTAL	prop. av.'80 de MP (autre catég)		Prod. réintégrés (=> catég)	ÉCHANTILLON FINAL DES PRODUCTEUR(E)S PROP. DE M P AVANT 1980
MT-LOUIS							
	Agr.	1	0	-	=>	{ 3 }	4
					=>		
	Pêc.	34	14	(3)	=>	-	20
	Plb.	14	2	0		-	12
	(Total)	49	16	(3)		3	36
AMJAL							
	Agr.	21	3	0		-	18
	Plb.	17	1	0		-	16
	(Total)	38	4	0		-	34

En tout vingt producteur(e)s de l'échantillon réel du tableau précédent ne possédaient pas de moyens de production avant 1980 dans la catégorie à laquelle ils étaient inscrits en 1983. Mt-Louis à lui seul en comptait seize, en très large majorité (14) des pêcheur(e)s côtiers/ères ([31]); et deux propriétaires exp. de lots boisés ([32]). Cette soudaine montée d'adeptes de la pêche au début des années quatre-vingts correspond à un phénomène

[31] Soit les nos 581, 590, 597, 599, 600, 602, 601, 603, 606, 607, 608, 610, 613, 614.

[32] Les nos 172 et 176.

déjà observé, notamment dans les recherches de Marcel Daneau ([33]), à savoir que le nombre de pêcheur(e)s côtiers/ères au Québec fluctue en fonction de la situation économique, augmentant sensiblement en temps de crises et diminuant de façon drastique en période de croissance.

A AmJal, d'autre part, quatre producteur(e)s ne possédaient aucun MP avant 1980: soit trois agriculteur(e)s ([34]), et un propriétaire exp. de lots boisés ([35]).

Enfin parmi les vingt producteur(e)s exclu(e)s, trois seulement possédaient avant 1980 des MP dans une autre catégorie que celle pour laquelle ils figuraient sur les listes en 1983. Il s'agit de trois agriculteurs de Mt-Louis qui au début des années quatre-vingts ont délaissé cette pratique pour devenir pêcheurs côtiers ([36]). Ceux-ci ont été réintégrés dans notre échantillon final à la catégorie à laquelle ils appartenaient avant 1980 (agriculteur(e)s).

---

[33] Marcel Daneau, "Situation économique de la pêche côtière du Québec", Québec, Ministère de l'industrie et du Commerce du Québec, Division des Pêcheries, 1964, 167 pages.
Voir aussi (Collectif de Recherche) "Les structures productives d'une région périphérique, l'est du Québec (1896-1980)", Rimouski, ed. du GRIDEQ, 1984, pp.228-233.

[34] Les nos 346, 349, 375.

[35] Le no 184.

[36] Les nos 597, 600 et 610.

En somme 19.54% (17/87) des producteurs des deux territoires d'enquête ne possédaient aucun MP avant 1980. Ceux/celles-ci proviennent à 76.47% (13/17) de Mt-Louis. On les retrouve surtout, à 64.71% (11/17), dans la catégorie des producteur(e)s classé(e)s pêcheur(e)s cotier/ères sur les listes de 1983.

Notre échantillon final des producteur(e)s propriétaires de MP avant 1980 se présente donc comme suit (par no d'identification)

-trente-six à Mt-Louis: soit quatre agriculteurs ([37]), vingt pêcheurs côtiers ([38]); et douze propriétaires exploitant(e)s de lots boisés ([39]);

-trente-quatre à AmJal: soit dix-huit agriculteurs ([40]); et seize propriétaires exp. de lots boisés ([41]).

Notons ici que le nombre de répondants dans chacune des catégories demeure trop peu élevé pour en faire un traitement statistique. Ce qui aurait sans doute été intéressant, mais n'était pas l'objectif de notre démarche. En résumé notre échantillon final est donc représentatif des producteur(e)s qui étaient

---

[37] Les nos 597, 600, 610, 328

[38] Les nos 579, 580, 583 à 589 inclusivement et 591 à 596 inclusivement.

[39] Les nos 164 à 171 inclusivement, 174, 175, 177, et 179.

[40] Les nos 330 à 337 incl., 340, 341, 343, 344, 345, 347, 348, 374, 376, et 377.

[41] Les nos 180, 181, 182, 185.186, 187, 192 à 197 incl., 214, 219, 220, et 222.

propriétaires de MP avant 1980 dans les deux territoires d'enquête et qui l'étaient encore, à un niveau ou à un autre, en 1983.

Enfin précisons que notre échantillon final des producteur(e)s ne comprend aucune producteure. Lorsque nous ferons référence directement aux personnes répondantes nous utiliserons donc le masculin en ce qui concerne l'appartenance: agriculteurs, pêcheurs côtier, propriétaires exploitants de lots boisés, producteurs. Cependant lorsque nous référerons au groupe ou à la catégorie en rapport avec sa représentation dans la population-parente nous continuerons d'utiliser le feminin et le masculin puisque notre échantillon est représentatif de l'ensemble.

Reste maintenant à vérifier dans quelle mesure notre échantillon de propriétaires de MP avant 1980 peut être représentatif des petit(e)s producteur(e)s, c'est-à-dire de producteur(e)s impliqué(e)s dans des rapports de "reproduction simple de l'unité de production" plutôt que dans des rapports directs d'accumulation capitaliste. Cet élément est essentiel dans le mesure où ces producteur(e)s constituent la base sociale du mouvement AIR et que notre recherche tente précisément d'en sonder la viabilité en tant que modèle de développement régional populaire (c'est-à-dire non-capitaliste) en milieu rural.

Au chapitre suivant nous tenterons donc de mieux cerner la petite production sous cet aspect. Rappelons auparavant que le fait que nous procédions par analyse secondaire nous a obligé lors d'une première rédaction du chapitre à des traitements particuliers parfois quelque peu fastidieux en termes d'évaluations et de définitions de paramètres. Nous avons donc, dans la mesure du possible, repoussé en annexe les développements trop spécifiques et préliminaires pour ne conserver que les **éléments les plus essentiels à l'argumentation** (*2).

---

*2 Bien sûr avec moins de contraintes budgétaires nous aurions toujours pu agir autrement et refaire en partie l'enquête. Cependant, si certaines de nos démarches pour établir des barèmes d'estimation en l'absence de données essentielles paraissent parfois un peu "lourdes" en regard de la dimension restreinte de notre échantillon, elles peuvent, appliquées à des échantillons plus grands, s'avérer des raccourcis fort appréciables.

C H A P I T R E   I I I

PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S ?, QUELQUES BALISES...

3. PRODUCTEUR(E)S ET PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S...

Notre échantillon final est celui de trois catégories de producteur(e)s selon les listes de 1983 du Syndicat des Producteurs de Bois (SPB), de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) et de la Direction des Pêches Maritimes du Ministère de l'Agriculture des Pêches et de l'Alimentation du Québec (DPM-MAPAQ). Pour apparaître sur ces listes, il faut être propriétaire de lots boisés et/ou agricoles au sens large ou bien d'équipements de pêche. Dans ce dernier cas, une condition supplémentaire s'ajoute: posséder une embarcation de moins de 45 pieds. Donc théoriquement on pourrait tout aussi bien retrouver sur cette liste de grand(e)s propriétaires foncier(e)s, ou des propriétaires d'une flotte d'embarcations de pêche de 44 pieds.

D'autre part si la 'reproduction simple de l'unité de production' ça se conçoit très bien entre les deux oreilles..., ça se voit plutôt mal à l'oeil nu sur le terrain! Fort utile pour tenter de comprendre le phénomène social qu'est la petite production mais très peu pratique donc pour l'identification concrète des petit(e)s producteur(e) sous l'aspect qui nous intéresse ici, c'est-à-dire en tant que non impliqué(e)s dans des rapports directs d'accumulation capitaliste.

Pour déterminer dans quelle proportion nous étions en présence de petit(e)s producteur(e)s, nous avons construit un outil de mesure à partir de l'indicateur qui nous semblait à la fois le plus fiable au plan théorique et le plus applicable sur le terrain: celui de "l'employé/e régulier/e". C'est-à-dire, comme on l'a vu, le nombre annuel moyen d'unités personne/année-travail durant les années où il y avait eu effectivement travail dans l'entreprise.

Nous avons évité de recourir directement aux indices du revenu, de vente, de profit ou de la capitalisation parce que ceux-ci demeurent trop peu fiables

-par rapport aux conditions particulières d'existence des unités de productions rurales qui font que les sphères de la production et de la consommation sont difficiles à isoler;

-par rapport à une enquête par questionnaire qui remonte dans le temps jusqu'aux années trente.

Comment, simple exemple, établir valablement pour chaque période quinquénnale et décennale des ordres de grandeur significatifs à chacun de ces niveaux lorsque l'on ne sait pas si le/la producteur/e a répondu en dollars de 1983 ou de la période...? Autre contre indication majeure: la méfiance habituelle des répondant(e)s en ce qui concerne les questions d'argent et d'affaires risquait de donner davantage de prise aux écarts de la mémoire. D'autre part les actifs et passifs spécifiques de l'unité de production en milieu rural tendant plutôt à se souder

dans le mode de vie des producteur(e)s, il devient alors difficile, surtout lorsque l'on doit reculer loin dans le temps, de faire le départage. Par exemple le montant consacré à l'achat d'un véhicule, ou les frais de consommation d'essence, de réparation etc.: quelles dépenses sont consacrées à l'opération de l'entreprise plutôt qu'à l'usage personnel de ses membres?

En résumé donc, question pratique, nous avons mis de côté toutes les données exprimées en valeurs monétaires. Nous y faisons référence à de rares occasions, à titre complémentaire, c'est-à-dire uniquement comme appui ou confirmation supplémentaire à des conclusions et des hypothèses fondées.

3.1. Personne/année de travail,durée d'opération des MP

L'indice de l'employé/e régulier/e nous est donc apparu plus approprié au phénomène étudié, moins sujet aux fluctuations (réelles ou stratégiques) de la mémoire et beaucoup plus façile à synthéthiser pour la personne interviewée, du fait notamment qu'on fait appel chez elle à des souvenirs qui prennent forme humaine.

Pour rendre plus souple l'identification de la petite production par la norme de l'employé/e régulier/e, nous avons construit une mesure à partir de deux concepts: celui de l'unité personne/temps de travail et celui de la durée d'opération des moyens de production (dOMP). Chaque douze mois de travail accumulé, qu'il soit en entier le fait d'une seule personne ou le résultat de la combinaison du travail morcelé de plusieurs, représente alors l'équivalent d'un/e employé/e ayant oeuvré durant une année, ou une unité personne/année de travail (uPAT). Le nombre annuel moyen d'employé(e)/s régulier(e)/s est alors déterminé par le nombre d'unités PAT par rapport au nombre d'années dOMP. En bref il y a l'équivalent de moins d'un e.r. si au total, le nombre d'uPAT est inférieur au nombre d'années dOMP (1 e.r. ou uPAT=dOMP). De cette façon par exemple, un/e producteur/e qui durant toute la durée d'opération de son entreprise aurait eu recours pendant une seule semaine à 52 employé(e)s serait considéré/e avoir eu à son service l'équivalent d'un/e

employé/e pendant une année de travail, ou une unité PAT, c'est-à-dire un/e employé/e régulièr/e si son entreprise est en opération depuis un an, ou proportionnellement beaucoup moins si elle fonctionne depuis plusieurs années. La durée d'opération des MP (à condition bien sûr de s'étendre sur plus d'une année) permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble plus juste de la situation, de saisir le poids relatif du phénomène de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire son caractère ponctuel ou permanent. Ainsi, selon que l'entreprise citée aura été en opération depuis quatre ans, deux ans, un an ou huit mois par exemple, elle serait alors considérée avoir eu recours respectivement à un 0.25, 0.5, 1 ou 1.25 employé(e)/s régulier(e)/s. Dans ce dernier cas, on ne pourrait certes pas affirmer de façon catégorique sans autre analyse qu'on est devant une/e petit/e producteur/e. Signalons ici qu'il s'agit d'une situation extrème par les deux bouts à la fois si on peut s'exprimer ainsi: une seule semaine à 52 employé(e)s durant toute la durée d'opération d'une entreprise agricole, forestière ou de pêche n'est pas une distribution qui se rencontre souvent! L'efficacité et la justesse d'une telle mesure sont, on s'en rend compte, d'autant plus grandes que la durée d'opération n'est pas trop courte. Ce qui est très largement le cas de notre échantillon comme on le verra dans les deux prochains tableaux sur la force de travail.

D'autre part, comme dans notre recherche nous faisons référence dans la très grande majorité des cas à une auto-évaluation portant sur des périodes déterminées (quinquénnales,

décénnales et de onze/douze années et plus) les phénomènes de progression et de concentration de la main d'oeuvre, s'ils existent, risquent moins d'être occultés par notre moyenne, du moins lorsqu'ils atteignent le seuil significatif, c'est-à-dire lorsque le nombre d'unités PAT est supérieur au nombre d'années de la ou des période/s touchée/s par ces deux phénomènes. Ce qu'il nous importe alors de savoir dans tous les cas où la moyenne générale (ensemble des périodes) est inférieure à 1 employé/e régulier/e, ce n'est pas tant l'existence d'une progression ou d'une concentration que leur position dans le temps. S'ils sont le propre d'une/de période/s médiane/s ou situés au début de l'OMP, cela n'a pas de significations lourdes. Le fait que la situation se soit rétablie par la suite et que dans l'ensemble le poids des autres périodes ait fait passer la moyenne de l'entreprise sous le seuil de un, démontre la nature ponctuelle du phénomène (lié à des conditions particuliéres d'existence de la petite production).

Cette conclusion devient beaucoup moins évidente cependant lorsque le phénomène atteint la dernière période observée d'opération des moyens de production (en ce qui nous concerne, période quinquennale, ou portion de celle-ci ([43])). Dans un tel

---

[43] Comme la période décennale est de 1951 à 1960 et que la période précédente (de 11/12 ans) remonte au début de la deuxième guerre et que d'autre part le questionnaire date de 1983, dans aucun cas la période finale observée d'opération des moyens de production n'était de ces deux ordres de grandeur. Ceci, théoriquement, aurait pu être possible puisque, pour se voir inscrit sur les listes il suffisait d'être en 1983 encore propriétaire de moyens de production agricoles et/ou forestiers et/ou de pêche côtière (peu importe qu'ils aient été en opération ou non).

cas, nous pourrions être placés en bout de piste devant une/e producteur/e manifestant une certaine propension à l'accumulation ou tout au moins à autre chose que la stricte reproduction simple de l'unité de production (pourrions.. -à la condition expresse, bien entendu, que la tendance se maintienne lors des périodes subséquentes, ce qui demeure au moment de l'enquête encore du domaine de l'inconnu). Mais pour qu'une telle situation de dernière heure se produise et qu'à la fois la moyenne générale de l'entreprise continue à se maintenir en dessous de 1 employé/e régulier/e ,il faut deux conditions. Ou bien le niveau d'emploi à l'intérieur de la période finale ne s'élève pas trop au dessus de 1 empl.rég. (c.-à-d. que le nombre d'unités PAT dépasse de peu le nombre d'années d'opération des moyens de production de la période), ce qui forcément enlève d'autant tout poids significatif à la période, ou bien, dans le cas contraire, la quantité d'uPAT est sensiblement plus importante que le nombre d'années d'opération des moyens de production, ce qui obligatoirement implique l'existence (auparavant) de niveaux proportionnellement bas d'embauche. Cette dernière conjoncture est potentiellement significative, mais à l'intérieur d'un espace/temps bien délimité d'opération des moyens de production: la quantité d'unités PAT des autres périodes réunies doit être inférieure à la différence entre le nombre d'années d'opération des MP et le total d'unités PAT de la période finale (uPAT'< aOMP - uPAT''); ou encore, si on présente le même rapport différemment, la quantité d'unités PAT de la période finale doit être inférieure à la différence entre le total d'années d'opération des MP et le total d'unités PAT des

autres périodes (uPAT''< aOMP -uPAT'). Par exemple, prenons le cas d'une entreprise avec, en période quinquennale finale, dix unités PAT: il lui faudrait alors pour se maintenir tout juste en deça du seuil général de 1 employé/e régulier/e, avoir été en opération

- entre dix et quinze ans, si auparavant son niveau d'emplois était au total respectivement de 0 à 5 unités PAT';
- entre quinze et vingt-cinq ans, si auparavant sa quantité total d'unités PAT était respectivement de 5 à 15 unités PAT';
- vingt-cinq ans et plus, si antérieurement il se situait à 15 unités PAT' et plus.

Situations, comme on le voit, plutôt particulières et somme toute relativement faciles à répérer.

En résumé donc, lorsque dans une entreprise la moyenne générale d'employé(e)s régulier(e)s se situe sous le seuil de 1 et qu'il n'y a pas un niveau important d'embauche durant la dernière période d'opération des MP (c'est-à-dire que le nombre d'unités PAT demeure inférieur au nombre d'années d'opération des MP que comprend la période), on peut conclure sans risque qu'il y a uniquement reproduction simple de l'unité de production. Que momentanément (exception faite de la dernière période), l'entreprise ait eu recours à l'équivalent de plus d'un employé régulier cela peut n'être, à toutes fins utiles, que relié aux conditions particuliéres de mise en oeuvre propres aux activités producti-

ves dont il est question ici. Celles-ci, sous bien des aspects, n'ont rien à voir, directement du moins, avec les conditions économiques comme telles. Par exemple des conditions climatiques qui pourraient forcer une, deux, trois années de suite un producteur plus vulnérable que les autres, à pratiquer une ou plusieurs activité/s productive/s pendant une plus courte période, etc. En un mot donc, la reproduction simple, toute simple qu'elle soit, passe d'abord par la simple survie à tout prix de l'unité de production, y compris à un niveau moindre, y compris l'ultime effort qui conduit ses membres à la maintenir en vie artificiellement pour un temps s'il le faut. "Le temps que le temps arrange les choses", au sens propre et figuré. C'est donc dire combien ici la durée d'opération des MP, autrement dit l'étalement dans le temps, est déterminante lorsqu'il s'agit de juger du caractère "petite production" et combien les variations d'une période à l'autre revêtent moins d'importance.

D'autre part, lorsque la moyenne générale d'embauche de l'entreprise est supérieure à 1 employé/e régulier/e ou encore lorsque qu'elle est inférieure à 1 mais que la dernière période connait un taux élevé (c'est-à dire une quantité d'unités PAT supérieure au nombre d'années d'opération des MP couvert par la période), il est plus prudent de procéder à une analyse plus fine de l'ensemble de la situation. Cela ne signifie pas nécessairement qu'on est en présence d'une entreprise de type capitaliste ou en phase de le devenir, mais uniquement qu'il existerait ici un/des phénomène/s autre/s que la reproduction simple de l'unité

de production. L'identification et l'analyse de ce/ces phénomène/s permettra d'aller plus loin dans nos conclusions sur l'entreprise, et de voir si le niveau quantitatif critique atteint (en terme de moyenne globale et/ou de la période finale) se traduit effectivement ou vraisemblablement par un seuil qualitativement différent (force de travail / accumulation capitaliste).

Cette probabilité est d'autant plus grande lorsque pour toute la durée d'opération des MP, le nombre moyen d'employé(e)/s régulier(e)/s s'accorde plutôt au pluriel qu'au singulier, encore qu'il faille là aussi tenir compte de conditions d'existence particulières de la petite production. Toutefois ici, du fait du niveau quantitif élevé où on se situe, leur impact, s'il est significatif, sera alors plus facile à isoler. Ce sera notamment le cas de la force de travail constituée d'aides parentales, type particulier de main-d'oeuvre à l'intérieur de laquelle, là aussi, il y aura lieu de distinguer divers niveaux de différentiation. Nous y reviendrons.

Donc, l'identification des zones grises où des changements quantitafifs risquent d'être potentiellement porteurs de changements d'ordre qualitatif peut constituer une importante économie de temps lorsqu'on a à traiter de grands échantillons.

Soulignons en terminant que le nombre d'années d'opération des MP, en ce qui concerne notre recherche, est celui où

l'entreprise a effectivement été l'objet d'au moins une activité productive, soit donc celle de la catégorie d'appartenance (selon les listes de 1983) ou de l'une des quatre autres activités productives. Pour le premier type d'activité, la donnée a été obtenue à l'aide de la question A.5 ([44]) dans la première partie (partie commune aux trois catégories) du questionnaire et, respectivement, des questions B.28, B.36 et B.17 ([45]) dans la deuxième partie (partie B) réservée aux agriculteur(e)s, pêcheur(e)s et propriétaires exploitant(e)s de lots boisés.

Lorsque l'information recherchée n'était pas disponible ou était incomplète nous avons fait référence à la question sur le temps de travail (rémunéré ou non) consacré à ce type d'activité par "le chef d'entreprise et ses aides" (c.-à-d. les questions B. 17 au questionnaire des agriculteur(e)s et B. 9 dans ceux des pêcheur(e)s côtrier/ièrs et propriétaires exploitant(e)s de lots boisé: voir plus bas).

---

[44] [A.5] "Parmi les activités précédentes, en avez-vous abandonnée/s ou ajoutée/s les dernières années (1982-81-80) par rapport à la première année de l'entreprise agricole, forestière ou de pêche (précisez la première année:_____) ? "

[45] [B. 28 questionnaire des agriculteur(e)s.] [B. 17 quest. des Plb.] "(Coûts de production) Pour les dernières années de votre exploitation [agricole ou forestière] indiquez, aussi précisément que possible vos dépenses pour: 1982, 1981, 1980, première année (précisez:_____) "

[B. 36 quest. des pêc.côt.] "(Coûts de production) Pour 1982 et la première année où le chef d'entreprise a pêché indiquez, aussi précisément que possible, ses dépenses pour: entretien du bateau... agrès... autres dépenses d'opération...[en] 1982 [et] Première année (précisez:_____)"

Quant au deuxième type d'activités (celles hors catégorie d'appartenance) nous avons combiné les données des questions **relatives à leur pratique effective dans chaque période (46).** Notons ici que, contrairement aux autres, la question sur l'activité pêche/h.c.a. (A.38) nous renseigne uniquement sur "le chef d'entreprise". Précisons toutefois que dans notre échantillon, pour tous les cas où le producteur a pratiqué cette activité, l'unité de production était/avait été l'objet d'au moins une activité productive dans un autre secteur que la pêche. Donc qu'il ait fait pêcher d'autres personnes avant ou après les périodes où il a lui-même pêché ne changerait rien à la durée d'opération de ses MP. Reste l'hypothétique cas du producteur ayant fait pêcher sans jamais avoir pêché personnellement. Cependant, comme on le verra, la nature même de cette activité, son niveau et ses conditions particulières de pratique sur les deux territoires d'enquête, font qu'une telle possibilité demeure

---

46 Les questions comportant des données quant aux activités h.c.a. étaient les suivantes:
A. 30. [activité agricole/h.a.c.]"Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, éleviez-vous des animaux parmi les animaux suivants et combien en aviez-vous en moyenne par année?"
A. 21 [act.forêt/h.a.c.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il coupé ou fait coupé du bois sur sa/ses terre/s?
A. 38 [act.pêche/h.a.c.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il pêché?"
A. 39 [act.jardinage] "a) Aviez-vous un jardin avant 1982? b) En quelle année avez-vous cessé de le cultiver? c) en quelle année avez-vous commencé à le cultiver?" A. 43 "(...)qui s'occupait du jardin?"
A. 25 [act.érablière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef d'entreprise exploitait-il son érablière et quelle était la valeur des ventes (moyenne annuelle) des produits de l'érable?"

toute théorique et sans effet concret significatif par rapport à notre recherche.

3.2. Force de travail

La rémunération dans la petite production a-t-elle la même signification lorsque le travail accompli l'a été par des proches du/de la producteur/e plutôt que par des personnes qui n'ont aucun lien de parenté avec lui/elle? Si dans ce dernier cas on peut traduire aisément (en terme de potentiel d'accumulation --ou non-- de capital) le rapport entre temps de travail rémunéré et vente/achat de la force de travail, dans le premier cas cela parait beaucoup moins évident.

D'une part, comme l'a signalé par exemple Bruno Jean à propos des agriculteur(e)s, la rémunération des aides parentales peut recouper et avoir bien d'autres objets:

> "du point de vue de l'exploitant [...] elle réduit le niveau d'imposition fiscale [...] peut retourner (en partie) dans l'exploitation [...] reste souvent dans la famille dans le cadre d'une économie familiale en circuit fermé [...] est une façon...d'assumer la prise en charge de ses dépendants. Du côté des membres de la famille [...] Cette vie communautaire renforcée permet souvent un bon niveau de vie par les économies d'échelle sur la consommation de plusieurs biens (logement, voiture, etc.). Et en plus, durant la saison morte, ils

peuvent retirer des prestations d'assurance-chômage"[47]

Par ailleurs, fondamentalement, que tous ces facteurs jouent ou pas, les aides parentales rémunérées demeurent, au strict niveau du travail accompli, dans une situation ambivalente : ils/elles sont non seulement employé(e)s mais aussi partie prenante de la petite production, ne serait-ce, à la limite, qu'à titre de légataires potentiels de la succession de la proprieté des MP. De ce fait donc la quantité de travail fournie résulte à la fois de leur force de travail vendue en tant qu'ouvrier/e et de leur participation intéressée à la reproduction de l'unité de production en tant que partie (potentielle ou réelle) à la propriété des MP. Le temps rémunéré comprend alors non plus uniquement du travail ouvrier comme dans le cas de l'aide non parentale, mais aussi, à des niveaux variables, du travail d'exploitation des MP. La difficulté ici est que tout le travail rémunéré est accompli par une même personne en double position, ni à la fois tout à fait employé/e ni tout à fait propriétaire exploitant/e des MP. De ce fait l'unité personne/année de travail rémunéré (uPAT) par rapport à la durée d'opération des MP ne peut plus se traduire uniquement en terme d'équivalence d'employé(e)s régulier(e)s: ce rapport mesure plus que ça. Il contient à la fois et du travail d'exploitant/e et du travail d'autrui. Or seul le dernier comporte un potentiel d'accumulation de capital. En

---

[47] Bruno Jean, "Agriculture et développement dans l'Est du Québec", Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, chapître 2, p.95.

somme si on reprend la norme de l'employé/e régulier/e, dans ce cas-ci elle ne peut constituer qu'un indice qui mesure au-delà du plafond atteint par l'accumulation, si accumulation il y a.

Par ailleurs cette situation ambivalente n'est pas égale d'un/e aide parentale à l'autre. Bien entendu il demeure impensable pour chaque individu de déterminer un certain partage/dosage d'un élément ou l'autre: il s'agit dans chaque cas d'un tout particulier indivisible. On peut néanmoins à l'intérieur du groupe appréhender minimalement deux ou trois positions ou niveaux élémentaires de distanciation par rapport au pôle "propriété des MP" ou au pôle "employé/e", points de repères fort utiles lorsqu'il s'agira ultérieurement de cerner et d'analyser plus en profondeur des situations concrètes d'aide parentale située en zone critique d'embauche. Ainsi par exemple la conjointe ou le conjoint du/de la producteur/e comme partie intégrante du ménage serait situé/e plutôt au pôle "entreprise" (certes à un degré relativement moindre chez la femme, si on tient compte de sa condition dans la société en général). Par contre les filles du ménage, étant traditionnellement objet d'une discrimination, sinon au niveau des parts successorales tout au moins au niveau de la propriété en titre et du contrôle des MP, demeureraient potentiellement beaucoup plus près du pôle "employé/e". Chez les fils, surtout s'ils habitent encore la maison familiale, l'ainé et les plus âgés se situeraient plus facilement du côté de l'entreprise. Il y aurait aussi d'autres facteurs particuliers à examiner, qui dans certaines situations pourraient être détermi-

nants, tels l'âge de l'exploitant/e, le nombre d'enfants, les études, etc.. Mais on peut certes difficilement aller plus loin dans cette voie sans tomber dans la monographie et l'étude du cas à cas.

En résumé, tenant compte de ces deux réalités et de tout ce qui précède, nous avons construit deux tableaux distincts pour les aides rémunérés: un pour les non-parentaux et l'autre pour les parentaux. Dans ce dernier cas nous avons retenu à titre indicatif l'option mathématique large, c'est-à-dire que nous avons fait comme si en réalité tout le travail parental rémunéré avait été le fait d'aides se situant exclusivement au pôle "employé/e", donc comme s'il s'agissait en totalité d'une quantité de travail résultant exclusivement de la vente de la force de travail au propriétaire juridique des moyens de production. De cette façon, pour le travail de l'aide parentale, nous obtenons un seuil mathématique en termes de potentiel d'accumulation de capital. L'aide parentale se situant dans la réalité en deçà du seuil ainsi obtenu, notre démarche par la suite oblige conséquemment à un traitement plus nuancé des données du tableau de l'aide parentale en ce qui concerne les entreprises placées dans ou au delà des zones critiques. Nous étudierons plus en profondeur ce type de problèmes au paragraphe suivant (3.2.1.).

Auparavant il nous faut dire quelques mots d'un autre phénomène important: le travail parental non-rémunéré. On ne doit pas confondre ce phénomène avec celui de la faible rémunération

(notons que celle-ci, en ce qui nous concerne ici, est comprise dans l'aide parentale rémunérée évoquée plus haut). Il s'agit de deux phénomènes distincts: même s'ils se ressemblent du point de vue de la situation vécue par les membres de la famille, ils n'ont pas du tout la même signification vue sous l'angle de l'entreprise. Dans un cas, le fait que le travail de l'aide parentale soit rémunéré, peut être l'indice (certes, on l'a mentionné, plus faible que l'aide non-parentale) de l'existence d'un rapport direct d'accumulation capitaliste. Dans l'autre par contre, il s'agit nettement d'un mécanisme de survie de l'unité de production: il y a potentiellement existence d'exploitation du travail d'autrui (sinon auto-exploitation), mais sans accumulation capitaliste (plus-value/force de travail) de l'entreprise.

3.2.1. évaluation de l'embauche

Ce qui nous intéressait ici, par rapport au questionnaire, était le nombre de personnes embauchées par le/la chef d'entreprise à chacune des périodes et leur temps de travail respectif (communiqué en mois). A cet égard le questionnaire contenait deux sources d'information inégales. L'une est exhaustive: les données sur l'activité de la catégorie inscrite aux listes de 1983 (partie B). L'autre toutefois demeure très partielle, soit les données sur les activités productives hors catégories d'appartenance (partie A): ici dans aucun cas on ne sait s'il s'agit d'aide rémunérée, le nombre de mois de travail des aides est connu dans

une seule activité (forestière/h.c.a.), et enfin dans une autre (érablière), on ne révèle pas s'il y a eu aide ou pas.

L'idéal aurait été de pouvoir obtenir la durée exacte du temps de travail rémunéré pour chaque entreprise dans chaque activité productive observée. Placés devant cette impossibilité, nous avons tenté alors d'établir le niveau supérieur de l'aide rémunérée (activité c.a.) et rémunérable (activité/s h.c.a.), c'est-à-dire des seuils au delà desquels on était assuré qu'il ne pouvait y avoir embauche. Afin d'y arriver, dans la constitution des deux tableaux (aide parentale et non parentale) l'option maximale a été appliquée partout, ce qui sous entend que:

1) toutes les aides, sauf pour les activités où elles sont nommément indiquées comme non-rémunérées (activités c.a.), sont considérées au départ comme étant rémunérables;

2) lorsque le temps de travail des aides demeure inconnu (ex; les activités d'érablière et agricoles/.h.c.a.) , une valeur maximale estimée est posée en équivalence;

3) lorsque les aides ne sont pas détérminées comme parentales ou non-parentales (ex: activité d'érablière), alors elles sont à la fois et en totalité notées dans les deux types d'aides;

4) toutes les aides parentales rémunérées et rémunérables, malgré le double phénomène d'appartenance propre

à ce type d'aide, sont considérées au seul pôle "employé/e";

5) enfin lorsque subsistent des éléments contradictoires dans les réponses, nous retenons dans tous les cas les versions maximales en termes de nombre d'aides, de temps de travail ou de rémunération.

Ainsi nous obtenons dans un premier temps, en deux tableaux, le plafonnement de l'aide rémunérée et rémunérable parentale ou non parentale. Cette approche permet de dire que les entreprises situées en deçà des zones critiques d'accumulation potentiellement capitaliste sont des unités de petite production. Elle ne peut par contre être aussi affirmative dans le cas contraire: il faut notamment tenir compte des effets d'amplification de la norme de l'option maximale. Il devient donc nécessaire, dans un deuxième temps, de procéder à un examen approfondi des entreprises situées dans ou au-delà des dites zones critiques avant de conclure trop rapidement à une situation étrangère à la petite production. Nous y reviendrons.

Afin de ne pas alourdir le texte inutilement, le traitement des questions d'embauche a été repoussé en annexe. Nous n'en donnons ici que les grandes lignes.

En ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance (actv. agricole/c.a.,ou de pêche côtière, ou

forestière/c.a.), les données "rémunération" et "temps de travail" apparaissent directement au questionnaire.

Au niveau des autres activités, aucune mention quant à la "rémunération" n'étant faite, tout le temps de travail des aides a donc été considéré au départ comme rémunérable (sauf pour le jardinage). La situation concrète se présente comme suit: tout le temps d'aide forestière/h.c.a. a été inscrit selon ce principe; mêmes résultats pour l'activité d'érablière (où le temps de travail plafonne à trois mois, selon l'estimation faite à partir de l'érablière la plus importante de l'échantillon).

Quant à l'activité agricole/h.c.a., nous avons inscrit "moins de douze mois de travail rémunérable" pour chaque année (ou période) où l'activité a été pratiquée. Cette norme a été établie selon l'estimation faite à partir de la période la plus intensive de l'entreprise possédant, au niveau de l'activité agricole/h.c.a., la combinaison potentiellement la plus élevée en terme de travail à fournir.

Par contre la pêche/h.c.a., (où, comme pour l'érablière, les donnée "rémunération" et "temps de travail" n'apparaissent pas) a été ignorée parce que jugée d'un niveau non significatif. Seulement douze producteurs se sont adonnés à cette activité, tous (sauf un) ont surtout "taquiné la truite", aucun ne fait mention d'un permis autre que celui de "pêche sportive ou

touristique" et, dans tous les cas, le poids total annuel des prises n'a jamais dépassé 50 lbs.

Enfin, en ce qui concerne le jardinage, notons que traditionnellement, jusqu'à ce jour du moins, cette forme d'activité ne s'est pas à proprement parler prêtée à la rémunération. Après un examen complet des données disponibles sur le jardinage, nous n'avons pas retenu cette activité comme pouvant être d'un niveau potentiellement rénumérable. Les jardins demeurent de dimensions plutôt modestes. Notons d'autre part que chez l'ensemble des producteurs, la totalité de l'aide jardinière provient de membres de la famille (donc son retrait demeure sans effet quant à l'aide non-parentale). Dans plus de 90.% des cas, la conjointe en fait partie. Viennent ensuite, loin derrière, les enfants du ménage. Ces derniers dans tous les cas sont accompagnés d'au moins un des deux parents (la conjointe très majoritairement). Enfin dans deux cas seulement, il s'agit de parents hors du ménage familial: dans les deux cas, cela s'est produit au début de l'exploitation des MP, il est donc fort probable que ces personnes aient habité alors la maison du producteur, ce qui aurait constitué dans une certaine mesure leur contribution à l'entretien. En somme donc, l'exclusion de l'activité de jardinage ne risque pas d'introduire ici un biais important quant à la mesure du phénomène de l'embauche chez l'ensemble des producteur(e)s.

3.2.2. L'embauche d'aides non-parentales

Pour les fins de notre analyse, dans le tableau sur le plafonnement de l'aide non-parentale, tout le temps de travail potentiel de l'activité d'érablière est inscrit comme provenant d'aides non-parentales rémunérées. Dans les faits cependant, il est fort peu probable qu'il en ait été ainsi. Compte tenu la faible étendue des érablières en cause, la situation inverse paraît plus près de la réalité: les exploitants d'érablières auraient fait appel surtout à l'aide parentale. D'autre part, sur les dix exploitants d'érablières, six de Mont-Louis et une d'AmJal n'ont eu besoin d'aucune aide non-parentale dans les autres activités productives ([48]). Donc selon que ces sept producteurs aient effectivement embauché ou non des aides non-parentales dans l'activité érablière, le nombre total d'entreprises qui auraient eu recours à l'aide non-parentale en général peut varier de moins ou plus sept (voir tableau III).

---

[48] En l'occurence, les agriculteurs nos 597, 600, 610, et 376, le pêcheur côtier no 612 et les propriétaires expl. de lots boisés nos 171 et 174.

Tableau III
L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
SELON LE SECTEUR

Nos	Nbr an. OPM	Forêt (mois/tr)	Pêche (mois/tr)	Agricul. (mois/tr)	Érabli. (mois/tr)	Total (mois/tr")
Agriculteur(e)s						
{597}	9	0	0	0	27	27.00
{600}	41	0	0	0	18	18.00
{610}	30	0	0	0	90	90.00
330	13	5	0	0	0	5.00
332	5	100	0	75	0	175.00
333	20	0	0	180	0	180.00
334	28	0	0	24.25	0	24.25
341	20	5	0	0	0	5.00
344}	32	3.75	0	60	27	90.75
345	2	0	0	2	0	2.00
348	24	0	0	18	0	18.00
374	3	?	0	88	0	>88.00
{376}	21	0	0	0	45	45.00
Pêcheur(e)s côtier(ère)s						
580	3	1.5	0	0	0	1.50
583	27	100	0	0	0	100.00
594	12	0	35	0	0	35.00
595*	5	0	12	0	0	12.00
{612}	47	0	0	0	141	141.00
Propriétaires exp.de lots boisés						
{171}	10	0	0	0	9	9.00
{174}	28	0	0	0	30	30.00
181	9	9	0	0	0	9.00
220}	22	20	0	0	66	86.00
222}	40	20	0	0	30	50.00

[Symboles: voir bas de page note no (49)]

---

49 Symboles ": données de la dernière période observée d'opération des MP; *: producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de propriété des moyens de production; { }: exploitants d'érablières n'ayant embauché aucune aide non-parentale dans les autres activités; }: exploitants d'érablières ayant embauché de l'aide non-parentale dans au moins une des autres activités productives; ?: le no 374 a embauché des aides non-parentaux pour l'act. for./h.c.a. mais n'a donné aucune indication quant à leur temps de travail.

Dans tous les cas, l'aide non-parentale rénumérée/rable se retrouve de façon prioritaire dans la catégorie d'appartenance, à des niveaux fort différents cependant. Ce sont les agriculteur(e)s qui y ont recours le plus souvent. Viennent ensuite, loin derrière, les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés et les pêcheur(e)s côtiers/ières. Quant aux secteurs en tant que tels, après celui de l'agriculture, ce sont les activités d'érablières qui paraissent nettement les plus touchées par le phénomène (dans des proportions certes beaucoup moindres en termes de nombre de mois de travail par année tel que le laisse supposer le tableau). Si on se place plus précisément sous l'angle des activités h.c.a., c'est-à-dire le recours à l'aide non-parentale rémunérée/rable dans d'autres secteurs que celui de la catégorie d'appartenance, c'est l'érablière qui se classe bonne première (avec les mêmes réserves quant à sa durée annuelle rééllе), sauf chez les pêcheur(e)s côtier/ières.

Mais dans tous les cas, dans la meilleure hypothèse, l'aide non-parentale rémunérée/rable concerne au plus 20% des propriétaires exploitant(e)s de lots boisés, 25% des pêcheur(e)s côtiers/ières et 60% des agriculteur(e)s.

La situation en termes de plafonnement de l'aide non-parentale rénumérée/rable se présente alors comme suit: selon la distribution du travail d'érablière dans les sept entreprises mentionnées, de 22.9% (16/70) à 32.9% (23/70) des entreprises de no-

tre échantillon final ont eu ou auraient pu avoir recours à de l'aide non-parentale rémunérée et/ou rémunérable. En tout entre 11.11% (4/36) et 27.78% (10/36) des entreprises de Mont-Louis sont dans cette position contre 35.29% (12/34) à 38.24% (13/34) à AmJal.

Le tableau suivant montre le plafonnement de ce type d'aide pour l'ensemble des secteurs observés. Le nombre total de mois où il y a eu travail (et/ou possiblement travail) par ce type d'aide est traduit en unités personne-année de travail et en nombre moyen équivalent "d'employé(e)s régulier(e)s par année durant toute la durée d'opération des MP. Les données sont présentées aussi pour la dernière période d'opération des MP.

Précisons encore une fois que tout le potentiel de travail d'érablières a été ici comptabilisé (option maximale) comme étant en totalité l'oeuvre d'aides n'ayant aucun lien de parenté avec l'exploitant.

Tableau IV
L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
EN UNITÉS PERSONNE-ANNÉE DE TRAVAIL

Nos	Nbr an. OPM	Total (mois/tr)	uPAT	Nbr. Emp.rég. (moy/an)	(dernière période) uPAT" /dOMP"
Agriculteur(e)s					
{597}	9	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	41	18.00	1.50	0.04	0.25
{610}	30	90.00	7.50	0.25	0
330	13	5.00	0.42	0.03	0.04
332	5	175.00	14.58	2.92	2.92
333	20	180.00	15.00	0.75	0.5
334	28	24.25	2.02	0.07	0.06
341	20	5.00	0.42	0.02	0
344}	32	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2	2.00	0.17	0.09	0.17
348	24	18.00	1.50	0.06	0.23
374	3	>88.00	>7.33	>2.44	>2.44
{376}	21	45.00	3.75	0.18	0
Pêcheur(e)s côtier(ère)s					
580	3	1.50	0.13	0.04	0.04
583	27	100.00	8.33	0.31	1.66
594	12	35.00	2.92	0.24	0.58
595*	5	12.00	1.00	0.20	0.5
{612}	47	141.00	11.75	0.25	0.25
Propriétaires exp.de lots boisés					
{171}	10	9.00	0.75	0.08	0.25
{174}	28	30.00	2.50	0.09	0.25
181	9	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	22	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	40	50.00	4.17	0.10	0.25

[Symboles: voir bas de page note no (50)]

[50] Symboles;":données de la dernière période observée d'OMP; *: producteur ayant une durée d'OMP inférieure au temps de PMP; { }:exploitants d'érablières n'ayant pas embauché d'aide non-parentale dans les autres secteurs; }:exploitants d'érablières ayant embauché de l'aide non-parentale dans au moins un autre secteur.

Vingt-et-une des vingt-trois entreprises qui ont fait appel à l'aide non-parentale rénumérée/rénumérable ont une moyenne inférieure à un/e employé/e régulier/e par année. Une seule des vingt-et-une entreprises a connu de concentration potentiellement significative (e.r.= ou >1) de ce type de main-d'oeuvre lors de la dernière période observée d'opération des MP (le no 583 à 1.66 e.r.).

En tout donc, seulement deux entreprises ont une moyenne générale supérieure à 1 e.r.. Notons simplement pour l'instant que toutes deux sont d'AmJal et de la catégorie des agriculteur(e)s; un de la Matapédia, l'autre du Jal (les nos 332 et 374).

3.2.3. L'embauche d'aides parentales

Ici, l'activité de la catégorie d'appartenance n'obtient plus la faveur contrairement à l'aide non-parentale. Ainsi, aucun/e propriétaire exploitant(e) de lots boisés n'a recours à l'aide parentale rémunérée/rable dans la foresterie. L'embauche d'aides parentales chez les agriculteur(e)s se situe majoritairement dans la foresterie, alors que chez les pêcheur(e)s côtiers/ières elle est à peu près d'un même faible niveau à l'intérieur et à l'extérieur de la pêche. Quant aux secteurs en tant que tels, celui de la foresterie est ici nettement plus touché par le phénomène (comparativement à l'aide non-parentale),

dépassant probablement l'agriculture à ce chapitre (si on tient compte de l'amplitude extrême de notre mesure au niveau de l'activité agricole h.c.a.([51])).

Dans tous les cas, dans la meilleure des hypothèses, l'embauche d'aides parentales est le fait d'au plus 30% des pêcheur(e)s côtiers/ières, 50% des propriétaires exploitant(e)s de lots boisés et 60% des agriculteur(e)s.

---

[51] Problème d'évaluation qui ne se posait pas jusque là, cette activité n'ayant pas été l'objet d'embauche d'aides non-parentales.

Tableau V:L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE SELON LE SECTEUR

Nos	Nbr.an. OPM	Forêt (mois/tr)	Pêche (mois/tr)	Agricul. (mois/tr)	érabli. (mois/tr)	Total (mois/tr")
Agriculteur(e)s						
{597}	9	0	0	0	27	27.00
{600}	41	0	0	0	18	18.00
610}	30	50	0	0	90	140.00
328	16	115	0	0	0	115.00
331	30	30	0	0	0	30.00
333	20	0	0	30	0	30.00
337	25	0	0	15	0	15.00
340	27	20	0	30	0	50.00
341	20	22.5	0	0	0	22.50
344}	32	24	0	200	27	251.00
347	36	20	0	0	0	20.00
374	3	0	0	48	0	48.00
376}	21	35	0	0	45	80.00
Pêcheur(e)s côtier(ère)s.						
585	51	15	0	(<12)16	0	<207
591	47	0	17	0	0	17.00
592	5	0	0	(<12)5	0	<60
598	32	0	20	0	0	20.00
609	15	0	56.25	0	0	56.25
{612}	47	0	0	0	141	141.00
Propiétaires expl.de lots boisés						
164	18	0	0	(<12)8	0	<96
165	33	0	0	(<12)20	0	<240
171}	10	0	0	(<12)5	9	<69
174}	28	0	0	(<12)23	30	<306
180	45	0	0	(<12)35	0	<420
185	27	0	0	(12)17	0	204
187	42	0	0	(<12)42	0	<504
193	39	0	0	(<12)34	0	<408
195	49	0	0	(<12)39	0	<468
196	27	0	0	(<12)12	0	<144
197	19	0	0	(<12)19	0	<228
219#	7	0	0	(<12)7	0	<84
220}	22	0	0	(<12)5	66	<126
222}	40	0	0	(<12)30	30	<390

[<u>Symboles</u>: voir bas de page note no (52)]

---

52 <u>SYMBOLES</u>: { }:exploitants d'érablières qui n'ont eu recours à aucune aide parentale rémunérée/rémunérable dans les autres activités; }:exploitants d'érablières qui ont eu recours à de l'aide parentale r/r dans au moins une des autres activités; ~:cheptel très réduit comparativement à la norme de référence, d'où temps d'aide rénumérable non-significatif; # No 219:nombre et catégories d'animaux n'ont pas été révélés par le répondant: a fait mention d'une vente moyenne de 2500$ par année pour l'élevage de vaches et bovins, nous lui avons donc inscrit l'équivalent du no 164 lequel, sensiblement à la même période, pour le même montant de vente, possédait 10 vaches et 10 bovins (voir annexe).

Dans l'échantillon final, entre 42.86% (30/70) et 47.14% (33/70) des entreprises ont et/ou auraient fait appel à de l'aide parentale rémunérée et/ou rémunérable. En tout, de 30.56% (11/36) à 38.89% (14/36) des entreprises de Mt-Louis sont dans cette position contre 55.88% (19/34) à AmJal. Notons que sur les dix exploitants d'érablières de l'échantillon, trois (tous de Mt-Louis) n'ont embauché aucun/e aide parental/e dans les autres activités ([53]). Donc selon que ces trois producteurs aient ou non embauché des parents dans l'activité d'érablière explique que le nombre d'entreprises ayant eu recours à l'aide parentale rémunérée/rémunérable varie entre 33 et 30

Voyons maintenant en termes d'employé(e)s réguliers(e)s ce que représente le plafonnement de l'aide parentale rémunérée/rémunérable pour l'ensemble des secteurs. Dans le tableau suivant, le nombre total de mois où il y a eu travail (et/ou possiblement travail) est traduit en unités personne-année de travail pour toute la durée d'opération des MP. Les données sont présentées aussi pour la dernière période d'opération des MP.

Rappelons que les données de l'activité érablière ont été réinscrites: nous avons ici aussi, comme pour l'aide non-parentale, procédé comme si le travail d'érablière avait été cette fois-ci entièrement le fait de l'aide parentale.

---

[53] Deux agriculteurs, les nos 597 et 600, et un pêcheur côtier, le no 612.

Tableau VI
L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
EN UNITÉS PERSONNE-ANNÉE DE TRAVAIL

Nos	Nbr an. OPM	Total (mois/tr)	uPAT	Nbr. Emp.rég. (moy/an)	(dernière période) uPAT" /dOMP"
Agriculteur(e)s					
{597}	9	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	41	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	30	140.00	11.67	0.39	0.25
328	16	115.00	9.58	0.60	0.25
331	30	30.00	2.50	0.08	0.17
333	20	30.00	2.50	0.13	0.5
337	25	15.00	1.25	0.05	0.25
340	27	50.00	4.17	0.15	0.5
341	20	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	32	251.00	20.92	0.65	1.31
347	36	20.00	1.67	0.05	0.17
374	3	48.00	4.00	1.33	1.33
376}	21	80.00	6.67	0.32	0.17
Pêcheur(e)s côtier(ère)s.					
585	51	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	47	17.00	1.42	0.03	0.28
592	5	<60	<12	<1	<1
598	32	20.00	1.67	0.05	0.33
609	15	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	47	141.00	11.75	0.25	0.25
Propiétaires expl.de lots boisés					
164	18	<96	<8	<0.44	0
165	33	<240	<20	<0.61	0
171}	10	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	28	<306	<25.50	<0.91	0.25
180	45	<420	<35	<0.78	0
185	27	204	17	0.63	0
187	42	<504	<42	<1	~
193	39	<408	<34	<0.87	0
195	49	<468	<39	<0.80	~
196	27	<144	<12	<0.44	0
197	19	<228	<19	<1	<1
219#	7	<84	<7	<1	<1
220}	22	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	40	<390	<32.50	<0.81	0.25

[Symboles: voir bas de page note no (54)]

---

54 SYMBOLES: { }:exploitants d'érablières qui n'ont eu recours à aucune aide parentale rémunérée/rémunérable dans les autres activités; }:exploitants d'érablières qui ont eu recours à de l'aide parentale r/r dans au moins une des autres activités; ~:cheptel très réduit comparativement à la norme de référence, d'où temps d'aide rénumérable non-significatif; # No 219:nombre et catégories d'animaux n'ont pas été révélés par le répondant: a fait mention d'une vente moyenne de 2500$ par année pour l'éle-

Des trente à trente-trois entreprises qui ont eu recours à de l'aide parentale rémunérée/rémunérable, une seule a une moyenne mathématique supérieure à un employé/e régulier/e par année: un agriculteur d'AmJal (no 374). Outre ce cas, deux producteurs ont connu une moyenne mathématique supérieure à 1 e.r. durant leur dernière période observée d'opération des moyens de production: un agriculteur d'AmJal (no 344) et un propriétaire exploitant de lots boisés de Mont-Louis (no 171).

3.2.4. Analyse des entreprises en zone critique

En tout cinq producteurs sont situés en zones critiques dans un ou deux tableaux. Deux de ceux-ci, les agriculteurs d'AmJal nos 332 et 374, ont une moyenne supérieure à 1 e.r. par année sur l'ensemble des périodes et en dernière période. Les trois autres, un pêcheur côtier (no 583) et un propriétaire expl. de lots boisés de Mont-Louis (no 171) et un agriculteur d'AmJal (no 344), ont une moyenne générale inférieure à 1 e.r. mais une concentration supérieure à 1 e.r. en dernière période. Enfin si, en comptabilisant l'aide érablière une seule fois, on additionne et on croise les données des deux tableaux (gardant toujours à l'esprit qu'elles font réfèrence à deux phénomènes sociaux distincts et

donc à ce titre à des traitements analytiques différents), un sixième producteur s'ajoute à la liste, l'agriculteur d'AmJal no 333, lequel se situe toujours dans l'ensemble sous le seuil de 1 e.r. mais atteint une moyenne combinée (aide parentale et non-parentale) équivalente mathématiquement à 1 e.r. en dernière période.

Procédons maintenant à l'examen approfondi de chacun de ces six cas.

En premier lieu, des quatre entreprises qui, tout en affichant une moyenne générale inférieure à 1 e.r. se situent en zone critique durant la dernière période observée d'opération des MP, notons qu'une seule se retrouve au tableau de l'aide non-parentale (le pêcheur no 583, avec une moyenne de 1.66). Dans ce dernier cas cependant, un examen rapide de la situation d'ensemble montre que il ne peut s'agir d'une concentration significative puisqu'il a absence totale d'embauche tant durant les périodes antérieures à 1976-80 que durant la dernière année de la période (1980) et les deux années suivantes (1981-82). Quant aux trois autres entreprises, deux sont au tableau de l'aide parentale et l'autre au tableau combiné. Voyons leur situation de plus près. L'un, le propriétaire de lots boisés de Mont-Louis no 171, atteint le taux de 1.25 e.r. en dernière période observée (1976-80), exclusivement à la suite de l'application générale de la norme de référence maximale respective pour les activités h.c.a. d'érablière (2 mois de travail) et d'agriculture (<12 mois de travail) à chaque période où il y a eu exploitation des dites activités. Notons qu'il s'agit ici des seuls

temps rémunérables, le producteur n'ayant embauché aucune aide dans les autres activités productives. Cependant, l'entreprise se situe très en deçà des deux normes de référence puisqu'elle n'a jamais eu durant la période 1976-80 plus de deux animaux de ferme et qu'elle atteignait tout juste six cents érables en 1980.

Sur ce dernier point, même observation pour l'agriculteur no 344: son érablière en 1980 avait à peine sept cents arbres. Cependant ici, même si à l'extrême limite il n'y avait pas embauche dans l'activité d'érablière, le taux d'e.r. plafonnerait malgré tout encore au dessus de 1 e.r. durant la dernière période observée d'opération des MP (1976-80). Cela nous amène donc à voir de plus près la situation de l'entreprise aux périodes antérieures. D'une part on s'aperçoit que la concentration de main-d'oeuvre observée en derniere période déborde celle-ci, elle date en fait de 1966. D'autre part, si on excepte le très hypothétique cas d'embauche dans une activité érablière d'un niveau de production pour le moins faible, on se rend compte que l'aide non-parentale ici se limite à l'embauche agricole, laquelle remonte à 1951 mais n'a jamais dépassé deux mois par année. En d'autres mots, la question de l'évaluation de l'e.r. se pose donc essentiellement du point de vue de l'aide parentale. De 1951 à 1980, en agriculture l'exécutant a toujours engagé un seul parent: avant 1966 cette embauche variait entre un et deux mois par année alors qu'à partir de cette date le dit emploi se prolongeait douze mois par année. Quant à l'activité forestière/h.c.a., le chef d'entreprise a toujours eu recours à de l'aide parentale mais jamais pour plus de trois semaines par année:

à la limite, même en admettant qu'elle ait été rénumérée, elle demeure d'un niveau non significatif (et selon toute vraisemblance, le fait de l'aide parentale agricole rémunérée). En somme, la situation gravite pour l'essentiel autour d'une aide parentale agricole de douze mois. De plus, détail intéressant, le questionnaire (B. 1) révèle que l'agriculteur est associé avec son fils, celui-ci détenant le tiers des parts de l'entreprise (la date de la mise en société n'est pas connue). Malheureusement, le répondant, quelle que soit l'activité productive, n'indique pas le lien de parenté. Cependant, le fait que le producteur indique comme aide parentale une seule personne (B. 15), tendrait à démontrer qu'il s'agit bien du fils en question. Ceci nous ramènerait alors à un phénomène d'aide parentale qui devrait se situer nettement au pôle "entreprise" plutôt qu'au pôle "employé régulier". Quoi qu'il en soit, cette forte probabilité s'ajoute au fait 1) que l'agriculteur se situe pour l'ensemble des périodes sous le plafond de 1 e.r., 2) qu'il n'y a pas progression continue de l'embauche; 3) et enfin que l'évaluation réelle de l'aide rénumérée se ramène pour l'essentiel à une question d'aide parentale (donc significativement moins lourde en termes d'accumulation capitaliste).

En ce qui concerne l'agriculteur no 333, la situation se présente quelque peu différemment. Comme au cas précédent il y a concentration de main-d'oeuvre équivalant à 1 e.r. en dernière période (1976-80), cependant elle est de nature distincte et n'a pas la même signification. En effet il s'agit de main-d'oeuvre agricole com-

posée à part égale d'un/e aide non-parentale et du fils du chef d'entreprise, les deux occupant respectivement six mois d'aide rémunérée. D'autre part, par rapport aux périodes antérieures, ici aussi le niveau supérieur observé de douze mois annuel d'aide rémunérée date de 1966 et il est demeuré constant depuis (avant il était nettement moindre). Cependant contrairement à l'agriculteur précédent (où il y avait statu quo), la dernière période marque un changement au niveau de la composition du type d'aide, et de ce fait du potentiel d'accumulation capitaliste. En effet, alors qu'auparavant, de 1966 à 1975, les douze mois de l'aide rémunérée étaient occupés entièrement par l'aide non-parentale, la part de cette dernière en période finale a diminué de moitié, pour être remplacée par l'aide parentale. Il y a donc manifestement là un mouvement d'embauche à la baisse. En fait si le temps total d'aide rémunérée demeure de douze mois, il n'a plus du tout la même signification lourde en termes d'e.r. lorsque composée en partie d'aide parentale: on s'approche alors plus du modèle de l'aide intéressée/partie prenante à l'entreprise et on s'éloigne (si tant est qu'on s'en soit déjà approché à un tel niveau d'embauche) du pôle "employé". En résumé on atteint donc, en périodes médianes (1966-75), tout juste l'équivalent mathématique de 1 e.r. alors qu'avant comme après, on se situe d'une façon ou d'une autre en deçà de ce seuil.

En somme, dans les quatre entreprises étudiées on demeure loin de signes avant-coureurs d'un mouvement d'implantation d'un modèle fonctionnant ou pouvant potentiellement fonctionner au travail

d'autrui, et donc assimilable à une accumulation capitaliste (plus-value) pour l'entreprise. Tout au plus assiste-t-on dans leur cas à une évolution en dents de scie de la situation de l'embauche autour du seuil de 1 e.r., ce qui pourrait n'être finalement que l'effet des conditions de production propres aux types d'activités mises en oeuvre. La situation aurait été toute autre cependant si la dernière période observée avait été le sommet d'une progression continue de l'embauche durant les périodes antérieures. Cependant pour qu'une telle progression soit significative alors que la moyenne générale de l'entreprise est inférieure à 1 e.r., il faut, tenant compte des fluctuations propres aux activités productives en cause, que le sommet atteint en troisième période soit relativement important, c'est-à-dire supérieur à 1 e.r.. En pratique, on a pu s'en rendre compte ici, moins la troisième période est élevée au dessus de 1 e.r., plus la probabilité, par rapport aux périodes antérieures, de l'existence d'une progression continue significative de l'embauche s'estompe. Et on peut faire les mêmes remarques au sujet de la concentration d'embauche: comme on a pu l'observer la période finale devient potentiellement significative en elle-même ou par rapport aux périodes antérieures (cas de débordement de la concentration) en autant qu'elle se démarque du seuil de 1 e.r.. Le troisième cas étudié ici, le no 333, (et dans une moindre mesure les deux autres) illustre particulièrement bien notre propos à cet effet.

Voyons maintenant de plus près les deux entreprises qui affichent une moyenne générale supérieure à 1 e.r.. Il s'agit de deux agriculteurs d'AmJal: les nos 332 et 374. Les deux sont en zone critique au tableau de l'embauche non-parentale (l'aide la plus significative en termes d'évaluation de la potentialité d'accumulation), alors que le no 374 atteint, en plus, une moyenne mathématique de 1.33 e.r. au tableau de l'embauche parentale. Enfin, élément important dont il faudra tenir compte, les deux entreprises ont été en opération uniquement durant la dernière période quinquénnale de notre recherche (1976-80): dans le premier cas, la propriété des MP date de 1976, alors que dans l'autre, elle remonte à 1978 seulement.

Ainsi l'agriculteur no 332 a eu recours pour l'activité forestiére/h.c.a. à quatre aides non-parentales, chacune pour cinq mois de travail en moyenne par année. Compte tenu leur nombre relativement élevé, leur temps de travail important et la fréquence annuelle de l'aide, il serait des plus étonnant que celle-ci n'ait pas été rénumérée. Donc, dans la réalité on se situerait à ce niveau-ci pas très loin de l'option maximale. Précisons que cette activité à elle seule représente 8.33 uPAT soit dans ce cas-ci l'équivalent de 1.67 e.r.. Un seul élément peut quelque peu atténuer ce résultat: le fait que le producteur soit associé à une personne avec qui il n'a aucun lien de parenté, et qui détient depuis le début (1976) 40% des parts de l'entreprise. A la limite, même si cette personne a effectivement été une des quatre aides forestières rémunérées, le nombre d'uPAT

s'élèverait, malgré tout, à 6.25 et le taux d'e.r. pour cette activité demeurerait encore relativement important, passant de 1.67 à 1.25. Enfin, même en admettant que les trois autres aides forestières sont en fait des parents de l'associé (ce qui demeure toujours possible quoique nous ne disposions d'aucune indication à cet effet), ces derniers se situeraient plutôt au pôle "employé/e" dans les circonstances, compte tenu la position de partenaire minoritaire du parent co-propriétaire. Reste enfin à examiner l'activité agricole comme telle. Le répondant mentionne cinq aides non-parentaux: soit "un employé" et "quatre amis". Selon toute probabilité, par "employé" l'exploitant entendrait une aide permanente (travaillant aux activités forestières et agricoles) alors que les "amis" seraient plutôt des aides occasionnelles. A la limite donc, en admettant que cet "employé" permanent soit en fait l'associé (ce qui est loin d'être certain), le nombre d'aides agricoles passerait donc à quatre. D'autre part il inscrit trois mois de travail par année en réponse à la question B. 17. Selon l'option maximale nous avons posé trois mois de travail chacun par année, ce qui représentait pour l'activité agricole 6.25 uPAT soit donc 1.25 e.r.. Si on corrige à la baisse, passant de cinq à quatre aides agricoles, nous obtenons pour cette activité 5 uPAT soit donc 1 e.r.. Reste enfin un dernier point à considérer. Contrairement aux autres cas d'agriculteurs évoqués jusqu'ici dans ce paragraphe, la présente entreprise a plus d'un/e aide agricole. Cette situation ramène alors le problème de l'ambiguité de la question B. 17 dans le questionnaire des agriculteur(e)s concernant le temps de travail

des aides agricoles (activité de la catégorie d'appartenance) (55). Sur ce point, l'autre option (minimale) serait donc que les aides non-parentales rémunérées se soient effectivement partagées un total de trois mois de travail agricole, ce qui se traduirait au niveau de cette activité par 1.25 uPAT c'est-à-dire 0.25 e.r..Si l'on admet cette possibilité, on doit donc rejeter l'hypothèse de l'"employé" permanent associé (sinon il ne resterait plus de temps de travail pour les quatre autres aides agricoles), ce qui nous ramène à la situation de l'option maximale en ce qui concerne l'activité forestière, donc à 1.67 e.r. En résumé donc, dans une situation ou l'autre, au total pour les deux activités réunies, nous aurions au minimum entre 1.92 et 2.67 e.r.. Alors que, rappelons-le, l'option maximale au tableau de l'aide non-parentale se situe chez ce producteur à près de trois e.r.(2.92). En réalité ces deux options demeurent toutes aussi probables l'une que l'autre, quoique la deuxième paraisse plus vraisemblable à la lumière du revenu brut de l'entreprise, lequel (fait plutôt exceptionnel dans notre échantillon) était de 1976 à 1980 de l'ordre de 75,000$ par année (B. 48). Cependant, comme par rapport à notre périodisation, nous ne disposons, dans le cas présent, que d'une évaluation de la période quinquénnale 1976-80, on peut difficilement (du moins sur

---

[55] Ambiguité qui, on l'a vu, ne se pose pas au sujet des activités h.c.a. puisqu'on demandait au répondant de préciser pour ces aides "le nombre de mois de travail en moyenne par personne". Quant à l'activité de pêche de la catégorie d'appartenance, on lui demandait plutôt d'indiquer "le total en additionnant les mois de travail de chacun". Ces précisions cependant étaient absentes lorsque l'activité de la catégorie d'appartenance était l'agriculture ou la forêt.

cette seule base) qualifier la dite entreprise d'unité de petite production.

Sous cet aspect, l'agriculteur no 374 (le dernier des six cas en zone critique) est placé de façon plus aigüe dans une situation de même nature puisqu'il ne possède ses MP que depuis 1978. Nous disposons donc ici d'une durée d'opération des MP de seulement trois ans. En agriculture, l'entreprise a embauché en 1980 quarante-quatre personnes sans lien de parenté avec le producteur. A la question B. 17 le répondant a fait inscrire deux mois de travail. Comme il ne peut s'agir dans un cas semblable que du nombre de mois en moyenne par personne (sinon cela reviendrait à moins d'une journée ouvrable par année par aide agricole) on se situe donc au niveau de l'option maximum. Ceci représente pour l'activité agricole (catégorie d'appartenance) 7.33 uPAT soit l'équivalent de 2.44 e.r..Quant à l'activité forestière/h.c.a., l'exploitant mentionne qu'il a eu recours à de l'aide non-parentale pendant les trois années d'opération des MP mais ne révèle pas le nombre de personnes impliquées ainsi que le temps de travail mis en cause. En somme, si l'on additionne les deux activités, le taux d'e.r. se situerait largement au dessus de 2.44. Reste enfin à analyser la question de l'aide parentale embauchée. Elle se limite à l'agriculture. Les six frères du producteur travaillent à la ferme depuis 1980 et sont payés à l'heure au même titre que les aides non-parentales. Cependant comme l'exploitant est associé à parts égales avec ses deux frères depuis 1980, on peut en conclure (option minimale) que ceux-ci sont

fort probablement au nombre des exploitants. Ceci ramènerait l'aide parentale potentiellement significative à quatre personnes. Encore qu'il n'y ait rien qui nous dise que les quatre frères non copropriétaires se situent pour autant au pôle "employé", ils sont simplement plus en situation d'ambivalence que les deux autres ce qui, on l'a vu, est le propre même de l'aide parentale (et nous amène à parler d'e.r. en terme d'équivalence mathématique plutôt qu'en terme d'équivalence tout court). Quant à la litigieuse question B. 17, le répondant indique huit mois de travail. Selon la version retenue dans ce dernier cas, l'option minimale de l'embauche parentale pour l'activité agricole se situe alors entre 0.67 et 2.67 uPAT soit l'équivalence mathématique de 0.22 et 0.89 e.r.. En fait cette évaluation de l'aide parentale n'était pas strictement nécessaire puisque l'aide non-parentale rénumérée, selon l'option minimum, se situait déjà à elle seule autour de trois e.r. Cependant elle aura permis de mieux illustrer notre propos sur le traitement analytique particulier qu'exige ce type d'aide par rapport à l'aide non-parentale. En résumé donc, compte tenu des taux élevés d'embauche de l'entreprise (de l'ordre de 3 e.r. et plus) et le fait que nous disposons uniquement, comme dans le cas précédent, de l'évaluation de la période quinquénnale 1976-80, nous concluons que le producteur no 374 est à ce stade-ci potentiellement l'objet de plus que l'unique reproduction simple de l'unité de production.

L'analyse des deux tableaux sur le plafonnement de l'aide rénuméré/rénumérable, l'examen fouillé des cas situés en zone critique et la présence d'au plus deux producteurs potentiellement en situation de non petite production nous permettent donc d'affirmer que les entreprises des producteur(e)s qui apparaissaient aux listes de 1983 des territoires d'enquête de Mont-Louis et d'AmJal et qui étaient propriétaires de leur MP avant 1980 sont des unités de petite production.

3.3. <u>échantillon des petit(e)s producteur(e)s</u>

Nous écarterons de toute étude comparative entres les petites productions des territoires d'enquête, les deux producteurs dont la moyenne se situe au desssus de 1 e.r.. Cette exclusion nous permettra de nous en tenir de façon rigoureuse à notre problématique quant à la question des petit(e)s producteur(e)s. Elle constitue donc essentiellement une mesure de prudence puisque, rappelons-le, le peu de temps d'opération des MP dont nous disposons quant aux deux entreprises visées ne nous permet pas d'affirmer de façon catégorique leur nature de non-petite production, mais bien seulement qu'elles sont, dans l'état actuel des choses, potentiellement l'objet de plus que la simple reproduction. L'étalement dans le temps pour les types d'activités productives en cause ici, on l'a vu, est essentielle pour déterminer le caractère permanent ou ponctuel du taux d'e.r. (versus accumulation).

L'échantillon final des petit(e)s producteur(e)s (aux listes de 1983 et propriétaires de MP avant 1980) se présente alors comme suit:

Mt-Louis: quatre agriculteurs (56), douze propiétaires

[56] Les nos 597, 600, 610 et 328.

exploitants de lots boisés ([57]) et vingt pêcheurs côtiers ([58]), soit un total de 36 petits producteurs;

AmJal: seize agriculteurs et seize propiétaires exploitants de lots boisés ([59]), soit un total de 32 petits producteurs.

---

[57] Les nos 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 177 et 179.

[58] Les nos 579, 580, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 598, 605, 609, 611, et 612.

[59] Les agriculteurs nos 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 340, 341, 343, 344, 345, 347, 348, 376, et 377; les propriétaires exploitants de lots boisés nos 181, 182, 185, 186, 187, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 214, 219, 220 et 222.

3.4. Petites productions de Mt-Louis et d'AmJal

En termes d'embauche potentielle (plafonnement), y a t-il des distinctions notables entre les petites productions de Mt-Louis et d'AmJal? Le fait que les entreprises de notre échantillon situées sous le taux de 1 e.r. aient plus ou moins fait appel à l'aide rémunérée/rémunérable ne change rien à leur nature de petites productions: lorsque qu'il y a reproduction simple, lorsque l'on est petit/e producteur/e, on ne l'est pas plus ou moins selon l'importance de nombre d'uPAT par rapport au nombre d'années d'opération des MP... Cependant ces variations pourraient être significatives à d'autres niveaux, plus précisément en regard de notre problématique et des trois variables que nous nous proposons d'étudier plus loin à titre d'éléments explicatifs pertinents quant à l'émergence ou à l'absence du phénomène d'Aménagement Intégré des Ressources (AIR). Nous nous contenterons pour l'instant de signaler les distinctions importantes en termes de recours à l'aide rénumérée/rénumérable (plafonnement) entre les petit(e)s producteur(e)s de Mont-Louis et d'AmJal. A cet effet nous avons regroupé par territoire d'enquête les données complètes des deux tableaux de l'aide non-parentale r/r et parentale r/r

Ici, comme dans tous les autres tableaux, les moyennes par territoire ont été pondérées selon le poids respectif des différentes **catégories de producteur(e)s de la population-mère** (60) (les moyennes pondérées apparaissent en caractères gras aux deux tableaux suivants). Voyons en premier lieu comment se présente la situation de l'aide non-parentale. Le tableau a été simplifié afin d'en faciliter la compréhension (version intégrale, annexe 3).

---

60 En 1981 Mt-Louis comptait 413 producteur(e)s: 315 propriétaires expl. de lots boisés (76.27%), 92 pêcheur(e)s côtiers/ières (22.28%) et 6 agriculteur(e)s (1.45%). Amjal regroupait 770 producteur(e)s: 496 propriétaires expl. de lots boisés (64.42%) et 274 agriculteur(e)s (35.58%).Dans l'échantillon,les moyennes relatives à l'ensemble des producteur(e)s du territoire ont donc été pondérées

Tableau VII
L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/ RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
M O N T - L O U I S				
Agr. [75% (3/4) des PPagr ont eu recours à l'aide n-p. r./r.]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
{610}	90.00	7.50	0.25	0
Moy	**33.75**	**2.81**	**0.14**	**0.13**
Pêc.cô. [25%(5/20)des PPpêc ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
580	1.50	0.13	0.04	0.04
583	100.00	8.33	0.31	1.66
594	35.00	2.92	0.24	0.58
595*	12.00	1.00	0.20	0.5
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	**9.4**	**0.78**	**0.03**	**0.07**
Plb [16.67% (2/12) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
{171}	9.00	0.75	0.08	0.25
{174}	30.00	2.50	0.09	0.25
Moy	**3.25**	**t0.27**	**0.01**	**0.04**
PETIT(E)S PRODUCTEURS DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) [19.37% des PP ont eu recours à l'aide non-parentale r/r.]				
Moy.	**6.193**	**0.516**	**0.024**	**0.06**
A M J A L				
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à de l'aide n-p r/r]				
330	5.00	0.42	0.03	0.04
333	180.00	15.00	0.75	0.5
334	24.25	2.02	0.07	0.06
341	5.00	0.42	0.02	0
344}	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2.00	0.17	0.09	0.17
348	18.00	1.50	0.06	0.23
{376}	45.00	3.75	0.18	0
Moy	**23.13**	**1.93**	**0.09**	**0.08**
Plb [18.75% (3/16) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
181	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	50.00	4.17	0.10	0.25
Moy	**9.06**	**0.76**	**0.03**	**0.05**
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (moy. pond.) [29.87% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
Moy.	**14.066**	**1.176**	**0.051**	**0.06**

[Synboles: voir bas de la page, note [61]]

---

[61] <u>Symboles</u> ": données de la dernière période observée d'opération des MP; *: producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de PMP; { }: exploitants d'érablières n'ayant pas embauché d'aide non-parentale dans les autres secteurs; }: exploitants d'érablières ayant embauché de l'aide non-

Tant par rapport à l'ensemble des petit(e)s producteur(e)s que chez les PP qui ont eu recours à l'aide r/r. on n'observe pas de distinction significative entre les deux territoires quant au taux moyens d'e.r. en dernière période d'opération des MP. Cependant alors qu'à AmJal ils sont sensiblement assez près du taux global, à Mont-Louis ils sont entre deux et trois fois supérieurs. Ce qui tendrait plutôt à démontrer l'existence d'une certaine stabilité au chapitre de l'embauche à AmJal, alors qu'à Mont-Louis on assisterait à une situation plus fluctuante. Dans ce dernier cas, de toute évidence, cela s'expliquerait surtout par la nature de la pratique de la pêche côtière, tout particulièrement en rapport avec le phénomène de la mobilité décrit au début du présent ouvrage. Cette activité ici, comme le montre le tableau, est pratiquement la seule à être l'objet d'embauche, si on excepte un exploitant d'érablière (comme nous l'avons vu, les autres demeurant d'un niveau de production plutôt faible par rapport à la norme de référence) et deux d'activités forestières/h.c.a. La grande différence entre les deux territoires réside cependant au niveau du taux général d'e.r., deux fois plus élevé à AmJal (0.051 contre 0.024). Ce qui se comprend puisqu'AmJal compte une fois et demie plus de petit(e)s producteur(e) ayant eu recours à l'aide non-parentale r/r (29.7 contre 19.37). Cependant, même chez ces derniers, le taux d'e.r. est encore une fois et demie plus important à AmJal (0.174 contre 0.112).

Passons maintenant au tableau de l'aide parentale. Celui-ci est présenté dans sa forme abrégée (version originale, annexe 3).

Tableau VIII
L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
MONT-LOUIS				
Agr. [100% (4/4) des PPagr ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	140.00	11.67	0.39	0.25
328	115.00	9.58	0.60	0.25
Moy	75	6.25	0.32	0.25
Péc.cô. [30% (6/20) des PPpéc ont eu recours à l'a.p. r/r]				
585	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	17.00	1.42	0.03	0.28
592	<60	<12	<1	<1
598	20.00	1.67	0.05	0.33
609	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	<25.06	<2.44	<0.10	<0.11
Plb.[33.33%(4/12)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
164	<96	<8	<0.44	0
165	<240	<20	<0.61	0
171}	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	<306	<25.50	<0.91	0.25
Moy	<59.25	<4.94	<0.21	<0.13
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées)				
[33.56% des PP de Mt-Louis ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
Moy	<51.861	<4.402	<0.187	<0.13
A M J A L				
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à l'aide p. r/r]				
331	30.00	2.50	0.08	0.17
333	30.00	2.50	0.13	0.5
337	15.00	1.25	0.05	0.25
340	50.00	4.17	0.15	0.5
341	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	251.00	20.92	0.65	1.31
347	20.00	1.67	0.05	0.17
376}	80.00	6.67	0.32	0.17
Moy	31.16	2.60	0.10	0.2
Plb.[62.5%(10/16)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
180	<420	<35	<0.78	0
185	204	17	0.63	0
187	<504	<42	<1	~
193	<408	<34	<0.87	0
195	<468	<39	<0.80	~
196	<144	<12	<0.44	0
197	<228	<19	<1	<1
219#	<84	<7	<1	<1
220}	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	<390	<32.50	<0.81	0.25
Moy	<180	<15.5	<0.49	<0.16
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (moyennes pondérées)				
[58.05% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
	<127.043	<10.910	<0.351	<0.17

[<u>SYMBOLES</u>:idem que le tableau VII, sauf <:plus petit que; ~:cheptel très réduit.]

Ici aussi, comme au tableau sur l'aide non-parentale, la moyenne générale d'e.r. est plus élevée à AmJal qu'à Mt-Louis (<0.351 contre <0.187). La proportion de petit(e)s producteur(e)s ayant fait appel à ce type d'aide r/r y est près de deux fois plus importante (58.1% contre 33.6%). Par contre chez ces dernier(e)s, le taux d'e.r. est sensiblement le même qu'à Mont-Louis (<0.57 contre <0.566). Enfin dans les deux territoires on observe un certain fléchissement (plus important à AmJal) du niveau potentiel d'emploi de ce type d'aide r/r en dernière période par rapport à la moyenne générale. Cependant comme dans ce tableau-ci il s'agit d'un plafonnement beaucoup plus élevé par rapport à la réalité que celui du tableau de l'aide non-parentale, à cause notamment de l'usage répandu des normes de références, nous nous devons d'afficher la plus grande réserve dans nos conclusions. Ainsi par exemple, l'abandon en période finale chez certains exploitants des activités h.c.a. de l'agriculture et de l'érablière fait passer la moyenne d'e.r. durant cette période à près de zéro. Or, une partie importante de cette diminution apparemment importante entre la moyenne générale et la moyenne intra-période pourrait ne résulter que d'un gonflement artificiel lié à l'application absolue de la norme de référence dès qu'il y a pratique d'une ou des deux activités en question. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer avec certitude c'est que le plafond de l'aide parentale r/r est plus élevé à AmJal, c'est-à-dire que le potentiel de recours effectif à ce type d'aide y est plus grand.

C H A P I T R E I V

LA PETITE PRODUCTION PLURIACTIVE

4. LA PETITE PRODUCTION PLURIACTIVE

Nous pouvons passer maintenant à l'examen de la situation d'ensemble de la petite production des deux territoires quant aux trois variables de pluriactivité qui nous intéressent plus particulièrement. Nous les verrons dans l'ordre suivant:

- emploi/s salarié/s des petit(e)s producteur(e)s;
- échange de biens et services (troc);
- et enfin polysectorialité.

Dans chacune des entreprises le point de référence dans le temps est l'année de la prise de possession des premiers moyens de production. Le rapport au temps d'opération des MP était nécessaire lorsqu'il s'agissait d'identifier le caractère de petite production des entreprises, puisque l'embauche vs la reproduction de l'unité de production se manifeste lorsque qu'il y a effectivement mise en oeuvre des MP ([62]). Or maintenant que ce caractère est établi, il s'agit de mesurer par nos trois variables des éléments de la spécificité propre et relative (relative par rapport aux deux territoires d'enquête) des propriétaires de ces MP en cause. Eléments donc qui se manifestent pendant toute la durée de propriété des moyens de production.

---

[62] Remarquons cependant qu'en ce qui regarde notre échantillon, dans tous les cas, le temps d'opération des MP et le temps de PMP demeurent les mêmes dans les entreprises qui ont eu recours à l'aide non-parentale r/r: il en va ainsi au tableau de l'aide parentale à l'exception du pêcheur côtier no 595.

4.1. Première année et durée de la propriété des MP

Toutes les données quantitatives présentées dans les pages qui suivent le sont donc par rapport à la première année de propriété des moyens de production (PMP). La durée ou le temps de PMP est le nombre d'années où le/la répondant/e a été propriétaire juridique de ses moyens de production dans une ou plus des activités productives. Le tPMP n'est pas forcément identique au nombre d'années écoulées entre la première et la dernière année de PMP: il faut tenir compte aussi de possibles interruptions de possession résultant de situations de vente ou transfert et de rachat ou reprise de la propriété de MP. Précisons toutefois que dans notre échantillon final des PP nous n'avons pas observé de tels phénomènes.

La propriété foncière est considérée comme la possession de premiers MP dans les cas des activités agricoles et/ou forestières et/ou jardinières et/ou d'érablières, quelque soit le moment où celles-ci se manifestent. En ce qui concerne la pêche, nous le verrons plus loin la situation devient plus complexe, disons simplement pour l'instant que la possession d'un agrégat significatif d'équipements (permis et/ou agrès et/ou bateau) sera déterminant dans un tel cas. En résumé, le temps de PMP de chaque petit producteur sera obtenu à partir de la première année de la proprieté foncière ou de la possession des dits équipements de pêche selon la plus antérieure des deux dates.

En ce qui concerne la propriété foncière, la date de prise de possession des premières terres (terres agricoles et/ou lots boisés et/ou érablières) était directement accessible dans la **première partie du questionnaire (A.7 à A.12, A.24 et A.25) [63].**

En fait le seul problème qui se pose quant à l'établissement de la propriété foncière se situe au niveau de l'érablière. En effet, telle que la question A. 24 est rédigée, si le répondant s'est départi de son/ses érablière/s avant 1982, il devient alors impossible de connaître à quelle année remonte la première prise de possession. Cependant pour chacune des périodes couvertes par le questionnaire, la question A. 25, indirectement, nous indique si le répondant exploitait ou non son érablière. Donc à la limite si on ne connait pas l'année on peut, dans tous les cas, identifier la première période de possession. Partant de cette information on peut alors repérer les cas où la possession d'une érablière précède celle de terres agricoles proprement dites, de

---

[63] [A. 7] "Si le chef de l'entreprise possède une/des terre/s [terre/s agricole/s et/ou lots boisé/s] précisez: a) Depuis quand cette/ces terre/s lui appartient/nent-elle/s ? ..."

[A. 8] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, le chef de l'entreprise possédait-il une/des terre/s ? ..."

[A. 9] "Le chef d'entreprise a-t-il hérité d'une/de terre/s (sans avoir rien à débourser)? (...) <u>Si oui</u>, précisez: a) en quelle/s année/s?"

[A. 10] "Le chef de l'entreprise a-t-il acheté une/des terre/s ? Si oui, précisez: a) en quelle/s année/s?"

[A. 24] "Le chef de l'entreprise possédait-il une érablière en 1982 ? Si oui précisez: depuis quelle année ?"

[A. 25] "Pour les périodes suivantes [1939 à 1980], ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière (...) ? Exploitation de l'érablière oui non

lots boisés ou encore de MP de pêche ([64]). Dans notre échantillon seulement trois propriétaires d'érablières ([65]) se trouvaient dans cette situation. Heureusement, ceux-ci ont tous répondu à la question A. 24 de sorte que nous connaissons ainsi leur première année de propriété d'érablière, et, de ce fait, de PMP.

Quant à la date de possession des premiers MP de pêche, elle est plus difficile à établir avec exactitude puisque ici, contrairement aux autres activités productives, le support premier, l'eau, est demeuré en soi plutôt rébarbatif à l'appropriation privée... Pour établir cette date approximativement nous devrons donc nous en tenir aux équipements de pêche proprement dits.

Notons au départ que la question de l'évaluation de la première année de PMP de pêche ne s'est pas posée chez les petits producteurs d'Amjal. D'une part les premières manifestations de la possession d'un permis de pêche (seul indice de la propriété d'équipements en ce qui concerne l'activité productive de pêche/h.c.a.) sont antérieures à la propriété foncière ([66]) dans seulement quatre cas ici. Ajoutons que ces derniers, comme tous les autres adeptes de la pêche à AmJal d'ailleurs, détenaient un

---

[64] Situation qui s'explique par une interprétation stricte des questions (A.6, A.7, A.8 et A.11) sur la propriété foncière, le répondant confinant alors la terre agricole à paturage/culture et le lot boisé à coupe de bois, excluant donc dans les deux cas l'érablière.

[65] Les nos 597, 610 et 612.

[66] La date d'établissement de la propriété foncière on l'a vue constitue la première années de propriété de premiers MP (MP- agricoles, et/ou de MP-érablière/s, et/ou de MP-forestiers et/ou de MP-jardiniers selon le cas).

permis de pêche sportive. Ce seul élément, cependant, pris isolément n'est pas nécessairement significatif: rien ne dit que les dits équipements aient eu (ou soient destinés à) une fin exclusivement sportive. Ce qui est révélateur quant à l'usage des équipements en cause, c'est la relation de cet élément avec le fait qu'aucun des quatre répondants, quelque soit la période observée, ne fait état d'une quelconque quantité notable de prises en lbs ou kilos ([67]). Dans ces quatre cas on peut pour le moins difficilement parler de possessions d'équipements en rapport avec une quelconque activité productive de pêche/h.c.a. Il s'agirait plutôt ici d'une activité sportive sans autres conséquences, ou tout au moins sans rapport avec des MP de pêche. La question ne s'est pas présentée de la même façon chez le seul PP de Mont-Louis ayant pratiqué l'activité pêche/h.c.a., soit le propriétaire exploitant de lots boisés no 169. Ici aussi il y a eu pêche avant la période de propriété foncière mais nous ne disposons d'aucune information directe quant à la nature ou à l'existence même du permis de pêche. Tout ce que nous savons à ce niveau est que le chef de l'entreprise ne détenait pas de permis en 1982... Dans ces circonstances, et du fait qu'il ne s'est jamais pêché plus de cinquante lbs de poissons par année dans ce cas-ci, on peut en arriver sensiblement à la même conclusion que dans les quatre cas précédents. Il faudrait se garder toutefois de traduire, de façon automatique et générale, faible niveau de prises par absence de MP de pêche. Dans les cinq cas évoqués ici le faible niveau de prises ne constitue qu'une donnée très

---

[67] Rappelons de plus que chez les autres entreprises où s'est pratiquée l'activité de pêche/h.c.a. dans aucun cas on n'a signalé de quantités annuelles de prises supérieures à 50 lbs.

complémentaire, c'est la constance de celui-ci qui prend tout son sens lorsque mise en rapport avec des éléments premiers d'informations sur une des composantes des MP de pêche, le permis de pêche.

En pratique l'évaluation de la durée de PMP en ce qui nous regarde se ramène donc exclusivement au niveau de l'activité de pêche de la catégorie d'appartenance, donc à la pêche côtière de Mont-Louis. Par rapport à notre périodisation, cinq questions /sous-questions (par ordre de pertinance: B.25, b.1, A.5, B.34, B.) (**) dans les deux parties du questionnaire des pêcheur(e)s côtier(ières), renseignent de façon inégale quant aux dates relatives de prise de possession de divers équipements de pêche. Cela a donc nécessité un taitement plus raffiné des questions (voir en annexe).

La situation chez l'ensemble des petits producteurs quant à la première année et à la durée de la PMP se présente alors comme suit.

** [B. 25] "Le chef d'entreprise était-il propriétaire (propriété jururidique) du bateau sur lequel il a pêché les dernières années [1980-81-82]? (...) Si oui, depuis quelle année en est-il propriétaire?"

[B. 1] "Le chef d'entreprise détenait-il un permis de pêche les dernières années? (...) a) s'agissait-il d'un permis de pêcheur professionnel? Si non, de quel type de permis s'agissait-il? b) Depuis quelle année le chef de l'entreprise détient-il un permis?"

[A. 5] " (...) la première année de l'entreprise agricole forestière ou de pêche (précisez la première année: ____?

[B. 34] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, quels étaient les agrès de pêche que possédait le chef de l'entreprise?"

[B. 36] "(...) la première année où le chef de l'entreprise a pêché (...) Première année (précisez: ______)"

Tableau IX

PREMIERE ANNéE ET DURéE DE PROPRIéTé DES MOYENS DE PRODUCTION CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERITOIRE

T - L O U I S [PMP, moyennes pondérées: 1è année, 1961.5; durée, 19.5 ans]

gr.	Péc.		Plb.
97¦ 1972 (9 ans)	579¦ 1978 (3 ans)	592¦ 1976 (5 ans)	164¦ 1963 (18ans)
00¦ 1940 (41 ")	580¦ 1978 (3 ")	593¦ 1951 (30 ")	165¦ 1948 (33 ")
10¦ 1951 (30 ")	583¦ 1954 (27 ")	594¦ 1969 (12 ")	166¦ 1955 (26 ")
28¦ 1965 (16 ")	584¦ 1939 (42 ")	595¦ 1973 (8 ")	167¦ 1978 (3 ")
oy 1957 (24ans)	585¦ 1930 (51 ")	596¦ 1961 (20 ")	168¦ 1973 (8 ")
	586¦ 1972 (9 ")	598¦ 1970 (11 ")	169¦ 1975 (6 ")
	587¦ 1979 (3 ")	605¦ 1956 (25 ")	170¦ 1946 (35 ")
	588¦ 1979 (2 ")	609¦ 1966 (15 ")	171¦ 1971 (10 ")
	589¦ 1943 (38 ")	611¦ 1977 (4 ")	174¦ 1953 (28 ")
	591¦ 1934 (46 ")	612¦ 1934 (47 ")	175¦ 1960 (21 ")
Moy	1960.95 (20.05 ans)		177¦ 1950 (31 ")
			179¦ 1969 (12 ")
			Moy 1961.75 (19.25 ans)

M J A L [PMP, moyennes pondérées: 1è année, 1957.82; durée, 23.18 ans]

gr.		Plb.	
30¦ 1968 (13ans)	341¦ 1961 (20ans)	180¦ 1936 (45ans)	194¦ 1972 (9 ans)
31¦ 1951 (30 ")	343¦ 1963 (18 ")	181¦ 1972 (9 ")	195¦ 1932 (49 ")
33¦ 1961 (20 ")	344¦ 1949 (32 ")	182¦ 1977 (4 ")	196¦ 1954 (27 ")
34¦ 1953 (28 ")	345¦ 1979 (2 ")	185¦ 1954 (27 ")	197¦ 1962 (19 ")
35¦ 1956 (25 ")	347¦ 1945 (36 ")	186¦ 1958 (23 ")	214¦ 1977 (4 ")
36¦ 1953 (28 ")	348¦ 1957 (24 ")	187¦ 1939 (42 ")	219¦ 1974 (7 ")
37¦ 1956 (25 ")	376¦ 1960 (21 ")	192¦ 1974 (7 ")	220¦ 1959 (22 ")
40¦ 1954 (27 ")	377¦ 1963 (18 ")	193¦ 1942 (39 ")	222¦ 1941 (40 ")
Moy: 1958.06	(22.94 ans)	Moy: 1957.69	(23.31 ans)

Dans cinq entreprises, trois à Mt-Louis ([69]) et deux à AmJal ([70]), la première année de PMP est antérieure à 1939-40. Précisons que dans tous ces cas il s'agit de propriétés foncières (terres agricoles et/ou lots boisés et/ou d'érablières).

---

[69] Les nos 585, 591, 612.

[70] Les nos 180 et 195.

Sous le rapport de la durée de PMP, on l'aura observé, les petit(e)s producteur(e)s des deux territoires d'enquête ne se distinguent pas tellement. En effet si le groupe d'AmJal est propriétaire de MP depuis plus longtemps (23.2 ans), il précède celui de Mont-Louis d'à peine un peu plus de trois ans et demie (19.5 ans). Selon la catégorie d'appartenance, les pêcheur(e)s côtiers(ières) ont la moyenne d'ancienneté la plus basse (20.1 ans), les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés suivent (21.6 ans) et les agriculteur(e)s sont propriétaires doyens (23.9). Dans l'ensemble, donc, les variations en terme de durée de PMP demeurent très peu significatives.

4.2. L'emploi salarié chez les petit(e)s producteur(e)s

Nous avons cherché à mesurer ici l'importance du travail salarié des petit(e)s producteur(e)s à l'extérieur de l'unité de production. Durant la durée de PMP, quelle a été la proportion du temps consacré à un emploi salarié?, à quand remonte le premier emploi?. Pour ce faire nous avons fait référence en premier lieu à une question qui nous informait des périodes où il y avait eu emploi (71). Des données plus précises quant aux dates (à l'intérieur des périodes concernées) ne pouvaient être obtenues qu'indirectement, en croisant les réponses des autres questions (A.14 et A.75): l'une concernant "l'assurance-chômage" (type d'emploi assurable), l'autre, les emplois occupés avant l'accession à la propriété des MP (72). Cette dernière a été tout particulièrement utile quant aux cas de répondants dont l'emploi s'est continué après qu'ils soient devenus propriétaires de MP.

Ainsi, le nombre total d'années où il y a eu au moins un emploi et la première année du premier emploi ont pu être établis à une année près dans la majorité des cas à l'exception de trois

---

71 [A. 14] "Pour les périodes suivantes [1939 à 1980), ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, le chef de l'entreprise a-t-il eu un emploi salarié (...) ?

72 [A. 53] "Le chef de l'entreprise a-t-il reçu de l'assurance-chômage avant 1980? (...) à la suite de quel type d'emploi ?"

[A. 75] "Le chef de l'entreprise a-t-il eu d'autres emplois avant d'être agriculteur, propriétaire de lots boisés ou pêcheur? Si oui, précisez l'/les année/s pendant la/les'quelle/s le chef de l'entreprise a occupé d'autres emplois,(commençant par le plus récent)la nature de ces emplois et le lieu de résidence du chef de l'entreprise pendant qu'il occupait ces emplois".

exploitants à Mt-Louis [73] et quatre à AmJal [74]. Dans ces sept cas, à partir de paramètres déterminés, nous avons quand même pu obtenir un écart d'au plus deux années [75].

Quant aux types d'emplois occupés, la situation se présente comme suit. Notons d'abord que plusieurs répondants ont complété la dernière question (A.75) même s'ils n'avaient pas occupé d'emploi avant la PMP. En ajoutant cette information supplémentaire aux réponses fournies aux deux autres questions (A. 53 et A.75), il a alors été possible d'obtenir, sauf chez trois exploitants à Mt-Louis [76] et deux à AmJal [77], au moins un type d'emploi pour tous les petits producteurs ayant travaillé à l'extérieur de leur entreprise pendant la période de PMP. Précisons toutefois que cette donnée, n'étant pas exhaustive, conserve ici uniquement une valeur indicative.

Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble de la situation du travail salarié chez les petit(e)s producteur(e)s de

---

[73] Les nos 175, 609 et 610.

[74] Les nos 185, 195, 220 et 331.

[75] Dans cinq de ces cas nous disposions en fait d'un seul point pertinent de référence quant au début du travail salarié: la période du premier emploi. Comme il s'agissait dans les circonstances uniquement de périodes quinquénnales, nous avons alors inscrit l'année mitoyenne: donc une marge d'écart, ici, d'au plus deux années. Quant aux deux autres (les nos 195 et 610), la situation était la suivante. Leur premier emploi se situait en période décennale (1951-60). Comme ils ont commencé à recevoir des prestations d'assurance chômage en 1954, nous avons alors inscrit 1953 comme première année de travail salariée.

[76] Les nos 585, 609 et 169.

[77] Les nos 377 et 185.

notre échantillon.

Tableau x

L'EMPLOI SALARIE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS

ps	1e an. PMP	Periode/s d'emploi	Emploi/s (info. suppl.)	Chomage a titre de:	1e an. emploi	taux occ. em./tPMP
gr.						
97	1972	1972-80	(hiv.B-J)	mecan.	1972	100
00	1940	1963-80	mine.	0	1963	43.9
10	1951	1954-80	proj.	j(moulin)	1954	90
28	1965	1965-80		foncpv.	1965	100
py	1957	100		80	1963.5	83.475
					1963.5	
ec.						
79	1978	1978-80		j	1978	100
80	1978	1978-80		0	1978	100
83	1954	1954-71	(+hotel)	menui.	1954	66.67
84	1939	1939-80		bu.voirie	1939	100
85	1930	1930-70		0	1930	80.39
86	1972	1972-80		j	1972	100
87*	1979	1979-80		j(hiv Mtl	1979	100
88	1979	1979-80		j	1979	100
89	1943	1943-80		j	1943	100
91	1934	1935-72	bu.mine.	j(Mtl)	1934	80.85
92	1976	1976-80	mine.	0	1976	100
93	1951	1951-64		bu	1954	46.67
94	1969	1969-70		0	1969	16.67
95	1973	0	(+restau)	0	0	0
96	1961	0		0	0	0
98	1970	1970-76		j(Mtl)	1970	63.64
05	1956	1956-80		bu.foncpv	1956	100
09	1966	1971-80		0	1971	66.67
11	1977	1977-80		0	1977	100
12	1934	1934-80		j(Consol)	1934	100
oy	1960.95	90		60	1962.75	76.078
					1960.722	
b.						
64	1963	1963-80	cuisinier	proj.	1963	100
65	1948	1948-80		bu.	1948	100
66	1955	1955-60		j	1955	42.31
		1976-80				
67	1978	1978-80		j	1978	100
68	1973	1973-74		j(moulin)	1973	87.5
		1976-80				
69	1975	1975-75		0	1975	16.67
70	1946	1946-75		bu.	1946	85.71
71	1971	1971-80		j	1971	100
74	1953	1953-80		foncpv(54	1954	100
75	1960	1961-65	mine.	0	1961	23.81
77**	1950					
79	1969	1969-80		j	1969	100
y.	1961.75	100		81.82	1963	77.81818
					1963	
ETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS (Moy. pond.)						
	1961.502	97.772		76.93211	1962.951	77.51249
					1964.266	

Tableau XI

L'EMPLOI SALARIE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL

os	1e an. PMP	Periode/s d'emploi	Emploi/s (info. suppl.)	Chomage a titre	1e an. emploi	taux occ. em./tPMP
30	1968	0		0	0	0
31	1951	1961-80		menui.	1961	66.67
33	1961	0		0	0	0
34	1953	1953-80		bu.tecfor	1953	100
35	1956	1956-80		camioneur	1956	100
36	1953	1953-65		bu.	1953	46.43
37	1956	1956-70		bu.	1956	56
40	1954	0		0	0	0
41	1961	0		0	0	0
43	1963	1963-80	($ur sa terre=>)	sylvicult	1963	100
44	1949	0		0	0	0
45	1979	1979-80		0	1979	100
47	1945	1970-76		debardeur	1970	19.44
48	1957	0		0	0	0
76	1960	1960-70		bu.foncmn	1960	95.24
		1972-80				
77	1963	1963-65		0	1963	16.67
oy.	1958.062	62.5		50	1968.75	43.77812
					1961.4	
b.						
80	1936	1936-80		peintre	1936	100
81	1972	1972-80		j	1972	100
2	1977	1977-80	vendeur	0	1977	100
5	1954	1971-75		0	1971	18.52
6	1958	1958-80		j.foncmn	1958	100
7	1939	1968-80		foncpv	1968	48.15
2	1974	1974-80	boucher	0	1974	100
3	1942	1942-80		sylvicul	1942	100
4	1972	1972-80		camioneur	1972	100
5	1932	1951-75		bu.	1951	51.02
6	1954	1954-80		bu.foncmn	1954	100
7	1962	1962-80		j. bu.	1962	100
4	1977	1977-80		bu.	1977	100
9	1974	1974-80		enseignt	1974	100
0	1959	1966-80	tragr.bu.	0	1959	68.18
2	1941	0		0	0	0
y.	1957.687	93.75		68.75	1964.25	80.36687
					1963.133	
TIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (Moy. pond.)						
	1957.820	82.63125		62.07875	1965.851	67.34859
					1962.516	

Dans les deux territoires d'enquête, le taux d'occupation du travail salarié atteint des seuils élevés: 64.64 % du temps de PMP à AmJal contre 77.83% à Mont-Louis. D'autre part dans les deux cas environ la moitié des petits producteurs ont toujours eu un travail salarié depuis qu'ils sont propriétaires de leur entreprise. Donc sous ces deux rapports les petit(e)s producteur(e)s des deux territoires se ressemblent.

Seule distinction notable: le type d'emplois salariés exercés de part et d'autre. A Mont-Louis chez les petits producteurs qui ont mentionné un/des type/s d'emploi/s, le quart en ont occupé au moins un dans des secteurs proches de la petite production comme telle (coupe de bois, travail agricole, sylviculture, et technique forestière). A AmJal ce taux s'élève à près de 60%. Cependant ici il faut demeurer très prudent. Il s'agit d'informations nominales, et de surcroit, même à ce premier niveau, très incomplètes. On ne sait rien notamment quant aux types d'emplois qui ont existé uniquement durant la période de PMP et pour lesquels on n'a pas retiré de prestations d'assurance-chômage. En d'autres mots on ne peut pas procéder à la comparaison sur cette unique base entre les deux territoires. Tout ce que la donnée actuelle nous permet d'affirmer c'est le minimum observé dans chaque cas. D'autre part, pour juger de l'importance du phénomène entre les deux territoires il faudrait pouvoir en mesurer la fréquence et la durée, c'est-à-dire le taux d'occupation du temps de PMP selon le type d'emplois, ce qui nous est impossible de faire ici. Cependant, même si de telles

informations étaient disponibles et qu'elles allaient dans le sens des premières observations, encore faudrait-il qu'elles puissent être mises en rapport avec des niveaux d'emplois salariés suffisamment différenciés entre les deux territoires.

Ce qui est loin d'être le cas ici.

En résumé, le travail salarié des petit(e)s producteur(e)s se situe dans des ordres de grandeur trop voisins de part et d'autre pour constituer en soi un facteur explicatif quant à l'émergence ou non du mouvement AIR.

4.3. L'échange chez les petit(e)s producteur(e)s

Nous avons rencontré ici un obstacle de taille du fait que les questions prenaient comme point de départ les dernières années couvertes par le questionnaire (1982-81 et 80). Nous les avons quand même retenues pour deux raisons. D'une part parce que, en sous question, on demandait précisément depuis quand l'échange avait lieu, ce qui nous permet de remonter aussi loin que les répondant(e)s pouvaient s'en rappeler, donc de nous en tenir à la périodisation qui nous intéresse plus particulièrement (1939-80). Et d'autre part parce que la seule situation non formellement couverte par les questions (les petit(e)s producteur(e)s non-échangistes en 1980-81-82 mais qui auraient pratiquer le troc avant cette période) nous est apparue non significative dans les circonstances. En effet le troc est un phénomène complexe, à la fois effet et cause, qui se situe au niveau des mentalités, des attitudes, des habitudes et donc de ce fait, par nature, plus résistant aux changements à court terme [78]. Il en aurait été autrement toutefois si, notamment, la saisie de l'échange avait été liée de façon exclusive dans le questionnaire à un phénomène plus fluctuant tel, par exemple, la pratique d'une ou d'activités productives. Les questions telles que formulées débordent

---

[78] Ainsi dans l'échantillon aucun des répondants échangistes en 1980 et/ou 1981 et/ou 1982 n'a connu d'interruptions depuis la première année de cette pratique. Il semble donc qu'une fois devenu échangiste "on le reste pour de bon". Donc la probabilité qu'un répondant non-écahngiste entre 1980 et 1982 l'ait été auparavant parait plutôt mince.

l'aspect productif et embrassent le mode de vie au sens plus large (troc de produits, oui, mais aussi de biens, de petits services, etc.) (79).

Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble de la situation de l'échange de biens et services chez les petit(e)s producteur(e)s des deux territoires d'enquête. Comme il s'agit ici, dans tous les cas, d'échange/s continu/s, nous avons donc inscrit aux tableaux pour chacune des questions la première année. Par contre au plan global, chez chaque petit/e producteur/e, l'information, comme dans les autres tableaux, est présentée en termes de taux d'occupation par rapport au temps de PMP. Ainsi de cette façon, sans surcharger les tableaux, il nous est permis de voir d'un seul coup d'oeil le phénomène à la fois sous ses trois aspects (l'année de son apparition, sa durée et son taux

---

79 [A. 46] "Les dernières années (1982-81-80), avez-vous échangé des produits (produits du jardinage, produits agricoles, produits laitiers, foin, bois, poisson, ou autres) chez des voisins,des amis ou des parents(autres que ceux habitant avec vous)? (...)depuis quand?"

[A. 47] "Les dernières années (1982-81-80), le chef de l'entreprise est-il allé travailler à l'occasion, sans être rémunéré, chez des voisins, des amis ou des parents (autres que ceux habitant avec vous)?(...)(ex: menuiserie, plomberie, électricité, travaux agricoles, coupe de bois, etc.)(...)depuis quelle année fait-il ce/s travail/aux?"

[A. 48] "Les dernières années(1982-81-80)des voisins, des amis ou des parents(autres que ceux habitant avec vous)sont-ils venus travailler à l'occasion chez vous sans être rémunérés?(...) (ex: menuiserie, plomberie, électricité, travaux agricoles, coupe de bois, etc.)(...)depuis quelle année viennent-ils travailler chez vous ?"

[A. 49] "Les dernières années(1982-81-80), avez-vous prêté de la machinerie ou de l'outillage à des voisins, des amis ou des parents (autres que ceux habitant avec vous)?(...)depuis quelle année...?"

[A. 50] "Les dernières années(1982-81-80)des voisins, des amis ou des parents(autres que ceux habitant avec vous)vous prêtent-ils de la machinerie ou de l'outillage?(...)depuis quelle année?

d'occupation du tPMP) puisque dans ce cas-ci les trois correspondent.

Tableau **XII**

L'ECHANGE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MONT-LOUIS

Nos	1e an. PMP	Biens	Aide (fournie)	Aide (recue)	Equipement (pret)	Equipement (emprunt)	Typ.ech (nbr)	1e an. ech.	Tx occ ech./tPMP
		----Types d'echanges----							
Agr.									
597	1972	0	0	1980	0	0	1	1980	11.11
600	1940	0	1940	0	0	0	1	1940	100
610	1951	0	1951	1951	1975		4	1951	100
328	1955	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy #	1957	1981	1963.25	1973.25	1979.5	1981	1.5	1963	52.7775
&			1945.5	1965.5	1975	1981		1957	
Pec.									
579	1978	0	1980	0	0	0	1	1980	33.33
580	1978	1978	0	0		1978	3	1978	100
583	1954	0	1954	0	1954	0	2	1954	100
584	1939	0	0	1980	0	0	1	1980	2.38
585	1930	0	1930		1930	0	3	1930	100
586	1972	0	0	0	0	0	0	0	0
587	1979								
588	1979	1980	1980	1980	1980	1980	4	1980	50
589	1943	0	0	0	0	1977	1	1977	10.53
591	1934	0	0	0	1973	0	1	1973	17.02
592	1976	0	0	0	0	0	0	0	0
593	1951	0	0	0	0	0	0	0	0
594	1969	0	0	0	0	0	0	0	0
595	1973	0	0	0	0	1980	1	1980	12.5
596	1961	0	0	0	0	0	0	0	0
598	1970	0	0	0	0	0	0	0	0
605	1956	0	0	0	0	0	0	0	0
609	1966	0	1966	1966	0	0	2	1966	100
611	1977	0	1977	0	0	0	1	1977	100
612	1934	0	1957	1960	0	0	2	1960	44.68
Moy #	1960.95	1980.789	1975.052	1979	1976.165	1980.525	1.157894	1973.789	35.26631
&		1979	1964.857	1971.5	1959.25	1978.75		1969.583	
Pib.									
164	1963	0	0	0	0	0	0	0	0
165	1948	0	1948	1969	1948	0	3	1948	100
166	1955	0	0	0	0	0	0	0	0
167	1978	0	1978	1979	0	0	2	1978	100
168	1973	0	1973	1973	1973	1973	4	1973	100
169	1975	0	0	1975	1975	1975	3	1975	100
170	1946		1973	1973	0	0	2	1973	22.96
171	1971	0	1971	1971	1971	1971	4	1971	100
174	1953	0	0	0	0	0	0	0	0
175	1960	0	0	0	1990	0	1	1990	4.76
177	1950	0	1950	0	0	0	1	1950	100
179	1969	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy #	1961.75	1981	1975.75	1977.083	1976.166	1979	1.75	1972.666	52.30165
&			1965.5	1973.166	1969.4	1973		1968.5	
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MONT-LOUIS (Moy. pond.)									
#	1961.502	1980.953	1975.413	1977.454	1976.215	1979.369	1.614453	1972.776	48.51754
&		(1979)	1965.066	1972.684	1967.219	1974.397		1968.374	

*SYMBOLES: #:Chez les PP; &:exclusivement chez les PP echangistes.§

Tableau **XIII**

L'ECHANGE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL

Nos	1e an. PMP	Type d'echanges: Biens	Aide (fournie)	Aide (recue)	Equipements (pret)	Equipements (emprunt)	Typ.ech (nbr)	1e an. ech.	Tx occ ech./tPMP
Agr.									
330	1968	0	0	0	0	0	1	1968	100
331	1951	0	1951	1973	0	0	2	1951	100
332	1961	0	0	0	1975	1978	2	1975	30
334	1953	0	1953	1979	1953	0	3	1953	100
335	1956	0	1976	1976	1976	0	3	1975	20
336	1953	0	1953	0	1970	0	2	1953	100
337	1956	0	0	0	1956	1955	2	1956	100
340	1954	0	0	0	0	0	0	0	0
341	1961	0	1980	1965	0	0	2	1965	80
343	1963	0	1963	0	0	0	1	1963	100
344	1949	0	0	0	1970	0	1	1970	34.38
345	1979	0	1979	1979	1979	1979	4	1979	100
347	1945	0	0	0	0	0	0	0	0
348	1957	0	1957	0	1957	0	2	1957	100
376	1950	0	0	0	0	0	0	0	0
377	1963	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy #	1958.062	0	1972.5	1935.062	1974	1979.125	1.5625	1968.125	50.27375
&		(1981)	1964	1645.166	1967	1971		1963.833	
Plb.									
180	1936	0	0	0	0	0	0	0	0
181	1972	0	0	0	0	0	0	0	0
182	1977	0	1977	0	0	0	1	1977	100
185	1954	0	0	0	0	0	0	0	0
186	1959	0	1962	1970	0	0	2	1962	82.61
187	1939	0	1980	0	0	0	1	1980	2.38
192	1974	0	1974	1974	1974	0	3	1974	100
193	1942	0	1960	0	0	0	1	1960	53.85
194	1972		1972	1972		0	4	1972	100
195	1932	0	1976	0	1980	0	2	1976	10.2
196	1954	0	1978	1975	0	0	2	1975	22.22
197	1962	0	1962	1962	1962	1962	3	1962	100
214	1977	1977	1977	1977	0	0	3	1977	100
219	1974	0	1974	0	0	1974	2	1974	100
220	1959	0	0	0	0	0	0	0	0
222	1941	0	1941	1941	1976	0	3	1941	100
Moy #	1957.687	1980.733	1972.312	1975	1978.866	1979.375	1.5875	1972.125	54.45375
&		1977	1969.416	1967.285	1973	1968		1969.166	
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (Moy. pond.)									
#	1957.820	(1980.73)	1972.379	1932.326	1977.135	1979.286	1.643025	1970.701	56.52450
&		(1977)	1957.489	1852.675	1967.184	1969.067		1967.269	

*SYMBOLES: #:chez les PP; &:exclusivement chez les PP echangistes.§

On compte le même nombre d'échangistes (24) aux deux endroits, cela représente les trois quarts des producteur(e)s d'Amjal et près des deux tiers à Mt-Louis. Quant à l'intensité du phénomène, elle est importante et également répartie puisque sur les deux territoires l'échange existe pendant environ la moitié du temps de PMP. En résumé, de part et d'autre le phénomène se situe dans les mêmes ordres de grandeur.

On observe aussi la même répartition à l'intérieur du groupe des échangistes: dans les deux territoires l'échange y occupe en moyenne environ les trois quarts du temps de PMP. En somme lorsqu'on est échangiste on l'est pour longtemps.

Dans les deux territoires le nombre moyen de types d'échanges est pratiquement le même, tant par rapport à l'ensemble des petit(e)s producteur(e)s (1.6) que chez les échangistes (2.19 à AmJal contre 2.44 à Mont-Louis).

Notons cependant, qu'outre cette dernière exception, dans tous les autres cas les données sont légèrement supérieures à AmJal.

Quant aux types d'échanges, là aussi les deux territoires se ressemblent étrangement. A AmJal comme à Mont-Louis, le troc de produits est pratiquement inexistant alors que l'aide et les petits travaux bénévoles demeurent les échanges les plus populaires. Cette observation constitue certes un indice

intéressant: à savoir que les échanges entre producteur(e) ici se situeraient finalement beaucoup moins au niveau de la consommation que de la production. Cela tendrait à démontrer alors l'existence d'un modèle original de petite production fonctionnant à l'auto-consommation/vente quant aux produits et à l'association quant aux activités productives. L'étude de la petite production sous ses formes "domestique" et "marchande" ne faisant pas l'objet de notre recherche, on ne peut pas affirmer ici s'il s'agit surtout d'auto-consommation ou de vente. Cependant, une compilation des données contemporaines de l'enquête sur la PCEQ ([80]) tend à démontrer chez les agriculteur(e)s de l'Est du Québec l'existence d'une très nette prédominance de l'auto-consommation ([81]). Dans un tel cas, advenant qu'il s'agisse là d'un caractère plus structurel que conjoncturel, et qu'il en soit de même pour les deux autres catégories d'exploitant(e)s, on serait alors devant un modèle de petite production où les producteur(e)s seraient exclus des rapports marchands, tout au moins de la circulation des biens de consommation. En d'autres mots, il y a isolement accru des petit(e)s producteur(e)s par rapport au MPC, et cet isolement est doublé d'apport d'élements associatifs dans le procès de travail. Dans un tel modèle, l'articulation de la petite production au MPC

---

[80] S.Côté et M.-F. Paradis, "Les années quatre-vingt (données de l'enquête: premier jet", texte d'une communication présenté au Congrès de l'IMAF, à l'automne 1984.

[81] Précisons que les questionnaires, quant à l'activité de la catégorie d'appartenance, permettaient uniquement de savoir si oui ou non les producteur(e)s avaient vendu leurs produits (et en quelles quantités) mais non la proportion de produits vendus et autoconsommés. Quant aux activités h.c.a., la double information n'était disponible que pour le jardinage.

se limiterait à toutes fins utiles aux biens de production (intrants). En somme, la pénétration du capitalisme se confinerait pour l'essentiel à la variable "emplois salariés", c'est-à-dire à la seule voie de la semi-prolétarisation. Il s'agit d'un processus d'intégration très ralenti, à la fois bloqué par une quasi absence de mouvement de concentration de type capitaliste dans le milieu des petit(e)s producteur(e)s, le renforcement des liens entre producteur(e)s, la vente partielle de la force de travail du producteur(e) (vente conditionnelle à la survie de l'unité de production et de son "mode de vie"), etc.. Cependant, les questions sur les "ventes de produits" ne sont pas sans soulever une certaine méfiance: on doit demeurer prudent dans l'analyse des réponses liées directement ou indirectement aux revenus des producteur(e)s. Vente directe dans l'entourage et/ou petite transformation locale seraient sans doute ici beaucoup plus près de la réalité (82): ce qui ne rend pas facile non plus l'intégration au MPC. Cela peut expliquer la pérennité de la petite production, mais certes pas son dépassement. Dans ce modèle particulier de petite production, ce qui surprend davantage donc c'est moins l'aspect consommation que celui du procès de production.

---

82 Il serait surprenant par exemple que les propriétaires exploitant(e)s de lots boisé auto-consomment plus de bois qu'ils n'en vendent. La pré-existence d'un tel modèle d'auto-consommation/vente partielle et locale, expliquerait, sous le poids de l'entrée dans le décor des multinationales des pâtes et papiers, la mise sur pied des Syndicats de Producteurs du Bois dans les années cinquante. On pourrait sans doute à la même époque faire les mêmes observations quant à l'émergence de Pürdel chez les agriculteur(e)s éleveur(e)s de vaches laitières et de Pêcheurs-Unis chez les pêcheur(e)s côtiers/ières. Il s'agissait, alors, dans tous les cas, d'organismes communautaires, lesquels cependant fonctionnaient uniquement sur une base sectorielle (contrairement aux cas visés par notre recherche).

Résumons. L'échange de biens demeure plutôt faible dans les deux territoires tandis que le troc de services est très important, occupant la moitié de la totalité du temps de PMP. Cependant, ce double phénomène étant présent dans les mêmes proportions à Mt-Louis et à Amjal, il n'apparait pas constituer un facteur explicatif déterminant en rapport avec l'émergence du mouvement AIR.

L'existence d'un troc si intense de services de même haut niveau dans les deux territoires, ne pouvait certainement que favoriser le saut chez les petit(e)s producteur(e)s à des formes associatives de production.

Il en aura été une condition certes digne de mention, mais néanmoins insuffisante.

4.4. Polysectorialité

Par polysectorialité, rappelons-le, nous entendons la pratique d'une activité productive dans au moins deux secteurs (secteurs en tant qu'objets et lieux de travail, soit ici en ce qui nous concerne: l'agriculture, la pêche, la forêt, l'érablière et le jardinage).

On distingue alors deux types de polysectorialité.

Tout d'abord la polysectorialité parallèle: celle qui résulte de la pratique d'activités dans au moins deux secteurs en même temps (en concomitance). Et, d'autre part, la polysectorialité linéaire où il y a activité dans un secteur suppémentaire ou plus mais dans un seul à la fois (en succession) pendant une période donnée.

La polysectorialité débute donc au moment de l'apparition d'une deuxième activité (deuxième ou plus). La polysectorialité parallèle se termine quand moins de deux secteurs sont actifs en même temps; la linéaire quand l'activité cesse sans être remplacée ou lorsqu'une seconde s'ajoute (activités en parallèle). La durée de la polysectorialité est évaluée en nombre d'années ou groupes d'années (période/s ou partie de période/s quinquénnales, décennales ou de onze/douze ans) selon la mesure adoptée au début de la recherche.

On peut rencontrer des situations où les petit(e)s producteur(e)s ont connu un seul type de polysectorialité ou une combinaison des deux. L'exemple suivant (figure 1) illustre les différentes variables des deux types de polysectorialité.

```
     MONOSEC-¦           POLYSECTORIALITÉ                     ¦
    TORIALITÉ¦    LINÉAIRE       ¦           PARALLELE        ¦
ann.         ¦une activité sup-¦  Deux activités et plus      ¦
de           ¦plément. et plus ¦      (en même temps)         ¦
PMP          ¦(en  succession) ¦                              ¦
                                                 forêt  1980
             ¦                 ¦             ¦---------------->¦
             ¦                 ¦            1966               ¦
             ¦                 ¦                               ¦
             ¦                 ¦                jardinage  1975¦
             ¦                 ¦           ¦------------------>¦
             ¦                 ¦            1965               ¦
             ¦                 ¦                               ¦
             ¦                 ¦  agriculture  1967            ¦
             ¦                 ¦------------------>¦           ¦
             ¦                 ¦1957                           ¦
             ¦                 ¦                               ¦
 Pêche  1949 ¦              érablière             1970         ¦
¦---------->¦¦------------------------------------->¦          ¦
 1942         1950
```

Figure 1

Dans les faits, il peut donc exister de multiples combinaisons possibles de ces différentes variables.

Afin de ne pas compliquer davantage le modèle, deux variables touchant la polysectorialité linéaire n'ont pas été intégrées ici. Il s'agit, dans le premier cas, d'une situation résultant du fait qu'un ou d'autre/s secteur/s devienne/nt actif/s avant que l'activité de la période monosectorielle ne se termine. Il y a donc croisement de secteurs (parallèles). Après

une période de monosectorialité et une période de polysectorialité parallèle, la première activité se termine et est remplacée par une autre dans un autre secteur: on revient donc à une période où il n'y a qu'un seul secteur actif mais qui n'est pas le même que celui de la période monosectorielle comme dans l'exemple suivant entre 1968 et 1980 (figure 2)

```
¦ MONSECTORIALITé      ¦          POLYSECTORIALITé              ¦
                       ¦ ACTIVITéS     ¦   DEUXIEME ACTIVITé    ¦
                       ¦ PARALLELES    ¦     EN SUCCESSION      ¦

                             agriculture                1980
                       ¦---------------------------------------->¦
                       ¦1965           ¦                         ¦
                       ¦               ¦                         ¦
          Forêt        ¦          1968 ¦                         ¦
 ¦------------------------------------>¦                         ¦
  1940
```

Figure 2

La deuxième variable, elle, se produit lorsque, pendant ou après une période polysectorielle parallèle, apparait une activité dans un autre secteur lequel, à la suite de l'abandon des secteurs précédents, devient le seul à être occupé pendant une période donnée (voir figure 3).

```
 -------------------------------------------------------------
|                  POLYSECTORIALITé                           |
|     ACTIVITéS        |DEUXIEME ACTIVITé (ET PLUS)|
|     PARALLELES       |       EN SUCCESSION        |
 -------------------------------------------------------------

|                  agriculture                    1980 |
|       |-------------------------------------------->|
|        1965              |                           |
|                          |                           |
|          Forêt    1968   |                           |
|-------------------------->|                          |
|   Pêche     1966          |
|---------------->|         |
   1962
```

Figure 3

Dans la réalité, ici aussi, il existe donc plusieurs combinaisons de ces deux variables.

Retenons simplement que, lorsqu'il y a plus d'un secteur actif, il y a obligatoirement une période de polysectorialité parallèle si le premier secteur à être occupé l'est de façon continue et qu'il ne cesse pas de l'être avant les autres. La polysectorialité linéaire, quant à elle, n'est possible que lorsque le premier secteur à être occupé ne l'est pas de façon continue par rapport aux autres.

Dans notre échantillon final toutefois, notons que seulement deux exploitants, un de Mt-Louis l'autre d'Amjal, ont pratiqué la polysectorialité linéaire pendant une courte période donnée ([83]).

---

[83] Soit le pêcheur côtier no 583, et d'Amjal le propriétaire exploitant de lots boisés no 180.

Avant de passer aux tableaux sur la polysectorialité, précisons qu'en ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance, nous avons fait référence à deux questions dans chacun des trois cas (soit B.3 et B.7 pour le questionnaire des agriculteur(e)s, B.6 et B.7 pour celui des pêcheur(e)s côtiers/ières", et B.6 et B.7 pour celui des propriétaires exploitant(e)s de lots forestiers ([84])).Quant aux activités hors de la catégorie d'appartenance, nous avons eu recours à une question dans chacun des cinq secteurs (A.30 en "Agriculture", A.20 en "Forêt", A.38 en "Pêche", A.25 "érablière" et A.43 en

---

[84] [B. 3 Agriculture] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quelles étaient toutes les productions animales du chef de l'entreprise (en tenant compte aussi des productions qui n'étaient pas vendues)?"

[B. 7 Agriculture] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quelles cultures pratiquiez-vous(...)?"

[B. 6 Pêche côtière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il lui-même pêché?"

[B. 7 Pêche côtière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles avec le chef de l'entreprise à ses activités de pêche proprement dite?"

[B. 5 Forêt] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise travaillait-il lui-même à la coupe du bois sur son/ses lot/s?"

[B. 7 Forêt] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles à la coupe du bois sur le/s lot/s boisé/s du chef de l'entreprise?"

"Jardinage" ([85])).

La situation dans les deux territoires se présente alors comme suit. Les tableaux ont été simplifiés pour en faciliter la compréhension (la version intégrale est reproduite en annexe).

---

[85] [A. 30 "Agriculture"] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, éleviez-vous des animaux parmi les animaux suivants et combien en aviez-vous en moyenne par année?"

[A. 20 "Forêt"] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il coupé ou fait couper du bois sur sa/ses terre/s ?'

[A. 38 "Pêche"] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise a-t-il pêché ?"

[A. 25 "Éralbière"] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière (...)?"

[A. 43 Jardinage] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, qui s'occupait du jardin ?"

Tableau XIV

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP, NOMBRE D'ANNÉES ET D'ACTIVITÉS IMPLIQUÉES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S

	NBR.ACTIVITÉS IMPL.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nbr. d'an. poly.
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.	
Agr [100% (4/4) sont/ont été polysectoriel(le)s]							
597	0	2	2	0	77.78	77.78	7
600	0	3	3	0	73.17	73.17	30
610	0	4	4	0	100	100	30
328	0	3	3	0	100	100	16
Moy	0	3	3	0	87.73	87.73	20.75
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]							
579	0	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100	3
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31	20
584	0	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82	30
586	0	2	2	0	11.11	11.11	1
587	0	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50	1
589	0	3	3	0	100	100	38
591	0	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100	5
593	0	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25	5
596	0	2	2	0	45	45	9
598	0	2	2	0	90.91	90.91	10
605	0	2	2	0	20	20	5
609	0	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51	5
Moy	0.05	1.55	1.55	1.46	34.74	36.20	6.60
PLb [66.67% (8/12) sont/ont été polysect.]							
164	0	3	3	0	94.44	94.44	17
165	0	3	3	0	66.67	66.67	22
166	0	3	3	0	61.54	61.54	16
167	0	2	2	0	33.33	33.33	1
168	0	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67	4
170	0	2	2	0	14.29	14.29	5
171	0	4	4	0	60	60	6
174	0	3	3	0	83.14	83.14	23
175	0	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0	0
Moy	0	1.83	1.83	0	39.92	39.92	7.83
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées) [65.67% des PP sont/ont été polysectoriel(le)s]							
Moy PP	0.01	1.77	1.77	0.325	39.559	39.884	7.744

Notes: activités polysect.(ap) linéaires (apl) ou parallèles (app)
*Le même secteur, forêt, est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

Tableau XV
POLYSECTORIALITé (PARALLELE ET LINéAIRE) A AMJAL:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP, NOMBRE D'ANNéES ET D'ACTIVITéS IMPLIQUéES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S

	NBR.ACTIVITéS IMPL.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP			Nbr. d'an. poly.
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.	
Agr [93.75% (15/16) sont/ont été polysectoriel(le)s]							
330	0	3	3	0	100	100	13
331	0	3	3	0	100	100	30
333	0	3	3	0	100	100	20
334	0	3	3	0	100	100	28
335	0	3	3	0	100	100	25
336	0	3	3	0	71.43	71.43	20
337	0	3	3	0	100	100	25
340	0	3	3	0	100	100	27
341	0	3	3	0	100	100	20
343	0	3	3	0	100	100	18
344	0	4	4	0	100	100	32
345	0	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100	36
348	0	3	3	0	100	100	24
376	0	4	4	0	100	100	21
377	0	3	3	0	100	100	18
Moy	0	2.94	2.94	0	91.964	91.964	22.31
PLb. [81.25 (13/16) sont/ont été polsecto.]							
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78	46
181	0	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100	4
185	0	3	3	0	100	100	27
186	0	2	2	0	21.74	21.74	5
187	0	3	3	0	100	100	42
192	0	2	2	0	28.57	28.57	2
193	0	3	3	0	100	100	39
194	0	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100	49
196	0	3	3	0	92.59	92.59	25
197	0	2	2	0	73.68	73.68	14
214	0	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100	7
220	0	4	4	0	100	100	22
222	0	4	4	0	100	100	40
Moy	0.06	2.31	2.31	0.556	69.092	69.648	20.125
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP sont polysectoriel(le)s]							
Moy	0.04	2.53	2.53	0.358	77.231	77.589	20.903

Notes: activités polysectectorielles (= ap) linéaires (= apl) ou parallèles (= app)
*Le même secteur, jardinage, est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

Le nombre de producteurs qui ont été au moins une fois polysectoriels est très élevé dans les deux territoires: on en relève 24 à Mt-Louis et 28 à Amjal. Cela représente donc, après pondération, près des deux tiers des petit(e)s producteur(e)s dans le premier cas et plus de 85% dans l'autre.

Néanmoins cela signifie que Mont-Louis compte, en proportion, deux fois plus de monosectoriel(le)s absolu(e)s (34.3% contre 14.3%), c'est-à-dire ici, précisons-le, des producteur(e)s qui durant toute la durée de PMP n'ont jamais pratiqué d'autres activités productives en dehors de leur secteur de production.

Mais c'est surtout au niveau de la durée de la pratique polysectorielle que l'écart grandit énormément: à Amjal le taux d'occupation moyen du temps de PMP est de 77.6% contre 39.9%. A Amjal donc, non seulement le nombre de polysectoriel(le)s est-il de 20 % supérieur mais en plus, ce qui devient beaucoup plus significatif, la polysectorialité y est, en moyenne, deux fois plus intense. En termes d'années absolues, la polysectorialité couvre en moyenne 21 ans de PMP à Amjal contre un peu plus de 7.5 à Mt-Louis, soit une période trois fois plus grande. En somme à Mt-Louis, même si la proportion de polysectoriel(le)s est relativement élevée, ceux-ci/celles-ci y sont d'une façon beaucoup plus ponctuelle et aléatoire.

L'amplitude du mouvement est manisfestement beaucoup plus

visible lorsque l'on observe le nombre moyen d'activités impliquées dans la polysectorialité: celui-ci n'atteint pas deux à Mt-Louis. En de telles circonstances, à moins de deux activités, il semble plutôt difficile de vouloir parler de l'exercise d'une réelle polysectorialité au niveau de l'ensemble du territoire.

Et il ne s'agit, encore là, que de l'aspect nominal de la situation. Il a suffi, par exemple, que le/la producteur/e ait pratiqué la polysectorialité une seule fois durant toute la durée de la PMP pour qu'il apparaisse au tableau en tant que polysectoriel/le.

Ainsi, comme le montre le tableau IV, quatre répondants polysectoriels de Mt-Louis l'ont été pendant au plus 20% du temps de PMP, sept pendant 50% et moins. Seulement cinq sont polysectoriels depuis l'année de la prise de possession de leurs MP, soit, après pondération, moins de 10 % de l'ensemble des petit(e)s producteur(e)s du territoire. A Amjal, on ne rencontre aucun cas de polysectorialité occupant moins de 20% du temps de PMP. Tous les répondants, à deux exceptions près, ont été polysectoriels pendant plus de 70% du temps de PMP. Vingt-deux de ceux-ci l'ont été durant toute la durée de la propriété des MP. Cela représente, après pondération, les deux tiers de tous les petit(e)s producteur(e)s d'Amjal, soit donc six fois plus qu'à Mt-Louis.

Non seulement le territoire de Mt-Louis se situe-t-il sous

le seuil minimal de deux activités, mais en plus celles-ci en terme de durée couvrent en moyenne nettement moins que la moitié du temps de PMP. En fait, comme le montre le tableau XIV, plus de 60% du temps de PMP du territoire est occupé par la monosectorialité. Signalons ici la signification particulière du niveau "50% du temps de PMP": il représente le seuil au delà duquel les activités dans une exploitation deviennent (en partie du moins) obligatoirement impliquées dans des situations de polysectorialité parallèle.

A Amjal, comme nous le montre le tableau XV, chez chaque petit(e) producteur(e) la polysectorialité regroupe en moyenne plus de 2.5 activités. D'autre part, en proportion, plus des trois quarts de tout le temps de PMP du territoire est couvert par le phénomène. En résumé, contrairement à Mt-Louis, où la polysectorialité apparait uniquement comme un phénomène conjoncturel, à Amjal elle est nettement plus structurelle: il s'agit d'un trait caractéristique d'une manière originale de produire, d'un certain mode de vie.

Voyons la situation de plus près, secteur par secteur.

Dans les deux territoires, comme le montre les tableaux XVI et XVII, le secteur largement le plus relié au phénomène de la polysectorialité est celui des activités forestières. A Mt-Louis moins de 30% du temps de PMP est occupé par des activités forestières polysectorielles. A Amjal, ce taux d'occupation est deux fois plus élevé: il se situe au delà de 80% du temps de PMP. De

part et d'autre donc, les activités dans le secteur forestier apparaissent comme un élément constitutif central de la pratique de la polysectorialité.

Tableau: XVI
POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR
CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S

	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	érable (t.occ.) %	Jardin (t.occ.) %
Agr.					
597	0	0	0	77.78	77.78
600	0	0	73.17	14.63	73.17
610	100	0	16.67	66.67	100
328	93.75	0	100	0	100
Moy	48.44	0.00	47.46	39.77	87.73
Pêc.					
579	0	0	0	0	0
580	100	100	100	0	0
*583 parall.	48.15	48.15	0.0	0	0
linéaire	29.16	0	0	0	0
Total	77.31	48.15	0	0	0
584	0	0	0	0	0
585	29.41	17.65	29.41	0	58.82
586	0	11.11	0	0	11.11
587	0	0	0	0	0
588	0	50	50	0	50
589	0	42.11	73.68	0	100
591	0	0	0	0	0
592	100	0	100	0	0
593	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0
595	62.5	25	0	0	50
596	0	45	0	0	45
598	0	90.91	90.91	0	0
605	0	20	0	0	20
609	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0
612	0	8.51	0	8.51	0
Moy	18.46	22.92	22.2	0.43	16.75
Plb.					
164	94.44	0	44.44	0	50
165	66.67	0	60.61	0	6.06
166	61.54	0	61.54	0	61.54
167	33.33	0	0	0	33.33
168	0	0	0	0	0
169	0	66.67	0	0	66.67
170	14.29	0	14.29	0	0
171	60	0	50	60	60
174	64.29	0	82.14	17.86	0
175	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0
Moy	32.88	5.56	26.09	6.49	23.13
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondé.)					
Moy	29.894	9.347	25.533	5.622	22.645

Tableau XVII
POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL :
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR
CHEZ LESPETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL

	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.occ.) %	Jardin (t.occ.) %
Agr					
330	100	0	100	0	100
331	100	0	100	0	86.67
333	100	0	100	0	90
334	100	0	100	0	100
335	100	0	100	0	96
336	71.43	0	71.43	0	67.86
337	60	0	100	0	100
340	37.04	0	100	0	88.89
341	100	0	100	0	80
343	100	0	100	0	44.44
344	100	0	100	28.13	100
345	0	0	0	0	0
347	100	0	100	0	100
348	100	0	100	0	45.83
376	95.24	0	100	71.43	100
377	100	0	100	0	100
Moy	85.23	0	91.96	6.22	81.23
Plb					
180 parall.	88.89	0	77.78	0	20
linéaire	0	0	0	0	8.89
Total	88.89	0	77.78	0	28.89
181	0	0	0	0	0
182	100	0	0	0	100
185	100	0	62.96	0	100
186	100	0	0	0	21.74
187	100	0	100	0	100
192	100	0	0	0	28.57
193	100	0	87.18	0	100
194	0	0	0	0	0
195	100	0	79.59	0	100
196	92.59	0	44.44	0	48.15
197	73.68	0	73.68	0	0
214	0	0	0	0	0
219	100	0	100	0	100
220	100	0	100	100	100
222	100	0	100	25	100
Moy	78.45	0	51.60	7.81	57.96
PETIT()ES PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées)					
Moy	80.862	0	65.960	7.244	66.239

Après le secteur forestier, ceux de l'agriculture et du jardinage se partagent le second rang dans les deux territoires, quoique à des niveaux respectifs fort différents (les deux tiers du temps de PMP à Amjal et le quart à Mt-Louis). Les activités d'érablières sont celles qui se retrouvent le moins souvent et le moins longtemps en situation de polysectorialité, si on fait abstraction du fait que les activités productives de pêche sont totalement inexistantes chez les répondants d'Amjal. En fait ce dernier secteur est le seul où Mt-Louis marque un certain avantage. Ce qui frappe cependant c'est le fait que ce secteur à Mt-Louis même, et tout particulièrement chez les pêcheur(e)s côtiers/ières, demeure si peu impliqué dans la polysectorialité. Un seul propriétaire exploitant de lôts boisés s'adonne à des activités productives de pêche, sans doute en attendant que ses arbres aient atteints leur pleine maturité puisqu'il n'a pas encore entrepris de coupes sur sa terre (66). Chez les pêcheur(e)s côtiers/ières polysectoriel(le)s, dans aucun cas la pêche n'occupe plus de temps de PMP que les autres activités impliquées dans la polysectorialité.

Le nombre insuffisant de répondants dans les sous-catégories de petit(e)s producteur(e)s d'un territoire donné ne nous

---

66 Spécifions qu'un lôt boisé de jeunes pousses peut prendre de quinze à vingt ans avant d'atteindre la maturité. Entre temps le lôt nécessite un minimum d'entretien. Dans le cas cité ici, le petit(e) producteur(e) était propriétaire depuis 1975. Ce qui distingue les propriétaires exploitant(e)s des propriétaires de lôt boisé tout court, c'est que les premiers habitent sur où dans l'environnement de leur lôt ce qui leur permet de s'en occuper, alors que les seconds ne sont pas des résidents locaux.

autorise pas cependant à faire une comparaison poussée entre celles-ci, soit à l'intérieur du territoire, soit d'un territoire à l'autre.

Néanmoins, il semble, à la lumière des deux tableaux précédents, que la répartition des activités forestières polysectorielles entre les groupes de petit(e)s producteur(e)s soit plutôt inégale à Mt-Louis. Par contre, à Amjal, elle parait nettement plus proportionnelle: les activités forestières occupent en situation polysectorielle environ 80% du temps de PMP dans les deux sous-catégories de petit(e)s producteur(e)s du territoire.

Voyons maintenant la répartition générale de la polysectorialité selon la catégorie sectorielle d'appartenance des petit(e)s producteur(e)s (à l'exclusion donc de toute référence territoriale). Le tableau suivant ne présente que la situation d'ensemble de chacune des trois catégories de petit(e)s producteur(e)s. Les données par répondant et autres composantes apparaissent dans la version intégrale du tableau à la fin de l'ouvrage (annexe 3).

Tableau XVIII
POLYSECTORIALITé (PARALLELE ET LINéAIRE):
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITéS
IMPLIQUéES SELON LA CATéGORIE D'APPARTENANCE

	NBR. ACTIVITéS IMPL. apl.	NBR. ACTIVITéS IMPL. app.	NBR. ACTIVITéS IMPL. total ap.	TAUX D'OCCUPATION DU tPMP apl.	TAUX D'OCCUPATION DU tPMP app.	TAUX D'OCCUPATION DU tPMP total ap.
Agr [95% (19/20) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
Moy PP	0	2.95	2.95	0	91.12	91.12
PPP	0	3.11	3.11	0	95.91	95.91
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
Moy PP	0.05	1.55	1.55	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.58	2.58	2.43	57.90	60.33
PLb [75% (21/28) sont/ont été polysect.]						
Moy PP	0.06	2.10	2.10	0.318	56.590	56.907
PPP	0.04	2.81	2.81	0.423	75.453	75.877

PP: chez les petit(e)s producteur(e)s en général
PPP: chez les petit(e)s producteur(e)s polysectoriels.

A la lumière de ce tableau sur la répartition selon les trois catégories d'appartenance, les pêcheur(e)s côtiers/ières apparaissent manifestement être les petit(e)s producteur(e)s les plus monosectoriel(le)s de notre échantillon. D'ailleurs, comme le montre la version intégrale du tableau (en annexe), quatre personnes sur vingt appartenant à ce groupe ont toujours pratiqué de façon exclusive la pêche depuis qu'elles sont propriétaires de leurs MP. Ce phénomène de monosectorialité absolue se rencontre aussi chez 25% des propriétaires exploitant(e)s de lots boisés et chez 5% à peine des agriculteur(e)s. Précisons cependant que le nombre parfois largement inférieur à trente répondants dans ces sous-groupes de pêcheur(e)s, d'agriculteur(e)s et de propriétaires exploitant(e)s de lots boisés, impose la plus grande prudence quant aux interprétations à donner à la

polysectorialité en termes de catégories d'appartenances.

Néanmoins, si on isole les polysectoriel(le)s, on se rend compte que les moyennes se rapprochent sensiblement entre les trois catégories de petit(e)s producteur(e)s et ce tant au niveau du nombre d'activités que de leur taux d'occupation du temps de PMP. Cela tendrait donc à démontrer que, quelle que soit la catégorie d'appartenance, lorsque l'on devient polysectoriel on le demeure longtemps. Ajoutons toutefois que si l'écart se rétrécit de beaucoup entre les catégories, les pêcheur(e)s côtier/ières passant à plus de deux activités et demie couvrant en moyenne plus des trois cinquièmes du temps de PMP, les agriculteur(e)s occupent toujours le haut du pavé suivis de nettement plus près cette fois par les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés. En somme, si une telle tendance s'avérait fondée, cela signifierait que la différence de polysectorialité constatée ici entre les catégories de petit(e)s producteur(e)s ne résulterait pas tant de caractéristiques propres à la catégorie d'appartenance que d'éléments extérieurs à celle-ci... (*7).

---

*7 Ce qui va dans le sens des chiffres révélés aux tableaux XIV et XV: les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés d'Amjal ont en moyenne 2.3 activités polysectorielles occupant près de 70% du temps de PMP, c'est-à-dire plus de 20 ans en chiffres absolus, alors que le même groupe à Mt-Louis atteint tout juste 1.8 a.p. couvrant en moyenne moins de 40% du temps de PMP, soit une durée moyenne de moins de 8 ans de polysectorialité. Notons qu'il s'agit ici des seules sous-catégories comparables de territoire à territoire, Amjal ne comptant aucun répondant dans la pêche côtière et Mt-Louis seulement quatre agriculteurs. Ces observations cependant doivent être prises sous toutes réserves compte tenue le nombre restreint de propriétaires exploitant(e)s de lots boisés à Mt-Louis et à Amjal.

Par ailleurs on peut difficilement extrapoler hors des territoires d'enquête les observations faites à partir de la catégorie d'appartenance. On doit tenir compte notamment de conditions de production et d'existence particulières au territoire. A Mt-Louis, par exemple, le potentiel de terres agricoles est plutôt mince comparativement à Amjal: donc les possibilités concrètes de pratiquer des activités agricoles pour les pêcheur(e)s côtiers/ières et les propriétaires exploitant(e)s de lots boisés en sont d'autant réduites. On peut faire les mêmes observations au niveau des érablières, ordinairement plus difficilement accessibles à Mt-Louis. D'autre part, dans l'arrière-pays, sur les terres de l'intérieur, les possiblités de s'adonner à des activités productives de pêche sont pratiquement inexistantes pour les agriculteur(e)s et propriétaires exploitant(e)s de lots boisés d'Amjal comparativement à ceux/celles dont les fermes sont situées le long du littoral.

On ne peut généraliser non plus entre les deux territoires d'enquête à partir de l'unique facteur de la "catégorie d'appartenance". Affirmer notamment que la polysectorialité à Mt-Louis est plus faible à cause de la forte présence de pêcheur(e)s côtiers/ières exigerait, en plus d'un échantillonnage plus large de pêcheur(e)s, de pouvoir comparer ces dernier(e)s avec ceux de la même catégorie à Amjal, ce qui ne peut être le cas ici. D'autre part, comme on l'a vu, la comparaison entre les sous catégories des agriculteur(e)s et de propriétaires exploitant(e)s de lots boisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des deux

territoires d'enquête, à cause du nombre trop peu élevé dans ces deux sous-catégories, ne nous permet pas de nous avancer plus loin sur ce terrain.

Rappelons cependant que l'objectif de notre recherche n'était pas de caractériser les petit(e)s producteur(e)s selon leur catégorie d'appartenance. Ce qui nous intéressait ici était uniquement le fait d'être petit(e)s producteur(e)s, et de l'être sur un territoire déterminé.

Quelles que soient donc les raisons qui puissent expliquer la prédominance ou la faiblesse de la polysectorialité, que cela soit lié aux caractéristiques propres aux catégories de petit(e)s producteur(e)s et/ou aux conditions géographiques du milieu, ce que notre recherche nous permet de déceler c'est l'existence d'une forte relation entre la pratique de la polysectorialité en tant que façon de produire et mode de vie, et d'autre part l'émergence du phénomène social d'Aménagement Intégré des Ressources.

Par ailleurs, nos données révèlent combien les activités dans le secteur forestier constituent un élément clef dans la pratique de la polysectorialité sur les deux territoires d'enquête. Il y aurait certes là à établir des relations de causes à effets entre la forte polysectorialité des petit(e)s producteur(e)s d'Amjal et le fait que la forêt ait été la principale ressource naturelle du territoire depuis l'arrivée de la dernière vague de colonisation dans les années trente.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

La viabilité de l'Aménagement Intégré des Ressources, en tant que modèle communautaire de développement régional populaire en milieu rural de l'Est du Québec, reposerait donc sur la solidité et la profondeur d'une forme spécifique de pluriactivité chez les petit(e)s producteur(e)s: la polysectorialité. Rappelons que celle-ci, en tant que façon particulière de produire, se rapproche notamment assez près du modèle communautaire mutisectoriel d'AIR, comme une transposition des formes du privé au collectif. A Amjal, territoire des deux organismes de développement communautaire à l'avant-garde du mouvement d'AIR, notre échantillon révèle un nombre moyen s'élevant à plus de 2.5 activités polysectorielles lesquelles occupent plus des trois-quarts du temps de propriété des moyens de production, soit précisément vingt-et-une années en nombre absolu. La polysectorialité chez ces petit(e)s producteur(e)s n'y est donc pas un phénomène nouveau: cette façon de produire, ce mode d'existence sont solidement enracinés depuis plusieurs décennies.

La polysectorialité, en tant que pratique particulière qui fait que les petit(e)s producteur(e)s ne sont pas enfermé(e)s dans des postes uniques de production, constitue en soi une forte résistance à l'approche sectorielle propre au développement capitaliste, au fonctionnement corporatiste. Les petit(e)s producteur(e)s polysectoriel(le)s seraient donc de ce fait plus

difficilement intégrables au MPC. Cela expliquerait chez les petit(e)s producteur(e)s d'Amjal le saut qualitatif de la phase trois d'intégration interne au MPC (selon le modèle théorique d'articulation au MPC développé par Lipietz), l'affirmation (sous son aspect juridique) et le dépassement (sous son aspect économique) de la petite production dans des formes associatives de production. La profondeur de cette "résistance par l'affirmation et le dépassement" constitue en soi une solide garantie sociale de la viabilité du modèle communautaire d'AIR en tant que stratégie de développement régional populaire (c.-à- d. non-capitaliste) en milieu rural de l'Est du Québec.

D'autre part, la recherche tend à démontrer, contrairement à ce qu'on aurait pu croire jusqu'ici, que l'émergence du mouvement d'AIR n'est pas directement liée à une plus grande prolétarisation (ou semi-prolétarisation) des petit(e)s producteur(e)s, du moins en tant que facteur explicatif déterminant, puisqu'on le retrouve dans les mêmes proportions à Amjal et à Mt-Louis. Sans doute, cependant, constitue-t-il un élément nécessaire d'explication puisque le phénomène de la double activité (paysan/travail salarié) est très généralisé dans les deux territoires d'enquête.

Enfin la pratique intense et ancienne de la polysectorialité dans certains territoires de l'Est du Québec expliquerait pourquoi la menace de fermeture de paroisses s'y est traduite par

de vastes mouvements de contestation (opérations dignité) et l'émergence de projets d'AIR alors qu'ailleurs elle est demeurée sans effet ([88]). En somme la menace de relocalisation de paroisses et de municipalités aurait servi d'élément déclencheur chez les petit(e)s producteur(e)s: la concrétisation d'une solide résistance par "l'affirmation et le dépassement" dépendait, elle, d'élements nettement plus structurels.

En terminant, ajoutons quelques remarques sur les difficultés rencontrées au cours de la recherche.

Celles-ci tenaient surtout au fait que nous avons procédé à une analyse secondaire. Nous sommes parti donc d'une enquête et de questionnaires qui n'avaient pas forcément été conçus pour les mêmes fins que celles poursuivies par notre recherche. Si, d'une part l'analyse secondaire s'avère indispensable en sciences sociales en ce sens qu'elle rend accessible, utilisable ou ré-utilisable à peu de frais des matériaux et des banques éparses d'informations originales, d'autre part elle permet de poser et de raffiner des paramètres, des outils de cueillette et de mesures en rapport avec des démarches plus inductives.

A cet égard, si nous avions à refaire une enquête sur la

---

[88] Mentionnons, notamment, entre 1970 et 1972, le cas des paroisses de Sacré-Coeur-des-Landes et de St-Bernard-des-Landes dans l'arrière-pays de Marsoui (territoire de Mt-Louis), ou encore l'expropriation des petit(e)s producteur(e)s de Forillon (partie nord de la péninsule gaspésienne), ou la relocalisation de Ste-Bernadette-de- Pellegrin, de St-Gabriel-de-Ramsey, de St-Édmond-de-Pabos et de Pabos-Nord dans la Baie des Chaleurs.

petite production, nos questions insisteraient moins sur les revenus, les investissements et les nomenclatures exhaustives des moyens de travail. Nous nous concentrerions davantage sur le temps de tavail rémunéré/rémunérable, c'est-à-dire donc sur la constitution de l'indice de "l'employé/e régulier/e". D'ailleurs, l'évaluation du temps de travail fut la principale difficulté rencontrée dans les questionnaires de l'enquête: les autres problèmes étaient somme toutes mineurs. Néanmoins cela nous a permis de mieux polir l'indice de l'employé/e régulier/e", de le rendre plus souple d'application, de poser par exemple des normes générales d'évaluation du temps de travail selon le secteur d'activité, et d'établir ainsi des zones critiques à partir desquelles reisquent de se produire des changements qualitatifs chez les petit(e)s producteur(e). Ces barèmes d'évaluation du temps de travail et de délimitations de zones critiques peuvent constituer une économie importante dans le cas d'échantillons plus grands, notamment en ce qui concerne les activités productives hors de la catégorie d'appartenance (h.c.a.). Dans un tel cas, l'indice de "l'employé/e régulier/e", par contre, constitue non seulement un outil plus "rapide" de mesure de la petite production sous son aspect central de "reproduction simple de l'unité de production", mais aussi nettement plus fiable que celui de la capitalistaion constituée à partir des questions sur les sommes perçues en revenus, les montants investis et dépensés. L'indice de "l'employé/e régulier/e" répond mieux aux conditions particulières de production et d'existence de la petite production qui font notamment que les sphères de la production et de la consommation paraissent difficiles à isoler et, d'autre part, que

les exploitant(e)s demeurent plutôt rébarbatifs/ves et peu réceptifs/ves face aux "questions d'argent".

A N N E X E S

ANNEXE 1

TRAITEMENT DES QUESTIONS D'EMBAUCHE

Nous traiterons d'abord des questions d'embauche relatives à l'activité de la catégorie d'appartenance (partie B du questionnaire).

Quant à l'aspect rémunération de l'aide, nous recourons directement à la question suivante (seule la numérotation varie selon la catégorie d'appartenance des producteur(e)s):

B.q.19 [activité agricole/c.a.], ou B.q.11 [activité pêche côt.], ou B.q.11 [activité forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quel était le mode de rémunération des personnes qui travaillaient avec le chef de l'entreprise ?
Sans lien de parenté (sans rémunération/[identification des modes de rémunération)] ([**]) **ayant un/des liens de parenté** (sans rémunération/[identification des modes de rémunération]) "

Quant à l'aspect temps de travail, nous faisons référence aux trois séries de questions suivantes:

[**] Il s'agit des modes suivants: tarif horaire, à la journée, hebdomadaire, en nature et du partage des recettes. La rémunération en nature relève d'un autre phénomène que celui que nous voulons mesurer à ce stade-ci (embauche versus accumulation capitaliste): cependant la question ne s'est pas posée puisque, on y viendra, aucune des entreprises situées en zone critique d'embauche n'y a eu recours.

B.q.15 [activité agricole/c.a.], ou B.q.7 [activité pêche.côt.], ou B.q.7 [activité forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles [à l'exploitation agricole, aux activités de pêche proprement dite, à la coupe du bois sur les lots boisés] du chef de l'entreprise?

B.q.17 [activité agr./c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef de l'entreprise et les personnes qui l'ont aidé ? (nombre de mois, moyenne annuelle) LES PERSONNES QUI L'ONT AIDÉ sans lien de parenté ayant un/des liens de parenté "

B.q.9 [actv. forêt/c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappelez, pendant combien de mois ont travaillé le chef d'entreprise et les personnes qui l'ont aidé à couper du bois? NOMBRE DE MOIS (moyenne annuelle) Les personnes qui l'ont aidé sans lien de parenté ayant un/des lien/s de parenté "

B.q.9 [actv. pêche côt.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, pendant combien de mois ont travaillé le chef de l'entreprise et les personnes qui l'ont aidé dans son activité de

pêche proprement dite?

Nombre de mois Les personnes qui l'ont aidé *

(*Indiquez le total en additionnant les mois de travail de chacun) sans lien de parenté ayant un/des liens de parenté "

Les questions telle que formulées dans le cas des agriculteur(e)s et des propriétaires exploitant(e)s de lots boisés, prêtent quelque peu à confusion. A la catégorie des pêcheur(e)s côtier(ère)s le temps d'aide représente de façon explicite la somme de "mois de travail de chacun". Or cette indication est absente dans les deux autres cas, si bien que la donnée peut a-voir le sens de somme ou signifier, ce qui est fort différent, le nombre de mois de travail en moyenne par aide. Selon cette dernière hypothèse, il faudrait alors multiplier la donnée par le nombre d'aide/s pour obtenir le temps de travail total. Compte tenu du principe de "l'option maximale" mis de l'avant à ce niveau de notre recherche, nous retenons donc cette version dans les deux cas visés, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de mesurer le temps de travail respectif des aides agricoles chez les agriculteurs et des aides forestiers chez les propriétaires expl. de lots boisés.

Enfin pour la catégorie des pêcheur(e)s côtiers/ères s'ajoutait une première question supplémentaire englobant des activités spécifiques reliées directement à la pêche:

B. 18 [actv.pêche côt.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles pour le chef de

l'entreprise à des occupations connexes à la pêche? (gestion, entretien et réparation des agrès, du bateau et des batisses). Si oui, précisez qui travaillait à ces occupations et indiquez si cette/ces personnes recevait/ent une rémunération (...) Nombre de personnes (précisez le/s lien/s de parenté quand c'est le cas). Rémunération (si oui, précisez laquelle)".

Cependant, comme cette dernière question ne donnait aucune information sur le temps de travail des aides, nous avons inscrit un temps équivalent à celui consacré par le/la producteur aux occupations connexes de la pêche. En somme donc nous complétons les données de la question B. 17 par la question suivante:

B. 16 [actv. pêche côt.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, combien de mois par année le chef de l'entreprise a-t-il consacré à des activités connexes à la pêche? (gestion, entretien et réparation des agrès, du bateau et des batisses).

Abordons maintenant le problème de l'évaluation de l'embauche en ce qui concerne les activités productives hors de la catégorie d'appartenance (partie A). Activités où, rappelons-le, le questionnaire demeure très incomplet: aucune question relative au fait que l'aide ait été ou non rémunérée et aucune donnée quant au nombre annuel moyen de mois de travail des aides par période, sauf pour l'activité forêt/h.c.a..

Dans tous les cas cependant, sauf pour la pêche et l'éra-

blière, il est permis à chaque période de savoir si l'aide reçue provient de parents ou non. Les questions sont formulées de la façon suivante:

> A.q.31 [act.agr./h.c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, qui s'occupait des animaux ? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."
>
> A.q.23 [act.forêt/h.c.a.] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, d'autres personnes travaillaient-elles à la coupe du bois sur la/les terre/s du chef de l'entreprise? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."
>
> q.43 [act.jardinage] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, qui s'occupait du jardin? (précisez le/s lien/s de parenté, quand c'est le cas)."

Maintenant, examinons de plus près la situation particulière des activités de pêche/h.c.a. et d'érablière.

Dans le premier cas nous ne disposons d'aucune information directe quant à l'aide reçue ou non par le/la producteur(e). Nous pouvons cependant ignorer cette activité sans créer de biais dans notre mesure. D'une part, de tout l'échantillon, aucune entreprise agricole ou forestière, que le chef d'entreprise ait pêché ou pas, n'affiche de vente de poissons en 1980-81 et 82 (A. 36) et dans tous les cas où celui-ci a pêché, ses prises ont exclusivement "servi à la consommation familiale" (A. 35).

D'autre part, en ce qui touche directement les périodes qui nous intéressent (1939-80), au total douze répondants ont pratiqué l'activité (A. 38), en l'occurence les propriétaires de lots boisés nos 169, 180, 181, 182, 186, 187, 192, 195, 196 et les agriculteurs nos 336, 340 et 348. Aucun n'indique de valeurs monétaires pour ses prises, signe supplémentaire qu'il n'y a pas eu vente significative. Un seul vient du territoire d'enquête de Mt-Louis (no 169), de la région donc où l'activité pêche/h.c.a. pourrait être potentiellement assez importante, mais le poids total de ses prises n'a jamais dépassé 50 lbs par année (et il n'a pas pêché à toutes les périodes, et on a pas d'information quant au type de permis). Tous les autres viennent d'AmJal, aucun ne fait mention (lorsqu'ils en font mention) d'un permis autre que celui de "pêche sportive ou touristique" (A. 37,a et b), tous ont taquiné la truite, et aucun ne mentionne en avoir capturé plus de 40 lbs. par année. En résumé tous ces indices démontrent que si l'aide existe au chapître de l'activité pêche/h.c.a. elle demeure d'un niveau général très en deça de toute signification en termes de rémunération.

Quant à l'activité d'érablière le questionnaire donnait encore moins d'indication: impossible même de savoir s'il y avait eu aide ou pas. Cependant nous pouvons établir certains paramètres à partir des questions ou sous-questions suivantes:

> A. 25 [act. érablière] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, le chef de l'entreprise exploitait-il son érablière et quelle était la valeur de ses ventes (moyenne annuelle) des

produits de l'érable?"

A. 24 [act.ér.] "...Depuis qu'elle année [le chef d'entreprise possédait-il son érablière]?"

A. 24-a [act.ér.] "...Combien d'érables ont été entaillés les derniéres années? ...1982:__________ 1981:__________ 1980:__________

A. 24-e [act.ér.] "...depuis quelle année [l'érablière était-elle pourvue d'un système de tubulures]?"

En tout dix producteurs ont exploité une érablière: les agriculteurs nos 597, 600, 610, 344, 376, un pêcheur, le no 612 et les propriétaires de lots boisés nos 171, 174, 220 et 222. Selon André Morin, producteur d'érable des plus importants de l'est du lac Témiscouata et qui dispose de plus de 30 ans d'expérience en ce domaine, l'exploitation d'une érablière de moins de 2000 arbres non-tubés représente par année en personnes/temps au plus l'équivalent de deux employé/es à plein temps (40 heures/semaine) pendant six semaines. Avec un système de tubulures c'est d'un niveau de travail encore moindre. Donc dans un cas comme dans l'autre, on se situe sous un plafond de trois mois par année. En 1980 (la donnée n'est pas disponible avant cette date) à l'exception du no 610 avec 1850 érables entaillés (et tubés), tous se situaient sous le seuil de 1000 arbres. Il serait fort surprenant que cette activité ait été plus importante antérieurement. D'une part dans tous les cas où il y a eu exploitation en 1982 et/ou 1981 et/ou 1980 le nombre d'arbres entaillés durant cette période triénnale diminue quand on recule dans le temps. D'autre part un seul producteur, le no 600, indique des

ventes de produits d'érable avant 1980. Dans tous les autres cas donc la production est consacrée uniquement à la consommation domestique. Dernier détail révélateur, deux producteurs seulement se sont faits installer un système de tubulures, et encore tardivement par rapport à la "périodisation" de la recherche, soit le no 612 en 1978 et le no 600 en 1979. En résumé, l'embauche en temps/travail par année de production érablière varie ici entre un minimum de 0 et un maximum de moins de 2 mois. Conséquemment, dans les tableaux suivants nous avons inscrit pour tous les exploitants d'érablères la valeur maximale, soit donc trois mois de temps/travail accumulé. Ce qui revient en somme à poser comme double hypothèse que tous exploitaient près de 2000 érables par année de production et que la totalité du temps de travail a été le fait de l'aide rémunérée. Il s'agit donc d'une norme forte qui ne peut être utilisée que pour une première opération de repérage de non-petits producteurs potentiels . Chez ces derniers lorsqu'il s'agit, après coup, de procéder à un examen approfondi, elle doit donc être utilisée avec beaucoup de circonspection. Cette situation, on le verra, ne s'est présentée (et encore de façon très limitée) que chez deux des "canditats à l'exclusion", les autres n'ayant pas exploité d'érablière.

En ce qui concerne le jardinage, notons que traditionnellement, jusqu'à ce jour du moins, à quelque niveau que l'on se place, cette forme d'activité ne s'est pas vraiment prêtée à la rémunération. Après un examen complet des données disponibles sur le jardinage, nous n'avons pas retenu cette activité comme pouvant être d'un niveau potentiellement rénumérable.

Mentionnons quelques informations importantes sur lesquelles nous pourrons revenir ultérieurement. Les jardins demeurent de dimension plutôt modeste: en fait un seul producteur, l'agriculteur no 344, a eu de 1966 à 1980, soit pendant environ le tiers de la durée d'opération de ses moyens de production, une superficie supérieure à la norme minimale d'un acre (seuil au delà duquel on peut considérer la culture comme une activité agricole), tous les autres (sauf un) ne dépassent pas le quart d'acre. Précisons cependant que le producteur no 344 n'a pas fait appel à de l'aide jardinière durant les périodes comprises entre 1966 et 1980. Notons d'autre part que chez l'ensemble des producteurs, la totalité de l'aide jardinière provient de membres de la famille (donc son retrait demeure sans effet quant à l'aide non-parentale). En tout quarante-trois répondants de l'échantillon final des producteurs ont eu recours à cette aide (15/36 à Mt-Louis et 28/34 à Amjal). Dans 90.7% des cas (39/43) la conjointe en fait partie. Viennent ensuite, en second lieu, loin derrière (8/43), les enfants du ménage. Ces derniers dans tous les cas sont accompagnés d'au moins un des deux parents (la conjointe très majoritairement). Enfin dans deux cas seulement il s'agit de parents hors du ménage familial: la soeur de la conjointe dans un (no 341) et la mère du producteur dans l'autre (no 348). Comme dans les deux cas cela s'est produit au début de l'exploitation des MP, il est donc fort probable que ces personnes habitaient alors la maison du producteur: ceci aurait constitué en quelque sorte dans une certaine mesure leur contribution à l'entretien. En somme donc, comme on peut s'en rendre compte, l'exclusion de l'activité de jardinage ne risque pas d'introduire ici un biais

important quant à la mesure du phénomène de l'embauche chez l'ensemble des producteur(e)s.

Résumons la question de l'évaluation de l'embauche. En ce qui concerne l'activité de la catégorie d'appartenance (actv.agricole/c.a.,ou de pêche cotière, ou forestière/c.a.), le temps de travail rémunéré apparait directement au questionnaire. Au niveau des autres activités, toute l'aide étant considérée au départ comme rémunérable (sauf pour le jardinage), la situation concrète à ce stade-ci se présente donc comme suit: tout le temps d'aide forestière/h.c.a. a été inscrit selon ce principe; mêmes résultats pour l'activité d'érablière où le temps de travail plafonne à trois mois; par contre la pêche/h.c.a. à été ignorée puisque non-significative.

Reste enfin à aborder la question de l'activité agricole/h.c.a.. Ici, on en est presque réduit à faire du cas à cas. Disons d'abord que dans la totalité des cas où il y a eu aide, il s'agit d'aide parentale. Celle-ci s'est pratiquée dans seize entreprises, six à Mont-Louis et dix à AmJal. On y retrouve deux pêcheurs côtiers, les nos 585 et 592, et quatorze propriétaires exp. de lots boisés les nos 164, 165, 171, 174, 180, 185, 187, 193, 195, 196, 197, 219, 220 et 222. Dans 93.75% des cas (15/16) la conjointe en fait partie. Les enfants du ménage viennent en second (7/16). Enfin un producteur a eu recours à de l'aide parentale hors du ménage, en l'occurence à son frère (no 219). Ce dernier cependant l'a aidé à toutes les années depuis la premiére année d'exploitation de l'entreprise, ce qui le placerait donc

sous cet aspect en forte probabilité de rémunération. Voila une première vue d'ensemble de la situation de l'aide parentale pour cette activité/h.c.a.. Toutefois, nous ne disposons encore d'aucune donnée sur le fait qu'elle ait été ou non rémunérée de même que le temps de travail qu'elle occupe.

Du groupe, à l'exception du pêcheur côtier no 592 (un cas particulier, nous y reviendrons), l'entreprise no 185 est celle qui a connu la plus importante période en terme de quantité de travail d'aides agricoles. En effet, si on considère qu'à nombre égal, la vache laitière, suivie du porc, sont les animaux de ferme qui demandent le plus de soins et d'entretien, on obtient à cet égard chez le no 185 durant sa période de pointe la plus forte (1966-70) une combinaison de 28 vaches, 12 porcs, et 15 volailles.

D'autre part dans le questionnaire les deux questions suivantes liaient le parc animal et le temps de travail durant les années 1980-81 et 82:

A. 26 [agr./h.c.a] "Au cours des dernières années, avez-vous élevé les animaux suivants et combien en aviez-vous? (...) vaches, autres bovins, porcs, poules pondeuses, poulets, lapins, canards, moutons, autre/s (précisez:__________)"

A. 27 [agr./h.c.a.] "Qui s'occupe de ces animaux (précisez le/s lien/s de parenté) et combien de temps leurs soins réclament-ils? (...) heure(s)/jour, heure(s)/semaine"

Ainsi, chez le producteur no 592 il est fait mention en 1980 de quarante heures par semaine pour le travail d'aide à l'entretien de cent vingt moutons, comme en moyenne durant la période 1976-80 avec la même aide (la conjointe) il en a élevé une trentaine de moins, nous avons inscrit moins de quarante heures/semaines (soit un équivalent inférieur à 1 e.r.). Outre ce cas, on ne retrouve tant chez le no 185 que chez les autres producteurs du groupe aucune donnée directement applicable aux périodes antérieures: absence de production en 1980-81-82 ou différence trop importante au niveau de la composition ou du nombre d'animaux du cheptel. Cependant dans tout l'échantillon de l'est du Québec, les producteurs qui pratiquent l'activité agriculture/h.c.a., donc dans des conditions de production similaires ([90]), et qui s'approchent le plus des trois ordres de grandeur d'élevage du no 185 présentent les temps de travail suivants (en heures/semaine):

le pêcheur no 626 avec 35 vaches et une moyenne de 28h;

le pêcheur no 601 avec un temps de 7h pour 5 porcs;

et enfin le propriétaire de lots boisés no 152 avec 2.5h pour 15 volailles.

Ceci grosso modo nous ramène, en transposant au no 185, à un

---

[90] Entre autres une mécanisation pas trop développée de façon à ce que le rapport entre le travail à faire et le temps nécessaire pour l'accomplir ne soit pas trop modifié. Rappelons qu'il s'agit d'une activité hors de la catégorie à laquelle le producteur était inscrit sur les listes de 1983, donc pratiquée en deuxième lieu, tout au moins en 1980-82, et à ce titre objet de moins fortes poussées de mécanisation. D'autre part l'élevage à cette échelle, sauf la traite mécanique du lait, n'a pas connu de grands boulversements en termes de temps de travail. Bref, il subsiste ici aussi des différences entre l'époque contemporaine et les périodes antérieures, mais elles apparaissent nettement moins significatives surtout dans les ordres de grandeur où se situe notre analyse.

temps de travail de l'ordre de 35/45 heures/semaine, donc une année/travail. Rappelons qu'il s'agit du sommet atteint par l'entreprise la plus productive du groupe durant sa période la plus intensive. Enfin nous devons de plus tenir compte d'un autre facteur, chez onze des quinze autres entreprises le producteur a participé lui-même à l'activité d'agriculture/h.c.a., ce qui réduit sensiblement le temps de travail particulier des aides parentales, et place tous ces cas nettement sous le seuil de l'année/travail. En résumé donc, nous avons inscrit douze mois de travail pour le no 185, et chez les quinze autres entreprises "moins de douze mois de travail" (<12 mois de travail), soit un maximum jamais atteint par aucune d'elles. Il s'agit bien sûr d'une valeur de référence qui ne peut servir, comme dans le cas de l'activité d'érablière, qu'à une première vérification déterminant le groupe des "canditats" à l'exclusion. Dans un deuxième temps elle se doit d'être utilisée, ici aussi, avec beaucoup de prudence. Dans notre cas, on y viendra, cette situation ne s'est présentée qu'une fois, une seule des unités de production touchées, et encore de façon très partielle, se retrouvant finalement dans ce groupe.

ANNEXE 2

TRAITEMENT DES QUESTIONS RELATIVES A LA 1ere ANNéE DE PMP

QUESTIONS:

[B. 25] "Le chef d'entreprise était-il propriétaire (propriété jururidique) du bateau sur lequel il a pêché les dernières années [1980-81-82]? (...) Si oui, depuis quelle année en est-il propriétaire?"

[B. 1] "Le chef d'entreprise détenait-il un permis de pêche les dernières années? (...) a) s'agissait-il d'un permis de pêcheur professionnel? Sinon, de quel type de permis s'agissait-il? b) Depuis quelle année le chef de l'entreprise détient-il un permis?"

[A. 5] " (...) la première année de l'entreprise agricole forestière ou de pêche (précisez la première année: ____?

[B. 34] "Pour les périodes suivantes, ou aussi loin que vous pouvez vous en rappeler, quels étaient les agrès de pêche que possédait le chef de l'entreprise?"

[B. 36] "(...) la première année où le chef de l'entreprise a pêché (...) Première année (précisez:______)"

Voyons-les une à une.

La première question (B. 25) nous permet de savoir depuis quand le répondant est propriétaire du/des bateau/x qu'il possédait en 1980-81 et 82. Cela ne nous renseigne pas cependant sur la propriété des embarcations antérieures c'est-à-dire celles

qui ont été vendues, remplacées ou abandonnées avant la période contemporaine. La question (B. 1) relative au permis de pêche est déjà plus complète en ce qui nous regarde puisqu'elle permet de remonter dans le temps sauf dans le cas des répondants qui ne détenaient pas de permis en 1980-81 ou 82. D'autre part le préambule de la question A. 5 indique la première année d'entreprise de pêche du répondant: cependant il peut tout aussi bien s'agir du début d'opération que de la date de PMP de pêche. Néanmoins cette donnée constitue un excellent point de repère en ce sens que la prise de possession des premiers MP de pêche doit forcément avoir eu lieu avant ou pendant cette première année d'entreprise de pêche. Enfin la question B. 34 sur la possession des agrès de pêche est un indicateur de choix puisqu'elle permet d'identifier clairement dans le temps la période de propriété des premiers MP de pêche: sa faiblesse cependant est qu'elle nous informe uniquement en terme de périodes quinquénnales, décennales ou de onze ans et plus. Nous avons donc retenu de cet agrégat de données sur les équipements de pêche la date la plus reculée comme étant celle de la première année de PMP de pêche.

Chez trois exploitants finalement (les nos 586, 605 et 609) l'information ainsi obtenue était donnée uniquement en termes de périodes (possession d'agrès): nous avons alors eu recours à une question complémentaire à titre indicatif:

> [B. 36] "(...) la **première année** où le chef de l'entreprise a pêché (...) Première année (précisez:__)"

Dans un cas (no 609) l'année communiquée a été retenue comme telle puisqu'elle correspondait chez l'entreprise au début de sa

première période de PMP de pêche (1966-70). Dans l'autre cas (no 605) où il n'apparaissait aucune donnée pertinente, nous avons inscrit 1956, soit la mi-temps de la première période de PMP de pêche en cause (1951-60). Enfin dans le dernier cas (no 586) la première année de pêche étant 1970, une année donc avant la première période de PMP de pêche (1971-75), nous avons inscrit 1972, soit approximativement la mi-temps moins une année.

Notons enfin que la question de l'évaluation de la première année de PMP de pêche ne s'est pas posée chez sept des vingt pêcheurs côtiers de notre échantillon, ceux-ci étant propriétaires fonciers avant même que se manifestent les premiers signes de possession de MP de pêche. Il s'agit des nos 583, 584, 585, 589, 592, 595 et 612.

ANNEXE 3

TABLEAUX INTÉGRAUX

TABLEAUX RELATIFS A L'AIDE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE

L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRRITOIRE [91]

Nos	Nbr aOPM	Forêt	Pêche	Agricul.	Érable	Total	uPAT	E.RéG. moy.gé.	E.RéG. moy.dp
M O N T - L O U I S									
Agriculteur(e)s [75% (3/4) des PPagr ont eu recours à l'aide n-p. r./r.]									
{597}	9	0	0	0	27	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	41	0	0	0	18	18.00	1.50	0.04	0.25
{610}	30	0	0	0	90	90.00	7.50	0.25	0
Moy #		0	0	0	33.75	33.75	2.81	0.14	0.13
&	26.67	0	0	0	45	45	3.75	0.18	0.17
Pêcheur(e)s côtier(ère)s [25%(5/20)des PPpêc ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
580	3	1.5	0	0	0	1.50	0.13	0.04	0.04
583	27	100	0	0	0	100.00	8.33	0.31	1.66
594	12	0	35	0	0	35.00	2.92	0.24	0.58
595*	5	0	12	0	0	12.00	1.00	0.20	0.5
{612}	47	0	0	0	141	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy #		0	2.35	0	7.05	9.4	0.78	0.03	0.07
&	21.33	0	15.67	0	47	62.67	5.22	0.23	0.44
Plb [16.67% (2/12) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
{171}	10	0	0	0	9	9.00	0.75	0.08	0.25
{174}	28	0	0	0	30	30.00	2.50	0.09	0.25
Moy #		0	0	0	3.25	3.25	t0.27	0.01	0.04
&	19	0	0	0	19.5	19.50	1.63	0.09	0.25
PETIT(E)S PRODUCTEURS DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) [19.37% de PP de Mont-Louis ont eu recours à l'aide non-parentale r/r.]									
#	–	1.131	0.524	0	4.539	6.193	0.516	0.024	0.06
&	20.114	4.523	2.094	0	21.808	28.425	2.369	0.112	0.32
A M J A L									
Agriculteur(e)s [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à de l'aide n-p r/r]									
330	13	5	0	0	0	5.00	0.42	0.03	0.04
333	20	0	0	180	0	180.00	15.00	0.75	0.5
334	28	0	0	24.25	0	24.25	2.02	0.07	0.06
341	20	5	0	0.	0	5.00	0.42	0.02	0
344}	32	3.75	0	60	27	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2	0	0	2	0	2.00	0.17	0.09	0.17
348	24	0	0	18	0	18.00	1.50	0.06	0.23
{376}	21	0	0	0	45	45.00	3.75	0.18	0
Moy #	–	0.86	0	17.77	4.5	23.13	1.93	0.09	0.08
&	20	1.72	0	35.53	9	46.25	3.86	0.18	0.15
Plb [18.75% (3/16) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
181	9	9	0	0	0	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	22	20	0	0	66	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	40	20	0	0	30	50.00	4.17	0.10	0.25
Moy #	–	3.06	0	0	6	9.06	0.76	0.03	0.05
&	23.67	16.33	0	0	32	48.33	4.03	0.17	0.25
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (moy. pond.) [29.87% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide n-p r/r]									
#	–	2.277	0	6.323	5.466	14.066	1.176	0.051	0.06
&	22.364	11.132	0	12.642	23.817	47.591	3.970	0.174	0.21

---

[91] **SYMBOLES:** #:chez l'ensemble des PP.; &:exclusivement chez PP qui ont eu recours à l'aide n-p r/r; *:producteur ayant une durée d'OMP inférieure au nombre d'années de propriété des moyens de production; { }:exploitants d'érablières n'ayant embauché aucune aide non-parentale dans les 4 autres activités; }:exploitants d'érablières ayant fait appel à l'aide non-parentale r/r dans au moins une des 4 autres activités; ?:le no 374 a embauché des aides non-parentales pour l'activité forestière/h.c.a. mais n'a donné aucune indication quant à leur temps de travail.

L'AIDE NON-PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE A MT-LOUIS ET A AMJAL [92]

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
M O N T - L O U I S				
Agr. [75% (3/4) des PPagr ont eu recours à l'aide n-p. r./r.]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
{610}	90.00	7.50	0.25	0
Moy	45	3.75	0.18	0.17
Pêc.cô. [25%(5/20)des PPpêc ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
580	1.50	0.13	0.04	0.04
583	100.00	8.33	0.31	1.66
594	35.00	2.92	0.24	0.58
595*	12.00	1.00	0.20	0.5
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	62.67	5.22	0.23	0.44
Plb [16.67% (2/12) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
{171}	9.00	0.75	0.08	0.25
{174}	30.00	2.50	0.09	0.25
Moy	19.50	1.63	0.09	0.25
PETITES PRODUCTIONS DE MT-LOUIS AYANT EU RECOURS A L'A. N-P. R/R. (moyennes pondérées) [19.37% des PP ont eu recours à l'aide non-parentale r/r.]				
Moy	28.425	2.369	0.112	0.32
A M J A L				
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à de l'aide n-p r/r]				
330	5.00	0.42	0.03	0.04
333	180.00	15.00	0.75	0.5
334	24.25	2.02	0.07	0.06
341	5.00	0.42	0.02	0
344}	90.75	7.56	0.24	0.23
345	2.00	0.17	0.09	0.17
348	18.00	1.50	0.06	0.23
{376}	45.00	3.75	0.18	0
Moy	46.25	3.86	0.18	0.15
Plb [18.75% (3/16) des PPplb ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
181	9.00	0.75	0.08	0.08
220}	86.00	7.17	0.33	0.42
222}	50.00	4.17	0.10	0.25
Moy	48.33	4.03	0.17	0.25
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL AYANT EU RECOURS A L'A. N-P. R/R. (moyennes pondérées) [29.87% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide n-p r/r]				
Moy	47.591	3.970	0.174	0.21

---

[92] **SYMBOLES**: *:p.producteur ayant une durée d'opération des MP inférieure au nombre d'années de propriété des MP; { }:exploitants d'érablières n'ayant embauché aucune aide non-parentale dans les 4 autres activités; }:exploitants d'érablières ayant fait appel à l'aide non-parentale r/r dans au moins une des 4 autres activités; ?:le no 374 a embauché des aides non-parentales pour l'activité forestière/h.c.a. mais n'a donné aucune indication quant à leur temps de travail.

L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S SELON LE TERRITOIRE

Nos	Nbr an. OPM	Forêt (mois/tr)	Pêche (mois/tr)	Agricult (mois/tr)	érable (mois/tr)	Total (mois/tr	uPAT	E.RéG. (moy. gén.)	E.RéG. (moy. d.pé.)
MONT-LOUIS									
Agriculteur(e)s [100% (4/4) des PPagr ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
{597}	9	0	0	0	27	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	41	0	0	0	18	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	30	50	0	0	90	140.00	11.67	0.39	0.25
328	16	115	0	0	0	115.00	9.58	0.60	0.25
Moy#=&	24	41.25	0	0	33.75	75	6.25	0.32	0.25
Pêcheur(e)s côtier(ère)s [30% (6/20) des PPpêc ont eu recours à l'a.p. r/r]									
585	51	15	0	(<12)16	0	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	47	0	17	0	0	17.00	1.42	0.03	0.28
592	5	0	0	(<12)5	0	<60	<12	<1	<1
598	32	0	20	0	0	20.00	1.67	0.05	0.33
609	15	0	56.25	0	0	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	47	0	0	0	141	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy #	-	0.75	4.66	(<12)1.05	7.05	<25.06	<2.44	<0.10	<0.11
&	32.83	2.5	15.54	(<12)3.5	23.5	<83.54	<8.13	<0.33	<0.38
Plb [33.33% (4/12) des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
164	18	0	0	(<12)8	0	<96	<8	<0.44	0
165	33	0	0	(<12)20	0	<240	<20	<0.61	0
171}	10	0	0	(<12)5	9	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	28	0	0	(<12)23	30	<306	<25.50	<0.91	0.25
Moy #	-	0	0	(<12)4.67	3.25	<59.25	<4.94	<0.21	<0.13
&	22.25	0	0	(<12)14	9.75	<177.75	<14.81	<0.64	<0.38
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MONT-LOUIS (moyennes pondérées) [33.56% des PP de Mont-Louis ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
#	-	0.765	1.038	<12)3.796	4.539	<51.861	<4.402	<0.187	<0.13
&	24.633	1.155	3.462	<12)11.46	13.061	<155.270	<13.198	<0.566	<0.37
A M J A L									
Agriculteur(e)s [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à l'aide p. r/r]									
331	30	30	0	0	0	30.00	2.50	0.08	0.17
333	20	0	0	30	0	30.00	2.50	0.13	0.5
337	25	0	0	15	0	15.00	1.25	0.05	0.25
340	27	20	0	30	0	50.00	4.17	0.15	0.5
341	20	22.5	0	0	0	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	32	24	0	200	27	251.00	20.92	0.65	1.31
347	36	20	0	0	0	20.00	1.67	0.05	0.17
376}	21	35	0	0	45	80.00	6.67	0.32	0.17
Moy #	-	9.47	0	17.19	4.5	31.16	2.60	0.10	0.2
&	26.38	18.94	0	34.38	9	62.31	5.20	0.19	0.4
Plb [62.5% (10/16) des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
180	45	0	0	(<12)35	0	<420	<35	<0.78	0
185	27	0	0	(12)17	0	204	17	0.63	0
187	42	0	0	(<12)42	0	<504	<42	<1	~
193	39	0	0	(<12)34	0	<408	<34	<0.87	0
195	49	0	0	(<12)39	0	<468	<39	<0.80	~
196	27	0	0	(<12)12	0	<144	<12	<0.44	0
197	19	0	0	(<12)19	0	<228	<19	<1	<1
219#	7	0	0	(<12)7	0	<84	<7	<1	<1
220}	22	0	0	(<12)5	66	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	40	0	0	(<12)30	30	<390	<32.50	<0.81	0.25
Moy #	-	0	0	(<12)15	6	<180	<15.5	<0.49	<0.16
&	31.7	0	0	(<12)24	9.6	<288	<24.8	<0.78	<0.25
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (moyennes pondérées) [58.05% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide parentale r/r]									
#	-	3.369	0	<12)10.17	5.466	<127.043	<10.910	<0.351	<0.17
&	29.807	12.201	0	<12)16.48	9.387	<202.700	<17.826	<0.570	<0.30

[<u>SYMBOLES</u>:idem que le tableau VII, sauf <:plus petit que; ~:cheptel très

L'AIDE PARENTALE RÉMUNÉRÉE/RÉMUNÉRABLE
CHEZ LES PETIT(E)E PRODUCTEUR(E)S QUI ONT EU RECOURS A CETTE AIDE
A MT-LOUIS ET A AMJAL

Nos	Total (mois/tr)	uPAT	"Empl.rég." (moy.gén.)	"Empl.Rég." (moy.dern.pér.)
		MONT-LOUIS		
Agr. [100% (4/4) des PPagr ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
{597}	27.00	2.25	0.25	0.25
{600}	18.00	1.50	0.04	0.25
610}	140.00	11.67	0.39	0.25
328	115.00	9.58	0.60	0.25
Moy	75	6.25	0.32	0.25
Pêc.cô. [30% (6/20) des PPpêc ont eu recours à l'a.p. r/r]				
585	<207	<17.25	<0.34	0.08
591	17.00	1.42	0.03	0.28
592	<60	<12	<1	<1
598	20.00	1.67	0.05	0.33
609	56.25	4.69	0.31	0.31
{612}	141.00	11.75	0.25	0.25
Moy	<83.54	<8.13	<0.33	<0.38
Plb.[33.33%(4/12)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
164	<96	<8	<0.44	0
165	<240	<20	<0.61	0
171}	<69	<5.75	<0.58	<1.25
174}	<306	<25.50	<0.91	0.25
Moy	<177.75	<14.81	<0.64	<0.38
PETITES PRODUCTION)S DE MT-LOUIS où IL Y A EU AIDE PARENTALE R/R. (moyennes pondérées) [33.56% des PP de Mt-Louis ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
Moy	<155.270	<13.198	<0.566	<0.37
		A M J A L		
Agr. [50% (8/16) des PPagr ont eu recours à l'aide p. r/r]				
331	30.00	2.50	0.08	0.17
333	30.00	2.50	0.13	0.5
337	15.00	1.25	0.05	0.25
340	50.00	4.17	0.15	0.5
341	22.50	1.88	0.09	0.13
344}	251.00	20.92	0.65	1.31
347	20.00	1.67	0.05	0.17
376}	80.00	6.67	0.32	0.17
Moy	62.31	5.20	0.19	0.4
Plb.[62.5%(10/16)des PPplb ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
180	<420	<35	<0.78	0
185	204	17	0.63	0
187	<504	<42	<1	~
193	<408	<34	<0.87	0
195	<468	<39	<0.80	~
196	<144	<12	<0.44	0
197	<228	<19	<1	<1
219#	<84	<7	<1	<1
220}	<126	<10.50	<0.48	0.25
222}	<390	<32.50	<0.81	0.25
Moy	<288	<24.8	<0.78	<0.25
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL où IL Y A EU AIDE PARENTALE R/R.(m.p) [58.05% des PP d'AmJal ont eu recours à l'aide parentale r/r]				
Moy	<202.700	<17.826	<0.570	<0.30

[<u>SYMBOLES</u>:idem que le tableau V, sauf <:plus petit que; ~:cheptel très réduit.]

TABLEAUX RELATIFS A LA POLYSECTORIALITÉ

POLYSECTORIALITé (PARALLELE ET LINéAIRE) A MT-LOUIS: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITéS IMPLIQUéES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GéNéRAL ET CHEZ LES P.P. POLYSECTORIEL(LE)S

	SECTEURS					NBR D'ACTIVITéS		
	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	érable (t.occ.) %	Jardin (t.occ.) %	Nbr apl.	Nbr app.	Nbr ap.
Agr. [100% (4/4) des PPagr sont/ont été polysectoriel(le)s]								
597	0	0	0	77.78	77.78	0	2	2
600	0	0	73.17	14.63	73.17	0	3	3
610	100	0	16.67	66.67	100	0	4	4
328	93.75	0	100	0	100	0	3	3
Moy/PPetPPP	48.44	0.00	47.46	39.77	87.73	0	3	3
Pêc. [60% (12/20) des PPpê sont/ont été polysect.]								
579	0	0	0	0	0	0	0	0
580	100	100	100	0	0	0	3	3
*583 parall.	48.15	48.15	0.0	0	0			
linéaire	29.16	0	0	0	0			
Total	77.31	48.15	0	0	0	1	2	2
584	0	0	0	0	0	0	0	0
585	29.41	17.65	29.41	0	58.82	0	4	4
586	0	11.11	0	0	11.11	0	2	2
587	0	0	0	0	0	0	0	0
588	0	50	50	0	50	0	3	3
589	0	42.11	73.68	0	100	0	3	3
591	0	0	0	0	0	0	0	0
592	100	0	100	0	0	0	2	2
593	0	0	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0	0	0
595	62.5	25	0	0	50	0	3	3
596	0	45	0	0	45	0	2	2
598	0	90.91	90.91	0	0	0	2	2
605	0	20	0	0	20	0	2	2
609	0	0	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0	0	0
612	0	8.51	0	8.51	0	0	2	2
Moy/ PP	18.46	22.92	22.2	0.43	16.75	0.05	1.55	1.55
PPP	30.77	38.20	37	0.71	27.91	0.08	2.58	2.58
Plb. [66.67% (8/12) des PPplb sont/ont été polysect.]								
164	94.44	0	44.44	0	50	0	3	3
165	66.67	0	60.61	0	6.06	0	3	3
166	61.54	0	61.54	0	61.54	0	3	3
167	33.33	0	0	0	33.33	0	2	2
168	0	0	0	0	0	0	0	0
169	0	66.67	0	0	66.67	0	2	2
170	14.29	0	14.29	0	0	0	2	2
171	60	0	50	60	60	0	4	4
174	64.29	0	82.14	17.86	0	0	3	3
175	0	0	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy/ PP	32.88	5.56	26.09	6.49	23.13	0	1.83	1.83
PPP	49.32	8.33	39.13	9.73	34.7	0	2.75	2.75
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MONT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées)								
[65.67% des PP de M-L. sont/ont été polysectoriel(le)s]								
Moy PP	29.894	9.347	25.533	5.622	22.645	0.01	1.77	1.77
PPP	45.174	14.864	38.776	8.156	33.956	0.02	2.70	2.70

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A AMJAL : TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP PAR SECTEUR ET NOMBRE D'ACTIVITÉS POLYSECTORIELLES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIEL(LE)S

	SECTEURS					NBR D'ACTIVITÉS		
	Forêt (t.occ.) %	Pêche (t.occ.) %	Agri. (t.occ.) %	Érable (t.occ.) %	Jardin (t.occ.) %	Nbr. apl.	Nbr. app.	Nbr. ap.
Agr [93.75% (15/16) des PPagr sont/ont déjà été polysectoriel(le)s]								
330	100	0	100	0	100	0	3	3
331	100	0	100	0	86.67	0	3	3
333	100	0	100	0	90	0	3	3
334	100	0	100	0	100	0	3	3
335	100	0	100	0	96	0	3	3
336	71.43	0	71.43	0	67.86	0	3	3
337	60	0	100	0	100	0	3	3
340	37.04	0	100	0	88.89	0	3	3
341	100	0	100	0	80	0	3	3
343	100	0	100	0	44.44	0	3	3
344	100	0	100	28.13	100	0	4	4
345	0	0	0	0	0	0	0	0
347	100	0	100	0	100	0	3	3
348	100	0	100	0	45.83	0	3	3
376	95.24	0	100	71.43	100	0	4	4
377	100	0	100	0	100	0	3	3
Moy/ PP	85.23	0	91.96	6.22	81.23	0	2.94	2.94
PPP	90.91	0	98.1	6.64	86.65	0	3.13	3.13
Plb [81.25% (13/16) des PPplb sont/ont été polysect.]								
180 parall.	88.89	0	77.78	0	20			
linéaire	0	0	0	0	8.89			
Total	88.89	0	77.78	0	28.89	1	3	3
181	0	0	0	0	0	0	0	0
182	100	0	0	0	100	0	2	2
185	100	0	62.96	0	100	0	3	3
186	100	0	0	0	21.74	0	2	2
187	100	0	100	0	100	0	3	3
192	100	0	0	0	28.57	0	2	2
193	100	0	87.18	0	100	0	3	3
194	0	0	0	0	0	0	0	0
195	100	0	79.59	0	100	0	3	3
196	92.59	0	44.44	0	48.15	0	3	3
197	73.68	0	73.68	0	0	0	2	2
214	0	0	0	0	0	0	0	0
219	100	0	100	0	100	0	3	3
220	100	0	100	100	100	0	4	4
222	100	0	100	25	100	0	4	4
Moy/ PP	78.45	0	51.60	7.81	57.96	0.06	2.31	2.31
PPP	96.55	0	63.51	9.62	71.65	0.08	2.85	2.85
PETITES PRODUCTIONS D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP d'AJ. sont/ont été polysectoriel(le)s								
Moy/ PP	80.862	0	65.960	7.244	66.239	0.04	2.53	2.31
PPP	94.543	0	75.817	8.560	76.784	0.05	2.95	2.95

POLYSECTORIALITÉ (PARALLELE ET LINÉAIRE) A MT-LOUIS: TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITÉS IMPLIQUÉES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S EN GÉNÉRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIEL(LE)S

	NBR.ACTIVITÉS POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [100% (4/4) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
597	0	2	2	0	77.78	77.78
600	0	3	3	0	73.17	73.17
610	0	4	4	0	100	100
328	0	3	3	0	100	100
PP=PPP	0	3	3	0	87.73	87.73
Péc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.55	1.55	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.58	2.58	2.43	57.90	60.33
PLb [66.67% (8/12) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
Moy PP	0	1.83	1.83	0	39.92	39.92
PPP	0	2.75	2.75	0	59.88	59.88
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S DE MT-LOUIS (total: 36) (Moy. pondérées) [65.67% des PP sont/ont été polysectoriel(le)s]						
Moy PP	0.01	1.77	1.77	0.325	39.559	39.884
PPP	0.02	2.70	2.70	0.541	59.842	60.383

*Le même secteur, forêt, est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITé (PARALLELE ET LINéAIRE) A AMJAL:
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITéS
POLYSECTORIELLES CHEZ LES PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S
EN GéNéRAL ET CHEZ LES P.P.POLYSECTORIEL(LE)S

	NBR.ACTIVITéS POLY.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [93.75% (15/16) ont eu a.p.p., 6.67% (1/15) ont eu a.p.l.						
330	0	3	3	0	100	100
331	0	3	3	0	100	100
333	0	3	3	0	100	100
334	0	3	3	0	100	100
335	0	3	3	0	100	100
336	0	3	3	0	71.43	71.43
337	0	3	3	0	100	100
340	0	3	3	0	100	100
341	0	3	3	0	100	100
343	0	3	3	0	100	100
344	0	4	4	0	100	100
345	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.94	2.94	0	91.96	91.96
PPP	0	3.13	3.13	0	98.10	98.10
PLb. [81.25 (13/16) ont eu a.p.p., 31.25 (5/16) ont eu a.p.l.						
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.31	2.31	0.56	69.09	69.65
PPP	0.08	2.85	2.85	0.68	85.04	85.72
PETIT(E)S PRODUCTEUR(E)S D'AMJAL (total: 32) (Moy. pondérées) [85.7% des PP sont polysectoriel(le)s]						
Moy PP	0.04	2.53	2.31	0.358	77.231	77.589
PPP	0.05	2.95	2.95	0.441	89.682	90.123

*Le même secteur, jardinage, est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

POLYSECTORIALITé (PARALLELE ET LINéAIRE):
TAUX D'OCCUPATION DU TEMPS DE PMP ET NOMBRE D'ACTIVITéS
IMPLIQUéES SELON LA CATéGORIE D'APPARTENANCE

	NBR.ACTIVITéS IMPL.			TAUX D'OCCUPATION DU tPMP		
	apl.	app.	total ap.	apl.	app.	total ap.
Agr [95% (19/20) sont/ont été polysectoriel(le)s]						
597	0	2	2	0	77.78	77.78
600	0	3	3	0	73.17	73.17
610	0	4	4	0	100	100
328	0	3	3	0	100	100
330	0	3	3	0	100	100
331	0	3	3	0	100	100
333	0	3	3	0	100	100
334	0	3	3	0	100	100
335	0	3	3	0	100	100
336	0	3	3	0	71.43	71.43
337	0	3	3	0	100	100
340	0	3	3	0	100	100
341	0	3	3	0	100	100
343	0	3	3	0	100	100
344	0	4	4	0	100	100
345	0	0	0	0	0	0
347	0	3	3	0	100	100
348	0	3	3	0	100	100
376	0	4	4	0	100	100
377	0	3	3	0	100	100
Moy PP	0	2.95	2.95	0	91.12	91.12
PPP	0	3.11	3.11	0	95.91	95.91
Pêc [60% (12/20) sont/ont été polysect.]						
579	0	0	0	0	0	0
580	0	3	3	0	100	100
583	1	2	2*	29.16	48.15	77.31
584	0	0	0	0	0	0
585	0	4	4	0	58.82	58.82
586	0	2	2	0	11.11	11.11
587	0	0	0	0	0	0
588	0	3	3	0	50	50
589	0	3	3	0	100	100
591	0	0	0	0	0	0
592	0	2	2	0	100	100
593	0	0	0	0	0	0
594	0	0	0	0	0	0
595	0	3	3	0	62.25	62.25
596	0	2	2	0	45	45
598	0	2	2	0	90.91	90.91
605	0	2	2	0	20	20
609	0	0	0	0	0	0
611	0	0	0	0	0	0
612	0	2	2	0	8.51	8.51
Moy PP	0.05	1.5	1.5	1.46	34.74	36.20
PPP	0.08	2.5	2.5	2.43	57.90	60.33

* Un même secteur est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

(suite du tableau précédent)

PLb [75% (21/28) sont/ont été polysect.]						
164	0	3	3	0	94.44	94.44
165	0	3	3	0	66.67	66.67
166	0	3	3	0	61.54	61.54
167	0	2	2	0	33.33	33.33
168	0	0	0	0	0	0
169	0	2	2	0	66.67	66.67
170	0	2	2	0	14.29	14.29
171	0	4	4	0	60	60
174	0	3	3	0	83.14	83.14
175	0	0	0	0	0	0
177	0	0	0	0	0	0
179	0	0	0	0	0	0
180	1	3	3*	8.89	88.89	97.78
181	0	0	0	0	0	0
182	0	2	2	0	100	100
185	0	3	3	0	100	100
186	0	2	2	0	21.74	21.74
187	0	3	3	0	100	100
192	0	2	2	0	28.57	28.57
193	0	3	3	0	100	100
194	0	0	0	0	0	0
195	0	3	3	0	100	100
196	0	3	3	0	92.59	92.59
197	0	2	2	0	73.68	73.68
214	0	0	0	0	0	0
219	0	3	3	0	100	100
220	0	4	4	0	100	100
222	0	4	4	0	100	100
Moy PP	0.06	2.10	2.10	0.318	56.590	56.907
PPP	0.04	2.81	2.81	0.423	75.453	75.877

---

* Un même secteur est impliqué dans les deux types de polysectorialité (voir tableau par secteur).

B I B L I O G R A P H I E

B I B L I O G R A P H I E

AMIN, S.:
"L'accumulation à l'échelle mondiale", 2e éditions, éds Anthopos, Paris, 1971.
"L'impérialisme et le développement inégal", éds de Minuit, Paris, 1976.

BANVILLE, C.:
"Les Opérations Dignité", (Fonds de recherches forestières de l'Université Laval), Québec, 1977.

BéLANGER, J.; DéJARDINS, M.; FRENETTE, Y.:
"Histoire de la Gaspésie", éds du Boréal-Express, Montréal, 1977.

BRUNEL, D.:
"La désillusion tranquille", éds Hurtubise HMH, Montréal, 1978

CHAYANOV, A.V.:
"On the theory of Peasant Economy", Illinois, éds Thorner, Kerbay and Smith, 1966.

COTé, S.; LAROQUE, P.; STANEK, O.; BEAUCAGE, B.; SAINTONGE, J.; PARADIS, M.-F.
"Les structures productives d'une région périphérique, l'est du Québec (1896-1980)", Rimouski, ed. du GRIDEQ, 1984

CRISENOV, C.:
"Lénine face aux moujiks", Paris, éds du Seuil, 1978.

DANEAU, M.:
"Situation économique de la pêche côtière du Québec", Québec, Ministère de l'industrie et du Commerce du Québec, Division des Pêcheries, 1964, 167 pages.

DEROO LEMOS, N.:
"La petite paysannerie au Portugal: à propos de 'l'orthodoxie' marxiste", in Anthropologie et société, vol.2, no 2, 1978, pp 5-21).

DIONNE, H.; (Collectif de recherche sous la direction de):
"Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural", Cahier no 11, éds du Grideq (Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec), Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 1983

DIONNE, H.; KLEIN, J.-L.; LARRIVéE, J.:
"Vers de nouveaux territoires intermédiaires", éds du Grideq/Grir, Rimouski, 1986.

DIONNE, H.; KLEIN, J.-L.; GAGNON, C.:
"Du local à l'état: les territorialités du développement", éds du Grideq/Grir, Chicoutimi, 1986.

DRAPEAU, M; GAGNON, J.-G.:
"Défaire la défaite!, histoire des luttes des paroisses du Bas du Fleuve", Rimouski, éd. S.A.I.R.E.Q., 1982

DULONG, R.:
"Les régions, l'état et la société locale", éds P.U.F., Paris, 1978.

FAURE, C.:
"Agriculture et capitalisme", Paris, éds Anthropos, 1978.

GAGNON, A. (sous la direction de):
"Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec", éds de l'Université de Carleton, Ottawa, 1981.

HOUé, P.:
"Quel avenir pour les ruraux ?", éds économie et humanisme et éds ouvrières, Paris, 1974.

JEAN, B.:
"Agriculture et développement dans l'Est du Québec", Québec, éds Presses de l'Université du Québec, 1985.

JEAN, B.; PILON-LE, L.; BODIGUEL, M.:
"La ruralité en question (réalité sociale et théorie sociologique)", éds du Grideq, Rimouski, 1985.

KAUTSKY, K.:
"La question agraire", Paris, éds Maspero, Paris, 1973.

LAFONTAINE, D.; JEAN, B.:
"Région, régionalisme et développement régional (Le cas de l'Est du Québec)", éds du Grideq, Rimouski, 1984.

LAROCQUE, P.:
"Pêche et coopération au Québec", éds du Jour, Montréal, 1978.

LESSARD, D.:
"L'agriculture et le capitalisme au Québec", éds L'étincelle, Montréal, 1978.

LéVESQUE, B.; JEAN, B.; LAFONTAINE, D.:
"Consommation des mass médias, région et classes sociales", éds du Grideq, Rimouski, 1985.

LACOMBE, P.; MENDRAS, H.; ET AL:
"La pluriactivité dans les familles agricoles", éds A.R.F. (Association des Ruralistes Français), Paris, 1984.

LANDRY, H.; LEMIEUX, S.; GOSSELIN, L.:
"Les associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne: histoire et particularités", texte d'une communication présentée par le Centre de recherche en ressources maritimes de l'Est du Québec (Université du Québec à Rimouski), dans le cadre du colloque consacré aux traditions maritimes, 12 octobre 1984, 27 pages.

LÉNINE, V.:
"Le développement du capitalisme en Russie", Moscou, éds du Progrès, 1969, (Oeuvres...) tome III.

LIPIETZ, A.:
"Le capital et son espace", Paris, éds Maspero, 1978.

PERRIER-CORNET, P.:
"La reproduction des formes familiales de production", in "Société Française", no 13, oct.nov.déc. 1986, pp 61-66);

MARX, K.:
"Les formes qui précèdent la production capitaliste", dans "Contribution à la critique de l'économie politique", Paris, éds Sociales, 1977.
"Le Capital", Livre III tome 3, Paris, éds Sociales, Paris, 1976.

SAMSON, R.:
"Pêcheurs et marcahnds de la baie de gaspé au XIXe siècle", Ottawa, éds "Parcs Canada", 1984.

SHANIN, T.:
"Peasants and Peasant Societies: Selected Readings", Harmondsdworth, éds Penguin, 1971.

SERVOLIN, C.:
"Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le MPC", dans "L'univers politique des paysans", Paris, éds A.Colin, 1972.

SMITH, R.E.F.:
"The Russian Peasant, 1920 and 1984", dans "The Journal of Peasant Studies", octobre 1976.

VERGOPOULOS, K.; AMIN, S.:
"La question paysanne et le capitalisme", Paris, éds Anthropos, 1974.

VERGOPOULOS, K.:
"Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire", Paris, éds Maspero, 1977.